



Mémoire Présenté par
KONE, Fahiraman
Rodrigue

UNIVERSITE DE BOUAKE
UFR COMMUNICATION, MILIEU ET
SOCIETE
DEPARTEMENT
D' ANTHROPOLOGIE ET DE
SOCIOLOGIE

VIOLENCES POLITIQUES A
CAARCTERE COMMUNAUTAIRE ET
INEGALITES HORIZONTALES EN
COTE D'IVOIRE DE 1993 A 1999

Année académique :
2003-2004

09 OCT. 2006

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

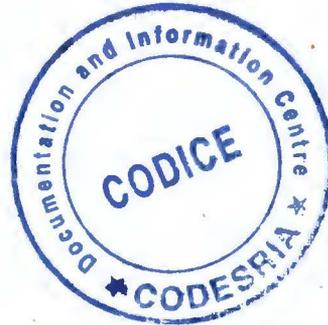
République de Côte D'ivoire
Union – Discipline – Travail

UNIVERSITE DE BOUAKE



UFR
COMMUNICATION,
MILIEU
ET SOCIETE

DEPARTEMENT
D'ANTHROPOLOGIE ET DE
SOCIOLOGIE



ANNEE ACADEMIQUE
2003 - 2004

04.04.02
KON
13135



MEMOIRE DE D.E.A. EN SOCIOLOGIE

RESENTE PAR :

DNE Fahiraman
Rodrigue

SOUS LA DIRECTION DE :

AKINDES Francis
Professeur Titulaire

040402
KON
13135

Sommaire

SOMMAIRE	1
REMERCIEMENTS	2
AVANT PROPOS	3
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	4
INTRODUCTION GENERALE	5
CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	7
PRESENTATION DE L'ETUDE	7
PLAN DETAILLE DE LA RECHERCHE	21
METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES	25
IV LES PRODUITS ATTENDUS	29
LES DIFFICULTES DE L'ETUDE ET PLAN DE RESTITUTION DES RESULTATS DE L'ETUDE	30
PREMIERE PARTIE :	31
CONTEXTES D'EMERGENCE ET D'EXERCICE DU LEADERSHIP POLITIQUE DE HENRI KONAN BEDIE	31
CHAPITRE II : MISE EN PERSPECTIVE DU CONTEXTE ECONOMIQUE DE GOUVERNANCE DE HENRI KONAN BEDIE	50
CHAPITRE III : BIOGRAPHIE DE HENRI KONAN BEDIE ET BACKGROUND POLITIQUE D'UN MANDAT PRESIDENTIEL	63
CONCLUSION PARTIELLE	72
DEUXIEME PARTIE :	76
PHENOMENOLOGIE DES CONFLITS INTERCOMMUNAUTAIRES DE 1993 A 1999	76
CONCLUSION PARTIELLE	120
TROISIEME PARTIE :	121
STYLE DE LEADERSHIP DE HENRI KONAN BEDIE ET FABRIQUE DES SENTIMENTS D'INEGALITE HORIZONTALE	121
CHAPITRE VII : MARKETING POLITIQUE DES IDENTITES : LA CONSTRUCTION DES INCLUS/EXCLUS ET LA MOBILISATION IDENTITAIRE DANS LES ESPACES DE CONFLITS ET TENSIONS POLITIQUES	133
CONCLUSION PARTIELLE	152
CONCLUSION GENERALE	153
BIBLIOGRAPHIE	155
TABLE DES MATIERES	162

REMERCIEMENTS

Avant d'exposer les résultats auxquels nous sommes parvenus au terme de notre étude, qu'il nous soit permis de remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont aidés à sa réalisation.

Nous remercions le professeur Francis AKINDES qui a bien voulu assurer l'encadrement scientifique de ce Mémoire. Nous tenons non seulement à lui signifier notre gratitude pour l'opportunité qu'il a bien voulu nous offrir à travers le programme de recherche « **Mobilisation identitaire, inégalités horizontales et socio-histoire de la violence en Côte d'Ivoire** », mais aussi pour ses critiques, sa rigueur scientifique et sa disponibilité. Ses enseignements et encouragements, nous ont permis à n'en point douter de peaufiner notre approche des phénomènes sociaux. Nous tenons également à remercier tous nos ami(e)s du Groupe de Recherche et d'Intervention en Sociologie et Economie (GRISE).

Nous remercions le **Codesria** dont la précieuse subvention financière nous a permis de réaliser cette étude. Nous remercions cette institution surtout pour l'effort qu'elle fait pour la promotion des jeunes chercheurs en particulier, mais de la recherche en générale en Afrique.

Qu'il nous soit, enfin, permis de remercier toute notre famille, plus particulièrement notre Père KONE FAHIRAMAN qui ne cesse de nous apporter son soutien et ses encouragements.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

AVANT PROPOS

Cette étude relative aux « **Violences politiques à caractère communautaire et inégalités horizontales en Côte d'Ivoire de 1993 à 1999** », s'inscrit dans le cadre du programme de recherche « **Mobilisation identitaire, inégalités horizontales et socio-histoire de la violence en Côte d'Ivoire** » dirigé le Pr. Francis Akindès de l'Université de Bouaké en partenariat avec le Laboratoire CRISE (Country Research on Inequality, Human Security and Ethnicity) de l'Université d'Oxford (Grande Bretagne) pilotée par Frances Stewart. Pour une lisibilité de la pertinence de l'approche interactionniste des inégalités horizontales dans la compréhension de l'exacerbation de la violence politique en Côte d'Ivoire, il est envisagé une historicisation des styles politiques et du marketing politique de chacun des quatre leaders ayant dirigé le pays. Ce qui implique un travail en équipe. C'est dans ce cadre donc que l'étude de la période de gouvernance de Henri Konan Bédié nous est impartie. Trois autres étudiants, Fofana Moussa, Konan Kouassi et Koné Gngangadjomon travaillent sur les styles des autres leaders, respectivement, Félix Houphouët-Boigny, Robert Gueï et Laurent Gbagbo

La présente étude, répond ainsi à un double soucis. Elle est premièrement, un résultat attendu du programme de recherche. Il s'agit de présenter à travers une étude de cas, la pertinence de l'approche interactionniste des inégalités horizontales dans la compréhension de l'exacerbation de la violence politique en Côte d'Ivoire.

Deuxièmement, l'étude fait l'objet de la préparation de notre mémoire du Diplôme d'Etude Approfondie (D.E.A). Ainsi elle répond au souci pour nous, de lier notre connaissance théorique acquise lors des enseignements, à la connaissance pratique des faits sur le terrain. Car toute connaissance en matière de recherche devrait allier la conceptualisation à l'observation et à l'analyse du concret.

Que tous ceux de nos proches qui de quelque manière ont participé et facilité l'élaboration de ce mémoire trouvent ici l'expression de notre entière reconnaissance !

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADO : Alassane Dramane Ouattara
AFD : Agence Française de Développement
AFP : Agence France Presse
AIP : Agence Ivoirienne de Presse
BAD : Banque Africaine de Développement
BBC: British Broadcasting Corporation
BCEAO : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CSSPPA : Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles
CIDT : Compagnie ivoirienne de textile
CURDIPHE : Cellule Universitaire de Recherche et de Diffusion des Idées et actions politiques du Président Henri Konan Bédié
DEA : Diplôme d'Etude Approfondie
FLGO : Front de Libération du Grand Ouest
FPI : Front Population Ivoirien
FMI : Fond Monétaire International
FRAR : Fonds Régionaux d'Aménagement Rural
INS : Institut National de la Statistique
MJP : Mouvement pour la Justice et la Paix
MPCI : Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire
MPIGO : Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest
OLPED : Organisation de la Liberté de Presse, de l'Éthique et de la Déontologie
PAS : Politiques d'Ajustement Structurelle
PDCI : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire
PPS : Parti pour le Progrès et le Socialisme
RDR : Rassemblement Des Républicains
SODEFEL : Société de Développement pour la production des Fruits et Légumes
SODEPRA : Société de Développement de la Production Animale
SODERIZ : société pour le développement de la production du riz.
SOTRA: Société des Transports Abidjanais
UEMOA : Union Monétaire Ouest-Africaine

INTRODUCTION GENERALE

L'appréhension du sens des violences politiques sur fond identitaire dans les sociétés actuelles reste un objet de réflexion de plus en plus prégnant dans le domaine des sciences sociales. Comprendre la dynamique sociale à partir du conflit, permet d'explorer les ressorts de la réalité sociale impliquant à la fois l'individu et les cadres sociaux dans lesquels ce dernier se meut. La présente étude part de l'acteur social, en l'occurrence du leader politique, pour explorer par l'intermédiaire du style de leadership politique de ce dernier, les effets induits d'une telle pratique en terme de construction des inégalités horizontales et de leurs effets en terme de conflictualité politique à relents identitaires.

En nous intéressant particulièrement ici au style de leadership politique de Henri Konan Bédié, nous cherchons à comprendre comment sa praxis politique a contribué à construire le champ de la conflictualité intercommunautaire, dans lequel les face-à-face identitaires résultent des inégalités horizontales. Ce travail de relecture des violences politiques en Côte d'Ivoire sous la gouvernance de Henri Konan Bédié est restitué en trois parties essentiellement. Ces trois parties sont d'abord introduites par un chapitre présentant nos outils théoriques et méthodologiques qui ont présidé à la recherche. La première partie présente les contextes d'exercice du leadership de Henri Konan Bédié. La deuxième partie aborde les conflits politiques majeurs à caractères communautaires survenus entre 1993 et 1999 et ressort leur lien avec la mobilisation des groupes engagés sur des bases identitaires. Enfin, la dernière partie analyse de quelle manière l'ingénierie politique mise en œuvre par Henri Konan Bédié, à travers son style de leadership, a produit des sentiments d'inégalité horizontale justificatifs en dernier ressort des face-à-face identitaires dans les espaces conflictuels.

CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

PRESENTATION DE L'ETUDE

I.1 Contexte de l'étude

Le 19 septembre 2002 l'espace politique ivoirien enregistre la manifestation d'actes de violence importants qui révèlent une instabilité devenant chronique depuis le coup d'état du 19 septembre 1999. La tentative de renversement du pouvoir de M. Laurent Gbagbo se présentant sous forme d'une mutinerie de l'armée, se solde par 270 morts et 300 blessés¹. Cette crise va se transformer en crise armée opposant l'armée gouvernementale à trois mouvements rebelles, MPCJ, MPIGO et MJP. Ces trois mouvements occupent le nord, les moitiés centre et ouest du pays. Mais la caractéristique particulière est que " *les dirigeants de la rébellion, [sont] presque tous du Nord* " comme le dit la presse du moment², laissant transparaître une forme de mobilisation identitaire dans la crise. La mobilisation de l'identité ethnique, va se révéler beaucoup plus dans la crise par la formation de milices ethniques composées à majorité de l'ethnie Guéré, telle le FLGO et " Apwê ".

Dans la récente histoire politique, cette situation de violence politique sur fond identitaire que révèlent les événements de septembre 2002 n'est pas isolée. Elle rappelle un certain nombre d'événements passés. Il s'agit d'une part des violents affrontements entre partisans FPI³ et ceux du RDR⁴ qui entourent l'élection du président Laurent Gbagbo le 22 octobre 2000 et ceux qui font suite à la marche de protestation contre le rejet de la candidature du leader du RDR, M. Alassane Dramane Ouattara, aux élections législatives les 04 et 05 décembre 2000. Les premiers événements cités font plus de 217 personnes tuées, dont un charnier de 57 morts

¹ *Le jour* n°2233, 2002 : 2

² *Fraternité Matin* n°11393, 2002 :2

³ Front Populaire Ivoirien

⁴ Rassemblement Des Republicain

découverts, des centaines d'autres blessées. Des partisans des deux partis politiques majoritaires FPI et RDR ont attaqué et, dans plusieurs cas, brûlé, abattu à coup de feu ou de couteau ceux qu'ils soupçonnaient d'appartenir à d'autres partis. Plusieurs mosquées et églises ont également été attaquées⁵. Quant aux événements du 04 et 05 décembre, des affrontements opposent une fois de plus, manifestant du RDR et forces de l'ordre. Ces violences se présentent également sur des aspects identitaires comme le montrent les propos des manifestants lors de cette marche : *"On nous a retiré toute possibilité d'expression par les urnes. Il ne nous reste que la violence ou la sécession du Nord"*. *"Si ADO (Alassane Dramane Ouattara) est Burkinabé, nous le sommes tous"*, affirment-ils⁶.

D'autre part, des violences politiques, telles que les violentes répressions des tentatives de sécessions du peuple Agni Sanwi en 1959, 1966 et 1969 et du peuple Guébié en 1970, confirment le constat d'une récurrence de la violence politique se déclinant sur fond identitaire. La dernière crise politique citée, l'affaire Guébié, aurait fait entre 4000 et 6000 morts (Gbagbo Laurent, 1983 ; Laporte Mireille, 1970 ; Coulibaly Tiémoko, 1995 in Politique africaine n°58 : 144).

Face à ces situations répétées de violences politiques, on peut se poser la question suivante : **Peut-on établir dans le cas de la Côte d'Ivoire un lien de cause à effet entre ces violences politiques et l'inégal accès des groupes ethniques aux ressources de l'Etat tel que le propose la théorie des Inégalités Horizontales de Frances Stewart pour la compréhension des conflits ethniques?**

Une revue de la littérature nous permettra de mieux analyser cette question en la situant par rapport aux différents champs problématiques d'élucidation des conflits politiques sur fond identitaire.

⁵ Human Rights Watch, 2000 : <http://www.hrw.org/backgrounder/africa/IvoryCoastbrf.htm>

⁶ AFP, 7 décembre 2000, http://www.des.de/za/lis/ci/yahoo_g.htm.

I.2 Revue de la littérature et problématique

Les explications savantes sur les violences politiques sur fond identitaire peuvent se classer en deux grands courants qu'il est possible d'identifier à partir du regard porté sur le concept d' " identité " .

Une première approche tourne autour d'une vision essentialiste des identités. L'identité ethnique serait par exemple, une réalité fixe (Douglas, (1988) ; Isaacs, 1975 in Stewart F., (2002 : 6)) structurée autour d'un ensemble d'éléments culturels partagé par un groupe donné : langue, territoire, religion, histoire etc. (Smith A. in Brown M. E, (1993) ; Kaufman S. J. in Review of International Studies, (1996 : 150) ; Gurr T. and Harff B., (1994 : 5)). Ainsi, d'un côté, les conflits internes aux Etats sont considérés comme l'expression de "haines ancestrales" entre différents groupes regroupés dans l'Etat. De l'autre, un accent particulier est mis sur l'incompatibilité des structures traditionnelles politiques des groupes ethniques avec les structures de l'Etat moderne imposé par l'occident (Lonsdale in Tessa B., (1991 : 53) ; Bayart J-F, (1982)). Ce modèle d'explication des violences politiques, fondé sur une vision essentialiste de la culture, n'épuise pas toute la réalité du phénomène identitaire. En décidant de considérer les cultures comme des ensembles clos, homogènes se dressant contre toute influence extérieure, on s'interdit du coup, toute possibilité de saisie du conflit sous ses aspects historiques et dynamiques.

La seconde approche, s'appuie sur une vision plus dynamique du phénomène identitaire. L'identité n'est pas un attribut naturel qui fixerait une fois pour toute le destin d'un groupe culturel donné. Elle est changeante et donc dynamique dans le temps. L'approche compréhensive du phénomène identitaire paraît à cet égard le paradigme le plus approprié à son analyse. Il s'agit de saisir le phénomène non du seul point de vue des structures que l'on considère immanentes aux individus, mais aussi et surtout à partir des acteurs. Ces derniers donnent sens à leurs actions et orientent ainsi le cours des événements. L'expression identitaire dans le champ politique est saisie à travers la notion particulière qu'est "l'ethnicité". Elle ramène à l'instrumentalisation des ethnies comme ressource de l'action politique, économique ou sociale : l'identification politique sur base identitaire est "une ressource que les acteurs politiques et

sociaux vont s'efforcer d'exploiter dans le cadre des stratégies de pouvoir" (Chevallier J. in Ruano-Borbalan, 1996 : 11)

Plusieurs auteurs s'inscrivent dans cette tendance (Robineau C., 1985 ; Glazer and Moynihan 1975 in Stewart F., op. cit : 7 ; Otayek R.⁷ ; M'Bokolo E. in Ruano-Borbalan, 1996). M'bokolo E., Robineau C. et Otayek R. analysent l'ethnicité comme une construction historique : "L'ethnicité n'est certainement pas, dans l'Afrique contemporaine et passée, le résidu d'une obscure tradition tribale, mais la matérialisation, sans cesse mouvante d'une situation historique d'où la politique n'est jamais absente. Les définitions les mieux appropriées de l'ethnie renvoient en effet à des situations politiques." (M'bokolo E., ibid. : 324).

Le multipartisme à partir des années 1990, par exemple, favorise un regain d'expression ethniciste dans les arènes politiques. "Compte tenu de l'âpreté de la bataille politique et de la fragilité des partis politiques insuffisamment remis de vingt ans de régime autoritaire, l'ethnicité s'impose donc comme recours stratégique privilégié pour mobiliser son électorat, lui assurer un certain nombre de rétributions matérielles ou symboliques, voire même pour les autocrates provisoirement déchus (...) ou contestés (...), reconquérir le pouvoir et le conserver" (Otayek R., ibid.:11). A cet égard, Otayek R. estime que, la problématique de l'"ivoirité", qui s'impose dans le milieu des années 90, avec son cortège de discours xénophobes et de violences inter-ethniques, en Côte d'Ivoire, relève de ce contexte historique (Otayek R., op. cit. 12). En somme, cette approche montre très bien que l'ethnicité est une ressource politique construite. Mais son expression et sa déclinaison en violences politiques ne sont saisissables que dans un "contexte historique"⁸ bien établi.

Toutefois, dans une perspective plus économique, l'approche que propose Frances Stewart pour la saisie des violences sur fond identitaire part de l'hypothèse suivante : l'existence d'inégalités entre groupes culturellement définis (ethniques et/ou religieux) dans l'accès à la participation politique, aux ressources sociales et économiques est source d'instabilités politiques (Frances Stewart, 2002: 3). Cet inégal accès des groupes culturels aux ressources politiques, économiques et sociales renvoie au concept d'**inégalité horizontale**. Ainsi pour cet auteur,

⁷ www.U-bourgogne.fr/GUFNU/afrique/doc_otayek.pdf

⁸ Focusing on identity seemed a way to explain how interests emerged rather than taking them as given. By examining the formation of collective identities, scholars would shed light on the macrohistorical context within which movements emerge. (Francesca Polletta and James M. Jasper, 2001 : 284)

l'inégalité horizontale devient le phénomène clé à identifier, dans la compréhension des violences politiques de type identitaire. Au point de vue méthodologique, l'auteur propose une identification des sources d'inégalités horizontales à partir d'indicateurs statistiques. Il s'agit d'identifier les taux de représentativité et de participation des membres des différents groupes culturels, dans les sphères politiques, économiques et sociales de la société. Un ensemble de variables (voir tableau ci-dessous) est proposé pour mesurer cette représentativité et participation dans ces trois dimensions de la société en question (Frances Stewart, 1998 : 13 ; 2002 : 10).

Tableau 1: Source of differentiation among groups

Categories of differentiation	Political participation	Economic		Social access and situation
		Assets	Employment and incomes	
Elements categories of	government ministers	land	incomes gouvernement employment	Education
	Parliament	Human Capital	Private employment	Health services
	Civil service Various level	Communal resources, Inc.water	elite = employment	Safe water
	army	minerals	rents	housing
	police	Privately owned capital/credit	skilled	employment
	local government	gouvernerment Infrastructure	unskilled	Poverty
	Respect for human rights	security of assets against theft and destruction	Informal sector opportunities	personnal and household security

Source : Frances Stewart (2002 :10)

A priori les caractéristiques des inégalités horizontales telles que présentées par Frances Stewart, semblent s'observer dans le contexte ivoirien comme l'indique un ensemble de discours et de faits. En considérant, rien que la période de 1993-1999, période de gouvernance du président Henri Konan Bédié, que nous nous proposons d'analyser, nombre d'interprétations des malaises politiques renvoient à la dénonciation des inégalités horizontales ou de leurs conséquences. Cette période apparaît d'ailleurs pour nombre d'analystes comme le terreau de l'instabilité politique que connaît la Côte d'Ivoire depuis le 24 décembre 1999, date du premier coup d'Etat. L'un des instigateurs du coup d'Etat de 1994, Ibrahima Coulibaly, justifie la prise d'armes en ces termes : dans l'armée *"Il y avait de graves injustices entre nous. Le népotisme, le favoritisme et le tribalisme faisaient rage. Certains militaires tirés sur des critères douteux, avaient droit à des stages à l'étranger quand la grande majorité n'y avait pas droit."*⁹

Selon les propos de Bakoyoko H. : *" Depuis que nous sommes sous l'ère Bédié le malaise est réel. Dans les quartiers, dans les bureaux, les services, l'armée, la police etc. il y a un malaise ethnique et religieux. "*¹⁰ Au niveau de la participation politique, les responsables du RDR, dont la plus grande partie est issue des zones septentrionales du pays, justifient leur rupture avec le PDCI, par le fait que ce parti a exclu l'élite du nord de la gestion du pouvoir : *" (...) Après 34 ans de militantisme sincère et vrai, nous avons décidé aujourd'hui de quitter le PDCI parce que ce parti est semblable au colonialisme par ses pratiques. Le PDCI est aujourd'hui un parti xénophobe, d'exclusion, un parti où les dioulas sont traités pour des moins que rien, comme des animaux. Plus de 200 de nos cadres ont été chassés par les tenants du parti et leur gouvernant, de leurs postes. On va jusqu'à nous traiter de gens qui sont incapables de gouverner ce pays. Le PDCI cherche à diviser la communauté islamique. "*¹¹.

La négation de la nationalité ivoirienne d'Alassane Dramane Ouattara, par les leaders du PDCI (selon Bédié, il est burkinabé par son père et il ne possède pas la nationalité ivoirienne¹²), est constamment dénoncée par les populations du nord, majoritairement acquises à la cause de ce parti (Akindès, 2003). Ce fait est interprété par eux comme le symbole de l'exclusion des peuples du Nord de la gestion de l'Etat et même de la société ivoirienne comme le témoigne les propos suivant : *" Nous sommes considérés moins que rien; on nous présente et on nous traite*

⁹ Le Patriote, 19 juin 2001 : 3.

¹⁰ Le Patriote, 06 juillet 1999 : 4.

¹¹ Lamine Diabaté, Notre Voie du 31 janvier 1995.

¹² in *les chemins de ma vie*, 1999 :147

comme des gens venus de loin ¹³. Ces crispations identitaires qui naissent autour de la nationalité du leader du RDR, monopolisent les tensions politiques et sociales mais aussi religieuses. Elles se traduisent souvent par des violences entre communautés autochtones et allogènes, surtout dans les zones forestières comme le démontre les conflits fonciers¹⁴ entre autochtones kroumen et allogènes burkinabé à Tabou.

Il est également reproché au président Bédié sa gestion tribale du pouvoir. Charles Bédié, journaliste au quotidien la Voie dénonce cette attitude en ces termes : *" Maître Faustin Kouamé à traité les Dioula et les Nordistes en général d'ivoiriens de circonstance parce que ces derniers auraient selon lui à part la côte d'Ivoire leur terre d'accueil, un ou plusieurs autres point de chute. Pour l'avoir dit et s'être montré intransigeant envers le pouvoir des dioulas, dirigé par Alassane Ouattara, il a été élevé à la dignité de ministre de la Justice et Garde des sceaux. Aussi, n'a-t-on pas limité la substance humaine de notre Etat à la seule communauté du centre, sinon qu'à l'ethnie prépondérante de cette région. M. Philippe Grégoire Yacé a été humilié, chassé comme un mal propre de la tête de l'Assemblée nationale parce que ne possédant pas dans ses veines le sang bleu des rois. Ici, à l'exception des héritiers de la couronne, nul n'a le droit de prétendre aux honneurs de la république. (...) Lorsqu'on nomme un ressortissant de l'Ouest, de l'Est, du Nord ou du sud à une responsabilité quelconque, c'est en fait pour servir de faire-valoir et feindre de montrer que nous sommes dans un pays où la compétence et la vertu ont aussi leur place. En fait cela est faux, car dans notre pays il y a bel et bien deux poids deux mesures. (...) Pourquoi M. Angoua Koffi Maurice, ex-D.G des douanes est-il encore en liberté alors que les délits qu'il a commis et connus de la justice du pays n'ont pas encore été sanctionnés.* ¹⁵.

Les élections présidentielles d'octobre 1995, boycottées par le FPI et le RDR, sont suivies par de violents affrontements entre communautés ethniques Bété et Baoulé. On dénombre selon les chiffres relatés par le conseil des ministres du 3 novembre 1995, 23 morts dont 21 Baoulés et 2 Bétés, 30 à 40 blessés, 10 000 déplacés et 233 campements baoulé détruits ou incendiés¹⁶. Ces affrontements sont le résultat des tensions opposant le PDCI et le FPI dans l'arène politique à l'occasion des élections de 1995. Deux déplacés donnent de leurs points de vue, les raisons de

¹³ Le Patriote 1999/n°82 : 2, intitulé "Odiéné condamne l'épuration ethnique"

¹⁴ Fraternité matin, 17 novembre 1999, p.2

¹⁵ La Voie, 4 janvier 1994 : 2

¹⁶ Le Démocrate, 7 novembre 1995 : 8-9

ces affrontements : Séverin Ahou Kouamé (Baoulé) : " *Il n'y avait aucun problème entre les bété et nous. C'est à cause du vote de Bédié qu'on nous a chassé* " ; Gnamien Konan Norbert (Baoulé) chef de village de Konankankro, à 17 Km de Gagnoa : " *On nous a chassés de la brousse parce que Bédié est baoulé et il est élu* " ¹⁷.

Du point de vue socio-économique, l'inégale répartition des richesses et les traitements de faveur dont bénéficie le groupe ethnique d'appartenance du président Bédié peuvent être mis sur le compte de l'expression des inégalités horizontales. Certains cadres du Nord affirment que le nord est la région la plus pauvre. Selon Koné Amadou, " *Le nord parent pauvre, fut oublié au moment de l'installation des équipements d'infrastructure. (...) Aujourd'hui encore, les quatre-vingts pour cent de son territoire habité manque d'eau potable, d'électricité et de téléphone.* " (2003 : 126). Au niveau des ressources foncières, les populations autochtones Bété dénoncent les traitements de faveurs dont bénéficie le groupe baoulé comme l'illustrent ces propos du chef de village de Soubouo, dans le département de Soubré : " *Sur les problèmes fonciers, lorsque nous avons affaire avec les Baoulé, ils sont toujours soutenus par les pouvoirs publics. Mais ce n'est pas le cas avec les autres ethnies. Cette attitude ne date pas d'aujourd'hui. En 1964, à Grand Zatri, des Bétés ont eut des histoires avec les Baoulés, Mami Faitai, sœur aînée de Félix Houphouët-boigny, informé à fait venir de Yamoussoukro un contingent de gendarmes pour brimer les Bété. Ils nous ont dit que celui qui discute la terre avec les Baoulés ira en prison à Yamoussoukro. Ce soutien au baoulé s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui. Preuve : présence de sous-préfets, magistrats, commandants de gendarmerie, et chef de cantonnement Eaux et Forêt, tous d'ethnie Baoulé, régulièrement affecté à Soubré* " ¹⁸.

Sous le Président Bédié, ces registres d'interprétation des faits révèlent de toute évidence l'existence d'inégalités horizontales. Certaines communautés, particulièrement celles du Centre-Ouest et du Nord, dénoncent soit leur exclusion de l'accès aux ressources de l'Etat et de l'exercice du pouvoir soit l'accaparement de l'Etat par l'ethnie Baoulé, groupe ethnique du président Bédié.

Malgré la pertinence analytique du concept au regard de la situation ivoirienne, il semble cependant que l'appréhension contextualisée des causes des inégalités horizontales ne se laisse

¹⁷ Le Jour, 28 octobre 1995 : 3

¹⁸ Notre Voie, 15 et 16 octobre 1999 : 8

pas saisis par le modèle proposé par Frances Stewart et cela pour trois raisons essentielles (Akindès F., 2004). D'abord, en Côte d'Ivoire l'appareillage statistique ne permet pas une lisibilité de l'inégalité des ressources économiques, politique et sociales de l'Etat entre les groupes en présence, même si des tendances peuvent être globalement reconstituées par rapport à la distribution des pouvoirs dans certains appareils d'Etat.

Ensuite, il n'existe pas de règles formelles excluant les membres d'une communauté ethnique particulière à la participation politique, à l'accès aux ressources sociales et économiques comme l'histoire nous l'a montré dans certains pays du monde¹⁹. En clair, il n'y a pas de règles classificatoires et hiérarchisantes de l'espace socio-politique basées sur des critères ethniques.

Enfin, l'inégalité économique entre le nord et le sud, est d'abord et avant tout une inégalité naturelle construite autour des dotations inégales (zone forestière au sud et savane au nord) dans un pays à vocation agricole. D'ailleurs, l'accès de toutes les communautés ethniques ivoiriennes aux ressources forestières est observable dans toutes les zones du sud. Comme le fait observer Dembélé O. " *Les Baoulé et les nordistes constituent l'exemple type de ces installations dans les zones forestières et villes du Sud, sur le territoire d'autres ethnies, akan et krou notamment* " (2003 : 35). Aussi, la caractérisation des groupes ethniques par quelques indicateurs économiques est difficile, et ne se confond pas exactement avec un repérage géographique. Il y a des courants migratoires qui entraînent toutes sortes de transferts entre les régions. En particulier, les investissements publics sont un moyen de redistribution géographique des revenus. Pour ce qui concerne leurs sources de revenus primaires, tous les groupes sont plus ou moins engagés dans la production de biens échangeables, coton et sucre au nord, café et cacao au sud (Azam J-P., 1993 : 26).

Mieux, le souci de combattre les disparités régionales et le désir de répartir la formation de capital entre les diverses régions dans un esprit de plus grande équité ont motivé plusieurs politiques de développement. Par exemple, les prélèvements effectués sur les cultures d'exportation d'origine forestière ont beaucoup servi à financer des investissements et

¹⁹La doctrine Nazie d'Adolphe Hitler de 1933 à 1945 élaborée de 1924 à 1926 dans *Mein Kampf* ; La doctrine de la suprématie hutu, élaborée dès 1957 dans le *Manifeste des Bahutu* et mise en application par le Parti de l'émancipation des hutu à l'indépendance du Rwanda ; La doctrine de l'Apartheid, développée et appliquée par le Parti nationaliste d'Afrique du sud de 1948 à 1994 (Mémel-Fôté Harriste, 1999).

programmes de développement régionaux (l'ARSO en 1969 pour désenclaver la zone sud-ouest). Ces investissements visaient tout autant à redistribuer au profit du nord plus pauvre une partie des fruits de la croissance, qu'à ralentir un peu l'exode rural et la croissance d'Abidjan. C'est ainsi que le pays sénoufo a bénéficié d'une certaine redistribution des recettes issues de la flambée des cours du café et du cacao, par l'intermédiaire des investissements publics. On peut citer le développement de la route bitumée entre Bouaké et Korogho ou les investissements hôteliers de Katiola parmi ces réalisations. Mais les investissements publics les plus spectaculaires dans cette région ont été les complexes sucriers de Ferkéssédougou (Ferké I et II) et de Katiola-Marabadiassa. (Azam J-P., *ibid*). Le système des FRAR mis en place à partir de 1971 a permis la dotation des zones rurales du pays entier en infrastructures sociales et économiques (pompes hydrauliques, hôpitaux, écoles, routes, etc....) même si celles-ci restent proportionnellement insuffisantes dans le Nord. De même de nombreux projets agricoles et structures d'encadrements ont contribué à impulser une dynamique économique dans les zones du Nord. Ce sont par exemple les projets Soja, coton qui constituent actuellement une source majeure des revenus des populations rurales du Nord avec la CIDT, le riz avec la SODERIZ, la SODEFEL pour les produits vivriers, etc.²⁰

Aussi, ces différents constats, justifient-ils selon Akindès F. (2004a) l'approche interactionniste des inégalités horizontales dans le cas spécifique de la Côte d'Ivoire. Si la conceptualisation des inégalités horizontales par Frances Stewart comme sources potentielles de conflits organisés éveille la conscience politique sur le lien entre inégalité et instabilité politique, elle ne renseigne par contre pas sur le processus de transformation sociale des inégalités objectives et de la conscience d'inégalité en revendications puis en conflits internes (Akindès F., 2004a). A cet égard, le phénomène politique semble primordial à travers sa dimension "instrumentalisation des identités" comme nous l'avons montré dans l'approche dynamique de l'identité. L'approche historique montre que les acteurs politiques, situés dans des contextes historiques donnés, instrumentalisent les groupes ethniques : « *On peut ainsi supposer que l'ivoirité constitua pour Konan Bédié, dès qu'il prit la succession d'Houphouët-Boigny, une façon de damer le pion au FPI et de se fabriquer une légitimité particulière, tout à la fois distincte de celle de son prestigieux prédécesseur et en harmonie avec le «nationalisme» quasi structurel du «peuple ivoirien»* (Dozon J-P, 2000 : 51). Cette manipulation ethnique est le moteur de la

²⁰Yao B., in *Le Patriote* hors série, décembre 2003 : 14

construction des inégalités entre les groupes. Toutefois, si cette approche permet de saisir les inégalités horizontales dans l'action des acteurs politiques, elle ne dit pas comment, de façon concrète, sont construites, dans la praxis politique de ces acteurs, ces différenciations entre les groupes.

Le modèle d'analyse interactionniste des inégalités horizontales (voir schéma²¹) que propose Akindès F., semble répondre à cette préoccupation. L'auteur part de l'hypothèse que la transformation d'inégalités objectives en sentiment d'inégalités horizontales en Côte d'Ivoire est un produit social du style de leadership. En partant donc de cette hypothèse, ce modèle propose au plan méthodologique, une approche interactionniste du phénomène qui viendrait en complément de la documentation, lorsque cela est possible, des dimensions suggérées par Stewart F.

Il s'agit plus spécifiquement de faire une analyse de la communication politique dont l'une des particularités dans le contexte ivoirien est la mobilisation chez les leaders politiques des identités culturelles de groupe. Pour la construction de sa légitimité, le leader convoque dans le champ politique les identités particulières. Cette action est repérable dans l'exercice du style de leadership politique qui cache un marketing des identités culturelles. Ce style de leadership transparaît surtout dans la manière dont le leader construit son image politique, celles de ses adversaires ainsi que dans ses pratiques charitables collectives et /ou personnalisées.

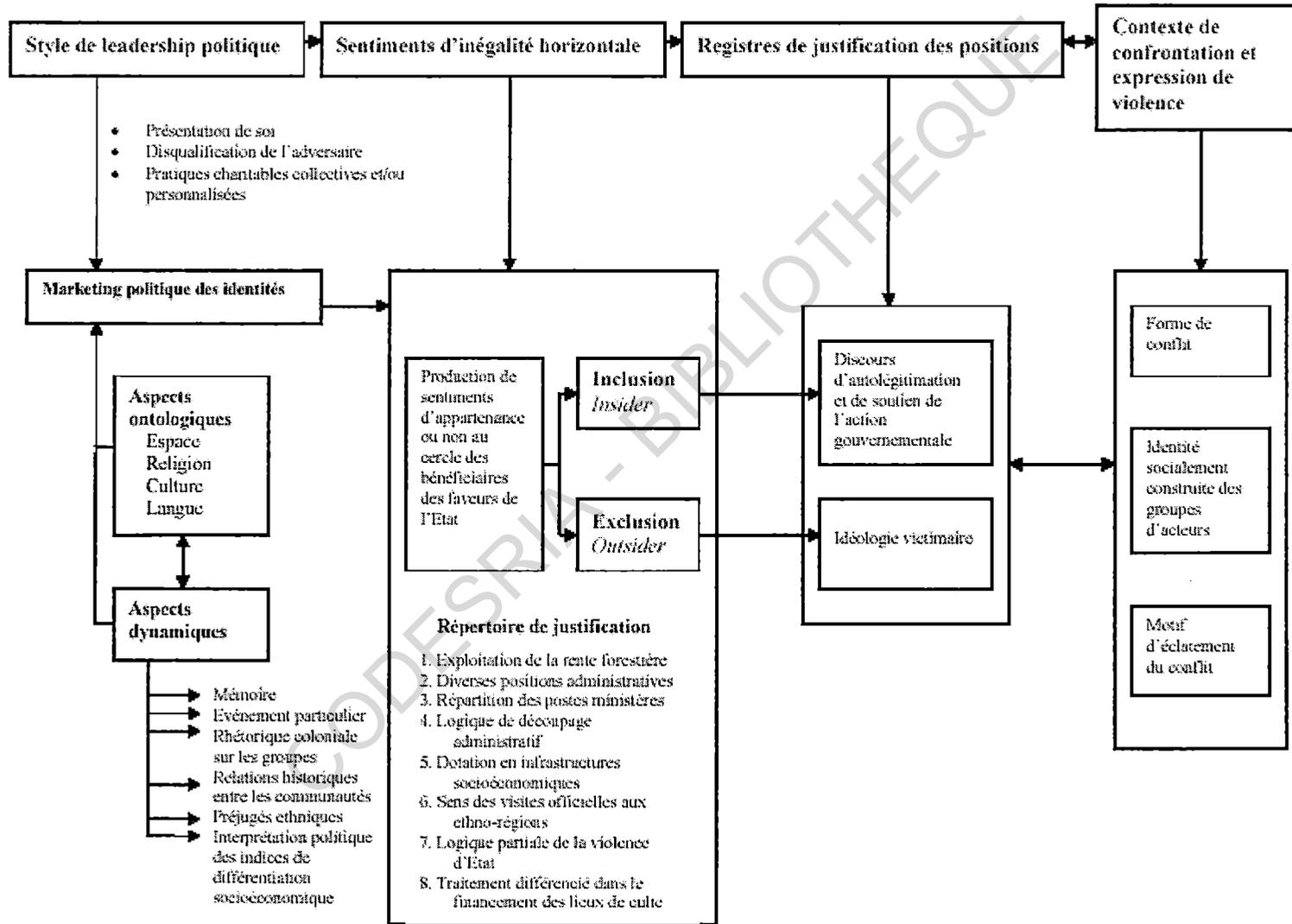
Le style de leadership politique établit en conséquence dans son exercice, un espace de relations interactives qui lient ou délient le leader aux différents groupes sociaux. Il a pour effet de construire des frontières de différenciation entre les groupes culturels (insiders vs outsiders). Ces frontières se formalisent et s'expriment en des sentiments d'inégalité horizontale qui sont en fait des sentiments d'appartenance ou non au cercle des bénéficiaires des faveurs de l'Etat. Elles se renforcent de même dans des discours de légitimation de l'action de l'Etat (chez les insiders) et dans une sorte d'idéologie victimaire (chez les outsiders). Le leader politique construit ainsi les imaginaires et les représentations politiques des groupes sociaux sur des bases culturelles. Les effets pervers d'une telle ingénierie politique sont sans nul doute la réification des groupes culturels en catégories socio-politiques potentiellement opposables dans un espace politique en

²¹ Source: Akindès F. (2004 a)

proie aux tensions permanentes. En clair, loin de structurer seulement les imaginaires politiques, le marketing politique des identités culturelles transforme les groupes culturels en acteurs potentiels de violences politiques quand le contexte s'y prête.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Modèle d'analyse interactionniste des inégalités horizontales



En somme, les inégalités horizontales en Côte d'Ivoire doivent être analysées à travers la communication politique dont rend compte la dimension, " marketing des identités ethniques et/ou religieuses " du style de leadership politique. Dans le cadre du programme de recherche intitulé "**Mobilisations identitaires, inégalités horizontales et sociohistoire de la violence politique en Côte d'Ivoire** ", l'objectif de cette étude est de tester ce modèle d'analyse en questionnant le style de leadership du Président Henri Konan Bédié le plus souvent présenté dans les études politologiques sur la Côte d'Ivoire comme étant le principal vecteur de la crise socio-politique. Ainsi, la question centrale de notre étude intitulée « Violences politiques à caractère communautaire et Inégalités Horizontales en Côte d'Ivoire de 1993 à 1999 » est celle-ci : **En quoi les violences politiques à caractère communautaire de 1993 à 1999 trouvent-elles leur source dans le style de leadership politique de M.Henri Konan Bédié?**

Cette question se décline en plusieurs sous questions :

- ***Quelle est la situation politico-économique qui favorise la mise en place du style de leadership politique de M.Henri Konan Bédié ?***

- ***Quelles sont les formes de violence politique ayant émergées sous le temps d'exercice du pouvoir de M.Henri Konan Bédié et comment les identités particulières y ont été mobilisées ?***

- ***Quelles sont les spécificités du style politique de M.Henri Konan Bédié et quelle en est la part de marketing politique des identités ?***

- ***En quoi ce marketing des identités a-t-il engendré des sentiments d'inclusion et d'exclusion ?***

PLAN DETAILLE DE LA RECHERCHE

II.1 Objectifs de l'étude

□ **Global** : Comprendre l'influence du marketing des identités du style de leadership politique de M. Henri Konan Bédié à partir des répertoires de justification des acteurs impliqués dans les espaces de conflits à caractère communautaire.

□ **Spécifiques** :

1- *De caractériser le contexte économique, politique et social à partir duquel se met en place le style politique de Henri Konan Bédié.*

2- *Décrire les formes de violences politiques à caractère communautaire de 1993 à 1999 ainsi que les répertoires de justification des acteurs de ces violences.*

3- *D'identifier, à partir de l'analyse du style de leadership de M. Henri Konan Bédié, les répertoires d'expression des sentiments d'inclusion et d'exclusion chez les groupes ethniques et leurs effets en terme de conflictualité*

II.2 Définition des concepts et cadre théorique d'analyse

Cette étude s'inscrit dans une perspective phénoménologique. Elle analyse le champ de la conflictualité intercommunautaire dans le contexte ivoirien, comme l'effet émergent des mécanismes de mobilisation identitaire consubstantiels au style de leadership politique. C'est précisément la communication politique du leader qui constitue le voyant de cette ingénierie identitaire. « On suppose que le leadership exercé par une personne serait lié à sa manière de communiquer avec son entourage. On conçoit le leader comme quelqu'un qui réussit à influencer le travail d'un groupe de personnes sans autres moyens que la communication » (Moscovici, 1988 cité par Mongeau P. et Saint-Charles J., 2005). Cette approche met l'accent sur le « style », la manière d'interagir. Mais, l'interaction produit du sens tant au niveau des contenus qu'à celui des manières de communiquer. Ainsi, dans la présente étude, le concept de "**style de leadership politique**" ramène à la « manière dont, par le jeu de la communication politique, chaque leader politique engagé dans la compétition politique crée un «*sens partagé* » (Ammeter, Douglas, Gardner, Hochwarter et Ferry, 2002) avec un

électorat (potentiel), suggère des *représentations sociales*²², et établit des *catégories constitutives d'oppositions sociales* dans un champ politique où la lutte pour l'imposition d'une vision du monde relève d'un travail politique sur le terrain » (Akindès F., 2004). La création d'un « *sens partagé* », la suggestion de « *représentations sociales* » ou encore l'établissement des « *catégories sociales constitutives d'oppositions sociales* » ramènent en substance à un travail de **construction de la réalité sociale** au sens où l'entendent Berger T. et Luckman P. (1996). L'enjeu étant ici d'imposer des manières de penser et d'agir. Cette construction de la réalité se fait en interaction avec les contextes dans lesquels se situent le leader politique (Lulin E., 2003). Elle puise ainsi dans les « savoirs ordinaires » comme matériau de construction selon l'approche de l'ethnométhodologie de Garfinkel H. (1967). Elle est en fait « un choix de mobilisation et de manipulation des symboles par l'acteur politique au cours de son interaction avec les groupes de l'espace politique. Précisément c'est l'emploi des symboles verbaux et non verbaux dans le spectacle pour renforcer ou maintenir la position politique des acteurs. » (Albouy S., 1994 : 31). Dans cette perspective, un ensemble de variables paraît alors essentiel dans l'activité de construction du réel: code vestimentaire, rhétorique politique particulière, expression faciale, allure et posture spécifique qui produisent du sens dans la communication avec l'autre (Dick P., in. Corner J. and Dick P., 2003 : 45). Il s'agit *in fine* d'un travail d'imposition d'une hégémonie politique culturellement inspirée qui s'entoure d'une « *fonction affective* » et suscite de l'émotion (Marshall D., op. cit. 92).

Ce travail d'imposition d'une vision du monde dans l'espace politique est justifié par la lutte compétitive qu'impose le modèle démocratique d'exercice du pouvoir comme l'explique Schumpeter J. dans sa théorie de la démocratie. Dans un tel espace, les leaders politiques vont concourir pour le vote de la même manière que les entrepreneurs économiques luttent pour l'acquisition de la clientèle (Schumpeter cité par Street J. in Corner J. and Dick P., 2003 : 88). Cette théorie qui est en fait une approche économique de la démocratie, s'accommode bien au contexte ivoirien où l'ouverture du marché politique (rétablissement du multipartisme en 1990 ; décès du président Félix Houphouët-Boigny en 1993) montre une intensification de

²² “Social representations are defined as the collectively held explanations of reality that are continually reproduced in interaction (Moscovici 1988). Though collectively held, social representations are an interstice between an individual's schemata and collective social knowledge because generally accepted truths about the social world (what Moscovici calls hegemonic social representations) become schematic or, in Moliner's terms (1995), become the “core” of a social representation. As such, hegemonic representations become the foundation on which new events are interpreted to produce more specific social representations.” (Kristen Renwick Monroe and al., 2000)

la lutte pour le pouvoir. Aussi, une phénoménologie du style de leadership politique de Henri Konan Bédié invite-t-elle à tenir compte dans l'analyse les réalités contextuelles de la lutte politique.

Toutefois, c'est le concept de "**Marketing politique**" qui permet de mieux caractériser la spécificité du style de leadership politique. Ce concept que l'on peut induire de la théorie économique de la démocratie (Schumpeter et Downs, 1957) se définit par les procédures de captage de la clientèle politique. Il permet de mieux comprendre la fonction entrepreneuriale de l'acteur politique qui se trouve sur le marché politique dans la position « d'un vendeur de performances et d'un acheteur de réputations » selon la formule de Street J. (« *Selling performances, buying reputations* », 2003). Or comme le fait remarquer Otayeck R. (op.cit), pour décrire le contexte historique de démocratisation en Afrique, « compte tenu de l'âpreté de la bataille politique et de la fragilité des partis politiques insuffisamment remis de vingt ans de régime autoritaire, l'ethnicité s'impose donc comme recours stratégique privilégié pour mobiliser son électorat, lui assurer un certain nombre de rétributions matérielles ou symboliques (...) ». Dans ce contexte qui se prête bien au contexte ivoirien, le marketing politique prend enracinement dans des stratégies de mobilisation des identités ethniques et/ou religieuses. En clair, le marketing politique que décrivent Schumpeter et Downs, devient un « **Marketing politique des identités** » dans le contexte ivoirien. Mais la mercatique des identités, en tant qu'outil d'instrumentalisation politique (Akindes F., 2004), se focalise chez le leader politique sur la construction symbolique valorisante de l'image de soi (Goffman E., théorie de l'acteur dramaturge) et disqualifiante de l'image de ses adversaires (Sacks B., "labelling theory" ou "théorie de l'étiquetage"). Dans cette entreprise, sont mobilisés à la fois les aspects ontologiques (espace, religion, culture particulière, mythes et légendes fondateurs, langue) que des aspects dynamiques (mémoire, événements particuliers, réification de l'ethnologie coloniale sur les groupes, relations historiques, préjugés ethniques, interprétation politique des indices de différenciation sociale et économique ...) des identités de groupe. Ce choix de mobilisation identitaire donne au style de leadership politique tout le sens de son ancrage culturel dans le contexte de la présente étude.

L'effet induit d'une telle mercatique identitaire est à n'en point douter l'imposition d'un imaginaire politique partagé. Mais la construction d'un « sens partagé » du politique ou la « suggestion de représentations sociales » est en même temps la construction de « catégories psychosociales constitutives d'oppositions sociales » (Akindès F, op. cit.). A cet

égard, c'est l'anthropologue norvégien Frédrik Barth²³, qui nous offre la meilleure lecture de ces phénomènes de construction des oppositions sociales. En effet, l'espace de relation sous base identitaire que suggère le leader en rapport avec les groupes culturels est caractérisé par l'acte d'identification permanente qui est par essence un acte de différenciation, voire d'exclusion. Le marquage identitaire qu'effectue le leader est une forme " d'organisation politique " ou encore une forme de stigmatisation qui classe chaque groupe culturel selon une identité politique fondamentale. Il s'agit de valoriser politiquement des groupes ethniques et/ou religieux et d'en disqualifier d'autres, selon les configurations de la compétition politique. Cette entreprise d'étiquetage produit des frontières d'inclusion et d'exclusion du point de vue des membres de ces groupes. En clair, la stigmatisation de l' " Autre " sert au leader de principe organisateur de l'espace politique. Cela infléchit du même coup les modalités de participation différenciée des groupes à la vie politique, économique et sociale.

Dans le contexte de notre analyse, il s'agit du positionnement des groupes ethniques et /ou religieux convoqués dans l'arène politique dans la lutte sur le pouvoir d'Etat. Ce positionnement des groupes culturels dans l'arène politique se traduit par l'expression de sentiments d'inclusion ou d'exclusion ou encore « **Sentiments d'Inégalité Horizontale** » (insider/outsider) qui sont des sentiments d'appartenance ou non au cercle des bénéficiaires des faveurs de l'Etat. Ces sentiments d'inégalité horizontale participent à la réification des groupes culturels dans l'arène politique en groupe d'acteurs, pouvant intervenir dans les espaces de violences politiques à caractère communautaire quand le contexte s'y prête. La « **Violence Politique à caractère communautaire** » ramène dans la présente étude à toute forme de violence où l'identité ethnique et/ou religieuse politiquement marquée par des sentiments d'inégalité horizontale justifie les antagonismes des acteurs dans le champ conflictuel.

En somme, ce **modèle d'analyse interactionniste des inégalités horizontales** qui analyse le leader politique comme étant un " artiste " (Falasca-Zamponi S., in Corner J. and Dick P., *ibid*) et le peuple comme " son matériau à sculpter " et valorise le style de leadership ainsi que le marketing politique des identités de groupes qui lui est consubstantiel, sera au cœur de notre analyse. Ce modèle d'analyse nous permet de définir un certain nombre d'hypothèses pouvant nous orienter dans notre réflexion sur le lien de cause à effet que l'on

²³ Frédrik Barth in Commission du droit du Canada, 2003: <http://www.lcc.gc.ca/fr/themessrl/cp/shultenckhoff/chap02.asp>

pourrait faire entre le style de leadership politique de Henri Konan Bédié et les violences à caractère communautaire qui émergent sur sa période de gouvernance.

II.3 Les hypothèses de l'étude

1. L'intensification de la compétition politique et le rétrécissement des ressources économiques de l'État expliquent la construction du style de leadership politique de Henri Konan Bédié.

2. Les violences politiques à caractère communautaire de 1993 à 1999 sont l'expression de sentiments d'inégalité horizontale consubstantiels au style de leadership de Henri Konan Bédié.

3. Le style de leadership politique de Henri Konan Bédié s'est construit sur l'idéologie de « l'ivoirité » qui induit dans le même temps des insiders et des outsiders.

METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES

III.1 Présentation et justification des instruments de collecte des données

Le choix méthodologique d'une approche qualitative du phénomène politique nous emmène à privilégier dans le choix de nos instruments de collecte des données des techniques qualitatives. Ces techniques sont de deux natures : l'enquête documentaire et l'enquête de type ethnographique. Les discours des acteurs constituent ici les objets de la collecte. Pour le présent rapport du D.E.A, la technique documentaire est privilégiée. Elle consiste en une revue de presse et en une revue bibliographique. L'enquête ethnographique se déroulera dans la seconde phase de l'étude, notamment en thèse. Elle consistera en des séries d'entretien avec des personnes ressources choisies en tant qu'acteurs témoins ou analystes de la période d'étude. Ces personnes se prononceront sur des points ou événements porteurs de sens selon les objectifs de l'étude.

Le programme « **Mobilisation identitaire, inégalités horizontales et sociohistoire de la violence politique en Côte d'Ivoire** » dans lequel s'inscrit cette recherche justifie ce choix méthodologique par trois raisons. La première raison est relative au contexte de la crise actuelle que vit la Côte d'Ivoire et qui ne permet pas une étude ethnographique approfondie. Le climat de tension et d'insécurité ne peut favoriser la réalisation d'un grand

nombre d'entretien sur des préoccupations de l'étude jugées aujourd'hui « sensibles ». C'est donc pour éviter des biais dans la collecte des informations et en raison des susceptibles méfiances que suscite la sensibilité de la thématique abordée ici que nous nous contenterons d'une approche essentiellement documentaire.

La seconde raison est celle qui consacre le statut de données scientifiquement exploitables du contenu des journaux. Les productions de la presse comme tous les autres documents (historiques, artistiques, archéologiques...) sont à considérer comme des données, des produits d'un processus social historiquement et sociologiquement situés. À ce titre, Prior L. (2003) soutient que l'étude des voies par lesquelles le journal et son contenu sont produits peut constituer en lui-même un sujet de recherche en sciences sociales et qu'une telle étude révélerait de façon éclairante les traits ou dimensions des actions et interactions sociales sous-jacentes à la production sociale en général. Dans notre cas, nous nous intéressons aux actions et interactions sociales révélées par la presse et particulièrement liées à l'évolution de la vie politique. C'est donc à partir de ce statut de données à part entière du contenu de la presse que nous considérons les articles, reportages, interviews comme étant des produits utilisés ou consommés dans des circonstances sociales organisées ou construites et par conséquent, propres à l'analyse scientifique.

La dernière raison justifiant le choix méthodologique du programme est relative à la pertinence d'une analyse du discours politique à partir de la presse dans le contexte ivoirien. La presse en Côte d'Ivoire est en n'en point douter un instrument efficace de structuration des imaginaires politiques collectifs. En même temps qu'elle diffuse les idéaux, les projets et les images des leaders politiques et de leurs partis respectifs, elle participe elle-même à la construction du phénomène politique. Elle prend part de ce fait aux conflits qui traversent le champ politique. Comme le fait remarquer Zio Moussa, un analyste de la presse ivoirienne : « *C'est une presse de combat. Principalement. En épousant les antagonismes et les divisions de la classe politique, elle se fait la vitrine des crises qui la secouent et déchirent tout le pays, en même temps qu'elle en est l'instrument. Ainsi, chaque titre va-t-il marquer son territoire par l'orientation de sa ligne éditoriale, le choix de ses titres, le tri des informations et plus particulièrement le traitement de celles-ci. D'un quotidien à un autre, d'un périodique à un autre les mêmes sujets font les manchettes, mais sont traités avec un parti pris évident qui donne du même fait, des mêmes événements de la même actualité des versions totalement différentes, contradictoires, où les faits sont évacués au profit de l'opinion* ».

Aussi, toujours selon cet analyste : « *L'acte d'achat que pose le militant en se procurant « son titre » est un acte politique, un acte d'adhésion au discours de son parti, à ses prises de position, ses engagements. Discours, prises de position et engagements qu'il partage, par rapport auxquels il ne prendra aucun recul et qu'il ne remettra donc jamais en question, son « journal », voix de la vérité lui donnant l'assurance d'avoir raison contre les autres qui mentent, l'excluent... Instrumentalisés, les médias ne font plus de l'information, mais de la propagande politique. Ils servent de courroie de transmission entre les partis politiques et les militants* ».

Partant, la presse véhicule des sentiments en même temps qu'elle participe à la construction et à la co-construction de sentiments victimaires et/ou d'inclusion (Akindès F., 2004a). Elle véhicule les sentiments quand elle restitue un événement à travers les propos des actants qui deviennent sujet à interprétation sur des registres identitaires par des lecteurs eux-mêmes socialement situés. Exemple : « *Selon le Doyen Lamine Diabaté, [...] Après 34 ans de militantisme sincère et vrai, nous avons décidé aujourd'hui de quitter le PDCI parce que ce parti est semblable au colonialisme par ses pratiques. Ce parti est aujourd'hui un parti xénophobe, d'exclusion, un parti où les Dioula sont traités pour des moins que rien, comme des animaux. Plus de 200 de nos cadres ont été chassés par les tenants du parti et leurs gouvernants, de leurs postes. On va jusqu'à nous traiter de personnes qui sont incapables de gouverner ce pays* »²⁴.

Elle construit ou co-construit des sentiments quand elle interprète les événements sur le registre identitaire ou en détourne le sens pour l'inscrire dans ce registre : « *Barrages, braquage, hold-up, assassinat, c'est désormais le lot quasi-quotidien des populations du Département de Gagnoa (...) Ce qui est par contre incontestable pour tout le monde, c'est que l'insécurité est le « droit » garanti pour tous dans le Département. Les crimes de sang, en ce moment sous le fromager connaissent une effroyable poussée. Une prostituée a été tuée, poignardée par un inconnu, un Burkinabé froidement abattu sous les yeux de son épouse. (...) Ils ont peur et ne savent plus à quel sein se vouer pour leur protection* »²⁵.

²⁴ Lamine Diabaté, *Notre Voie* du 31 janvier 1995

²⁵ Bamba Franck, *La Voie* n° 761 du 7Avril 1994 :7.

III.2- Nature des sources documentaires

III.2.1- La Presse

La presse, comme nous l'avons dit, est politiquement située. Pour Zio M. « *C'est que la plupart des regroupements ou partis politiques recherchent un support pour conférer à leur discours une certaine visibilité et, plus sûrement, de la lisibilité, sans pour autant déposer le masque derrière lequel ils avancent* ». Les données qui y sont recueillies sont donc fortement influencées par les sources qui les génèrent. Les supports de presse que nous avons donc utilisés sur la période d'étude (1993-1999) se divisent en deux grandes tendances. D'une part, on a la presse pro-gouvernementale : *Fraternité Matin* et *Le Démocrate*. Né en 1964, *Fraternité Matin* fut pendant près de trois décennies le seul quotidien national ivoirien (Zio M. et Lemoine-Minéry F., 2001 : 8). En 1990, l'ouverture du « marché politique » a favorisé parallèlement l'apparition d'une multitude d'organe de presse. On comptait déjà en 1996, soit six années après 1990 environ 178 titres de presse écrite (Zio M., op. cit.). Malgré le changement du contexte politique, *Fraternité Matin* conservera toujours une ligne éditoriale proche du parti au pouvoir. Cette tendance est également la même dans l'hebdomadaire intitulé *Le Démocrate*. Cet organe de presse est né dans la période d'ouverture de l'espace politique. Il s'est immédiatement positionné comme l'organe de presse du PDCI-RDA. A l'accession de Henri Konan Bédié au pouvoir, cet organe de presse va non seulement constituer un des canaux importants de diffusion de l'idéologie politique de ce dernier mais aussi un véritable instrument de la construction de l'image politique de ce leader.

D'autre part, on a la presse qui se range autour d'une tendance critique du pouvoir en place. Nous avons choisi comme organes : *La Voie* devenue par la suite *Notre Voie*, *Le Jour* et *Le Patriote*. Ces organes de presse sont tous nés en début des années 90. Si les quotidiens *La Voie* (*Notre Voie*) et *Le Jour* ont toujours reflété la tendance critique, il n'en a pas toujours été de même pour *Le Patriote*. Ce quotidien, à sa naissance fut un support proche du PDCI-RDA. Il soutenait beaucoup plus les actions menées par le gouvernement du Premier ministre Alassane D. Ouattara. Le conflit de succession qui naît entre M. Alassane Ouattara et M. Henri Konan Bédié à la mort de Félix Houphouët-Boigny en 1993, entraîne par la suite la suspension de ce quotidien en février 1994. En effet, ce journal qui avait pris fait et cause pour le Premier ministre fut mal admis par le nouveau pouvoir de M. Henri Konan Bédié. *Le Patriote* disparaîtra du paysage de la presse politique pour ne réapparaître qu'en juillet 1999 comme organe de presse du RDR et du leader du RDR, M. Alassane D. Ouattara, rival déclaré de M. Henri Konan Bédié aux élections présidentielles de 2000. *La*

Voie (Notre Voie par la suite) constitue sur notre période d'étude, l'organe de presse du parti d'opposition le FPI. Né en 1991, il se positionne comme l'échos de lutte du FPI contre les pouvoirs d'abord de M. Félix Houphouët-Boigny et ensuite de M. Henri Konan Bédié. En plus de diffuser des idéaux et des actions politique du FPI, ce quotidien fait une promotion de l'image politique du leader Gbagbo Laurent. Ce va journal va se faire aussi l'écho de toute la lutte politique menée (entre 1995 et 1999) par la coalition des partis d'opposition nommée "Front Républicain". Cette coalition née en 1995 regroupera principalement les deux partis significatifs de l'opposition à savoir le FPI et le RDR né en 1994. Le dernier organe, *Le Jour* qui se veut indépendant des partis politiques sur la période de notre étude, réfère tout de même une tendance critique à l'égard du pouvoir de M. Henri Konan Bédié. Nous avons utilisé surtout ce quotidien pour le recueil des données sur les événements du boycott actif en octobre 1995. La façon de rendre compte de ces événements nous permet de classer ce journal comme un journal proche de l'opposition à cette période.

III.2.2 La bibliographie

Les données bibliographiques recueillies se partagent entre données issues d'analyses scientifiques, notamment les publications scientifiques (articles, ouvrages) et données issues de l'ouvrage biographie de M. Henri Konan Bédié (*Les Chemins de ma vie*, 1999). Le recueil des données s'est fait en fonction des unités de sens privilégié dans l'analyse du phénomène à l'étude. Ainsi, ces données partent de données de types économiques, politiques, biographiques, démographiques et socioculturels. Ces données nous ont permis de construire les contextes d'exercice du pouvoir de M. Henri Konan Bédié et d'émergence des conflits analysés, d'identifier les éléments constitutifs du style de leader politique de M. Henri Konan Bédié.

IV LES PRODUITS ATTENDUS

Les résultats attendus sont les suivants :

- Rédaction d'un mémoire de DEA avec une définition des perspectives de recherche dans le cadre d'une thèse
- Contribution à l'ouvrage collectif prévu dans le cadre du partenariat entre l'équipe du Pr F. Akindès de l'Université de Bouaké et du Pr F. Stewart de l'Université d'Oxford.

- Publication d'articles dans des revues scientifiques
- Contribution à la rédaction d'un manuel de prévention des conflits ethniques dans les sociétés multiethniques.

LES DIFFICULTES DE L'ETUDE ET PLAN DE RESTITUTION DES RESULTATS DE L'ETUDE

Les difficultés rencontrées dans la présente étude sont surtout liées à la collecte des informations dans la presse. Certains numéros de partition des différents supports de presse utilisés n'ont pas été retrouvés. Or certains articles de ces numéros nous paraissaient importants dans l'analyse des faits. Dans les bibliothèques fréquentées, tous les journaux de presse ne sont pas systématiquement disponibles. De même dans les directions des organes de presse utilisés les archives ne sont pas toujours complètes. Au journal Le Patriote par exemple, plusieurs registre d'archives sont absents.

Ces insuffisances justifient pour nous la nécessité d'approfondir la qualité de nos données par une phase d'enquête ethnographique. Cette seconde phase de la recherche sera consacrée aux entretiens avec des personnes ou groupe de personnes ressources choisis en tant que témoins ou analystes de la période d'étude. Ceux-ci se prononceront sur des points ou événements porteurs de sens pour les objectifs de l'étude. Cette phase s'effectuera dans le cadre de notre thèse.

Toutefois, la présente étude a abouti à un certain nombre de résultats que nous restituons dans la suite du document selon l'articulation suivante :

Première partie : Contextes d'émergence et d'exercice du style de leadership politique de Henri Konan Bédié

Deuxième partie : Phénoménologie des conflits intercommunautaires de 1993 a 1999 : les cas du « *boycott actif* » en 1995 et du « *conflit foncier de tabou* » en 1999

Troisième partie : Style de leadership de Henri Konan Bédié et fabrique des sentiments d'inégalité horizontale

PREMIERE PARTIE :

CONTEXTES D'EMERGENCE ET D'EXERCICE

DU LEADERSHIP POLITIQUE DE HENRI

KONAN BEDIÉ

Cette première partie vise une description du background socioculturel, économique et sociopolitique du temps de gouvernance de Henri Konan Bédié. Un ensemble d'éléments nous permettant de caractériser, dans le temps et l'espace, les contextes (culturels, socio-économiques et politiques) dans lesquels prend forme et s'exerce le pouvoir de M. Henri Konan Bédié. Ces contextes renferment en eux des éléments importants nous permettant de comprendre dans la suite de notre analyse le style de leadership politique de ce leader. Ils nous permettent de situer le pouvoir de Henri Konan Bédié dans un contexte historique particulier et d'en dégager des éléments de construction de son style de leadership politique. Trois chapitres structurent cette première partie. Le premier chapitre montre les caractéristiques physiques et socioculturelles de la Côte d'Ivoire. Le second chapitre met en relief les spécificités du contexte économique de la période étudiée. Le troisième chapitre caractérise le contexte socio-politique de l'exercice du pouvoir du président Henri Konan Bédié.

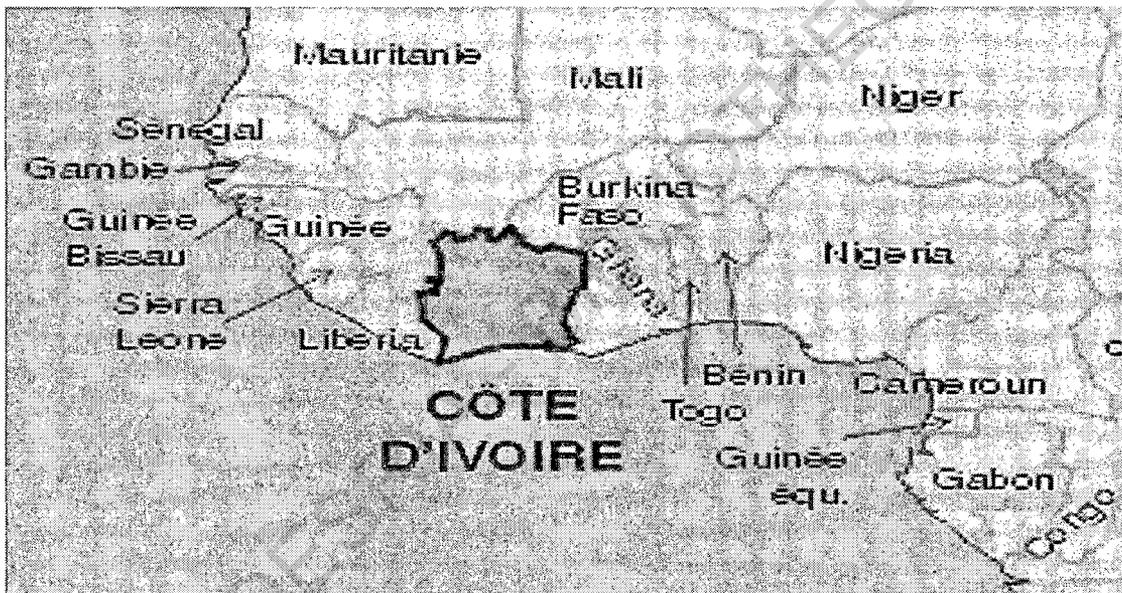
CHAPITRE I : DONNEES GEOGRAPHIQUES ET SOCIOCULTURELLES

.I.1 Géographie physique

I.1.1 Situation géographique²⁶

La Côte d'Ivoire est un État d'Afrique occidentale (cf. carte 1), situé au Nord de l'équateur et s'étendant sur une superficie de 322 463 km². Il est limité par le Ghana à l'est, le Libéria et la Guinée à l'ouest, le Mali et le Burkina Faso au nord et par le golfe de Guinée au sud (l'océan Atlantique sur 515 km de côte).

Carte 1 : Localisation de la Côte d'Ivoire en Afrique



Source : http://www.ladofrancaise.gouv.fr/dossier_actualite/crise_cote_divoire/carte_cote_divoire.shtml

I.1.2 Configuration écologique

Le pays est marqué par la nette opposition bioclimatique qui existe entre le sud quasi équatorial et la zone tropicale à savane du Nord. Le long du golfe de Guinée, la côte (500 km) est jalonnée par la présence de vastes lagunes partiellement navigables (Tadio, Ébrié, Aby). Le pays s'élève ensuite vers les moyens plateaux du Nord, dont les altitudes

²⁶Sources : <http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/index.html> ;
<http://www.abidjan.net/cotedivoire/index.htm>

atteignent exceptionnellement 900 m vers l'ouest. Les reliefs sont compartimentés par des cours d'eau souvent encaissés; la Côte-d'Ivoire est traversée par quatre fleuves, la Comoé, le Bandama, le Sassandra et le Cavally, tributaires de l'océan Atlantique.

La Côte-d'Ivoire se divise en deux zones climatiques. Au sud, le climat côtier, subéquatorial, est marqué par des températures toujours supérieures à 18 °C, une forte humidité. Les précipitations (2 500 mm en moyenne) sont réparties entre deux saisons des pluies (avril-août et septembre-novembre). Vers le centre du pays, les pluies sont moins abondantes (de 1 000 à 2 500 mm). Au nord, le climat est de type tropical soudanien, avec une saison faiblement humide et une saison sèche (novembre-mai).

Au niveau de la végétation, la zone sud est marquée par la forêt dense, qui s'étend de la côte au 8^e parallèle. Son extension (12,5 millions d'hectares dans les années 1960) a été fortement amputée par les défrichements opérés pour l'exploitation des essences commerciales et l'ouverture de vastes zones aux plantations de cultures industrielles (café, cacao). Les zones Nord et Centre sont le domaine de la savane arborée, où les arbres laissent la place, dans les régions les plus septentrionales, à des formations d'arbustes.

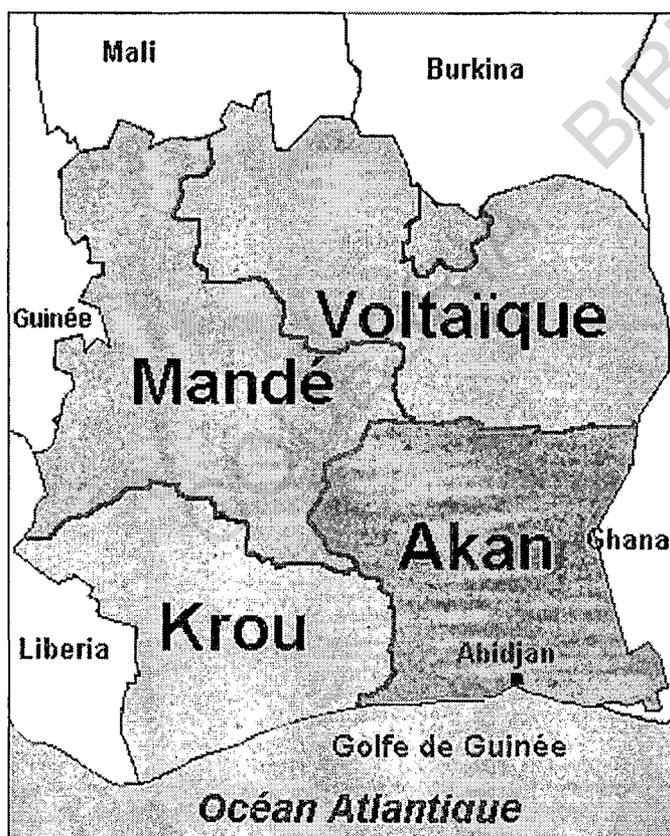
Cette distinction écologique entre la zone nord et sud a favorisé une distinction agro-économique entre les deux zones. Les conditions écologiques des zones du sud ont permis, depuis la période coloniale, le développement d'une économie de plantation basée sur l'exportation des produits de rente tels le café, le cacao, l'hévéa, ... présentant une forte valeur économique sur le marché international. Dans les zones septentrionales du pays se sont développées surtout les cultures traditionnelles (igname, mil) et commerciales (coton, riz, canne à sucre). Ces produits ne présentent pas les mêmes avantages économiques que les produits agricoles du sud. Cette différence écologique provoquera par le biais de l'exploitation des ressources depuis la période coloniale des évolutions économiques et socio-démographiques particulières dans les deux zones. Le développement de l'économie de plantation dans les zones du sud du pays va entraîner surtout une reconfiguration des situations démographiques et des rapports sociaux entre groupes ethniques tels qu'on pouvait les lire aux différentes périodes du peuplement du territoire de l'actuelle Côte d'Ivoire.

.I.2 Des flux migratoires à la construction d'une société multiculturelle

I.2.1 Les groupes sociolinguistiques et leur positionnement géographique

La cartographie des grands ensembles sociolinguistiques telle que présentée à la carte n°2 (page suivante) ramène à une formalisation simplifiée d'une mosaïque de sous-groupes ethniques. Les nombreuses séries de migrations complexes de ces groupes au cours de plusieurs siècles avant la colonisation française du territoire²⁷ ont donné la configuration actuelle de l'occupation de l'espace par les entités ethniques. On estime en effet que le pays est de peuplement récent, et aurait été probablement presque vide d'habitants il y a trois siècles (Gastellu, 1989). Quatre grands ensembles socio-ethniques sont actuellement identifiables (selon des critères linguistiques) :

Carte n°2: Situation géographique des ensembles socio-linguistiques en Côte d'Ivoire²⁸



Le groupe Voltaïque ou gour : Situé dans le nord et le nord-est la Côte d'Ivoire, ce groupe est formé de Koulango, de Lobi et de Sénoufo. Il est compté parmi les peuples les plus anciens du territoire. On fait remonter l'installation des groupes ethniques Sénoufo et Koulango autour du premier millénaire²⁹. Cependant il faut signaler que la frontière nord de la Côte d'Ivoire ne constitue nullement une limite ethnique ou culturelle traditionnelle pour ces groupes. Les Sénoufo, sont répartis entre le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, entre Ségou et Bouaké du nord au sud, sur plus de 500 km; Il en va de même des Koulango et des Lobi, à cheval entre la Côte d'Ivoire et le

²⁷ Le territoire ivoirien est déclaré colonie française en 1893. Cette colonisation va durer jusqu'en 1960, date d'indépendance du pays.

²⁸ Source : <http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/afrique/cotivcarte.htm>

²⁹ Source : <http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/afrique/cotivcarte.htm>

Burkina Faso plus à l'est sur une centaine de kilomètres (Dozon J-P, 2000 : 18).

Le **groupe Mandé** : Localisé dans le nord et l'ouest du pays. Ce groupe, appelé aussi *mandingue*, compte surtout les Malinké, les Bambara, les Dioula, les Foula, etc. (Mandé du nord) et les Dan, les Gouro, Gagou, Gouin, Gouro, Mahou, Moua, N'Gain, Ouan, Toonie, Toura, Yacouba, Yaouré, etc. (Mandé du sud). On fait remonter les différentes vagues d'installation des groupes de cet ensemble entre le 15^{ème} et le 18^{ème} siècle. Notons cependant que certains de ces sous-groupes s'étendent au-delà des frontières ivoiriennes. C'est notamment le cas des Malinké³⁰ que l'on retrouve à la fois au Libéria, au Burkina Faso, en Guinée et au Mali. Les Dioula, « dont le "royaume" ou "empire" dioula de Kong, où régnait la famille des Ouattara » (Gaulme F., 2002 : 55) au 18^{ème} siècle, se retrouvent à la fois dans la région de Kong en Côte d'Ivoire et au sud du Burkina Faso. De même, on retrouve une partie des Dan au Libéria.

Le **groupe Krou** : Les peuples Krou (Wè, Bété, Dida, ...) et apparentés ont traversé la forêt, autour du 16^{ème} siècle pour occuper le sud-ouest du pays. Ce groupe s'étend à une bonne moitié du territoire libérien et jusqu'en Sierra Leone.

Le **groupe Akan** : A l'est, au centre et au sud-est se trouvent les Akan, l'ethnie la plus nombreuse (42,1%), et que l'on divise en *Akan du Centre* (principalement Baoulé dont l'installation remonte au 18^{ème} siècle), en *Akan frontaliers* (Agni, Abron, etc.) et en *Akan lagunaires* (Ebrié, Abouré, Adioukrou, Appolloniens, etc.). L'installation des peuples Akan commence vers la fin du 15^{ème} siècle avec le groupe Abron qui s'installe à la charnière de la forêt et de la savane au sud de Bondoukou. A la suite des Akan lagunaires, c'est à la fin du 18^{ème} siècle que se met en place le grand mouvement de pénétration des Agni et des Baoulé. Ce groupe dont le centre de gravité se trouve au Ghana avec quelques avant-gardes jusqu'au Togo, s'installe au centre et sud-est du pays.

Sous ces quatre grands ensembles on dénombre environ 66 ethnies. Numériquement certaines ethnies sont plus importantes. Entre autres on peut citer : les Baoulé (26 %), les Dioula (15 %), les Agni (12 %), les Bété (15 %), les Guéré (12 %), Ébrié (8 %), les Yacouba

³⁰Gaulme F. (2002 : 53) « les Malinké, qui sont proprement les descendants des créateurs de l'empire du Mali, se trouvent au nord de la zone sahélienne, le long de la vallée du Niger »

(7 %) et les Appollo (5 %). Selon les données du dernier recensement en 1998, on peut établir la présentation ethnique suivante :

Tableau n°2 : Ensembles ethniques et leur taille

Groupes ethniques	Sous-groupes	Taille Population	Taux
Akan	Abron, Agni, Alladjan, Attié, Abbey, Abidji, Abouré, Adjoukrou, Ahizi, Appollo, Attié, Avikam, Baoulé, Ébrié, Essouma, Éhotilé, Éga, Mbato.	6 967 272	42,1 %
Krou	Ahizi, Bakwé, Bété, Dida, Gnaboua, Godié, Gouja, Guéré, Kodja, Krabou, Kouya, Kouzié, Kroumen, Néyo, Nianbwa, Niébiboua, Nigbi, Oubi, Wané, Wobbé.	1 820 427	11 %
Mandé	Bambara, Dioula, Djimini, Gbin, Kamara, Koyaka, Malinké, Nigbi, Siaka et Bêrê, Gagou, Gouin, Gouro, Mahou, Moua, N'Gain, Ouan, Toonie, Toura, Yacouba, Yaouré.	4 385 575	26,5 %
Voltaïques ou Gur	Birifor, Béré, Dégha, Samogho, Siti, Sénoufo, Tagbana, Djimini, Lobi, Lohron, Komona, Koulango et Nafana	2 912 684	17,6 %

Source : RGPH, 1998

Notons que la plupart des grands groupes ethniques présents sur le territoire ivoirien ne sont pas limités par les frontières de l'Etat moderne de côte d'Ivoire.

Par ailleurs l'on pourrait répartir ces différentes entités ethniques dans les régions administratives de l'Etat moderne de la Côte d'Ivoire (voir tableau n°3). Les 19 régions (voir carte n°3) du pays ne présentent pas d'homogénéité ethnique, mais dans la plupart des régions il existe une ethnie majoritaire avec laquelle les autres ethnies ont plus ou moins d'affinités.

Tableau n°3 : Répartition des ethnies par régions administratives

<i>Régions</i>	<i>Ethnies</i>
1. Agnébi	Abbey, Abidji, Attié
2. Bafing	Yacouba, Moua, Ngain, Ouan, Mahou
3. Bas-Sassandra	Baoulé, Bakoué, Kroumen, Néyo
4. Denguélé	Malinké, Gbin, Kamara, Koyaka, Nigbi, Siaka
5. Fromagers	Bété, Bakoué, Gouro, Dioula
6. Haut-Sassandra	Dida, Bété, Gouro, Gagou, Godié
7. Lacs	Baoulé, Yaouré
8. Lagunes	Ébrié, Alladjan, Adjoukou, Abidji, Ahizi, Attié, Appollo, Avikam, Essouma, Mbato, Nzima
9. Marahoué	Gouro, Dida
10. Montagnes	Guéré, Oubi, Wané, Wobbé
11. Moyen-Cavaly	Guéré, Wobbé
12. Moyen-Comoé	Agni, Éga
13. Nzi-Comoé	Baoulé, Dioula
14. Savanes	Dioula, Sénoufo
15. Sud-Bandama	Dida, Godié
16. Sud-Comoé	Agni, Appollo, Abouré, Éhotilé
17. Vallée du Bandama	Baoulé, Tagbanan, Dioula, Gouro
18. Zanzan	Abron, Birifor, Bêré, Dégha, Komona, Koulango, Lobi, Lohron, Nafana, Samogho, Siti
19. Worodougou	Malinké, Bambara, Djimini, Gbin, Nigbi, Yakouba

Source : Commission nationale de coordination des droits de l'homme de Côte d'Ivoire, «Les ethnies de Côte d'Ivoire», enquête entreprise sur le terrain, 1992-1997 cité par Blay Botau Adrienne (mars 2004 : 5)

En outre, il ne faut pas considérer les ethnies ivoiriennes comme des entités fermées, car il existe des affinités entre elles ainsi que des alliances interethniques en dehors des limites de chaque groupe. Ces alliances sont des pactes traditionnels remontant au 13^{ème} siècle, qui ont été conclus pour éviter des guerres. Ces pactes reposent sur les principes suivants:

Ne jamais recourir à la violence pour régler les différends entre les parties;

Se secourir mutuellement en cas d'agression;

Promouvoir la tolérance entre les parties.

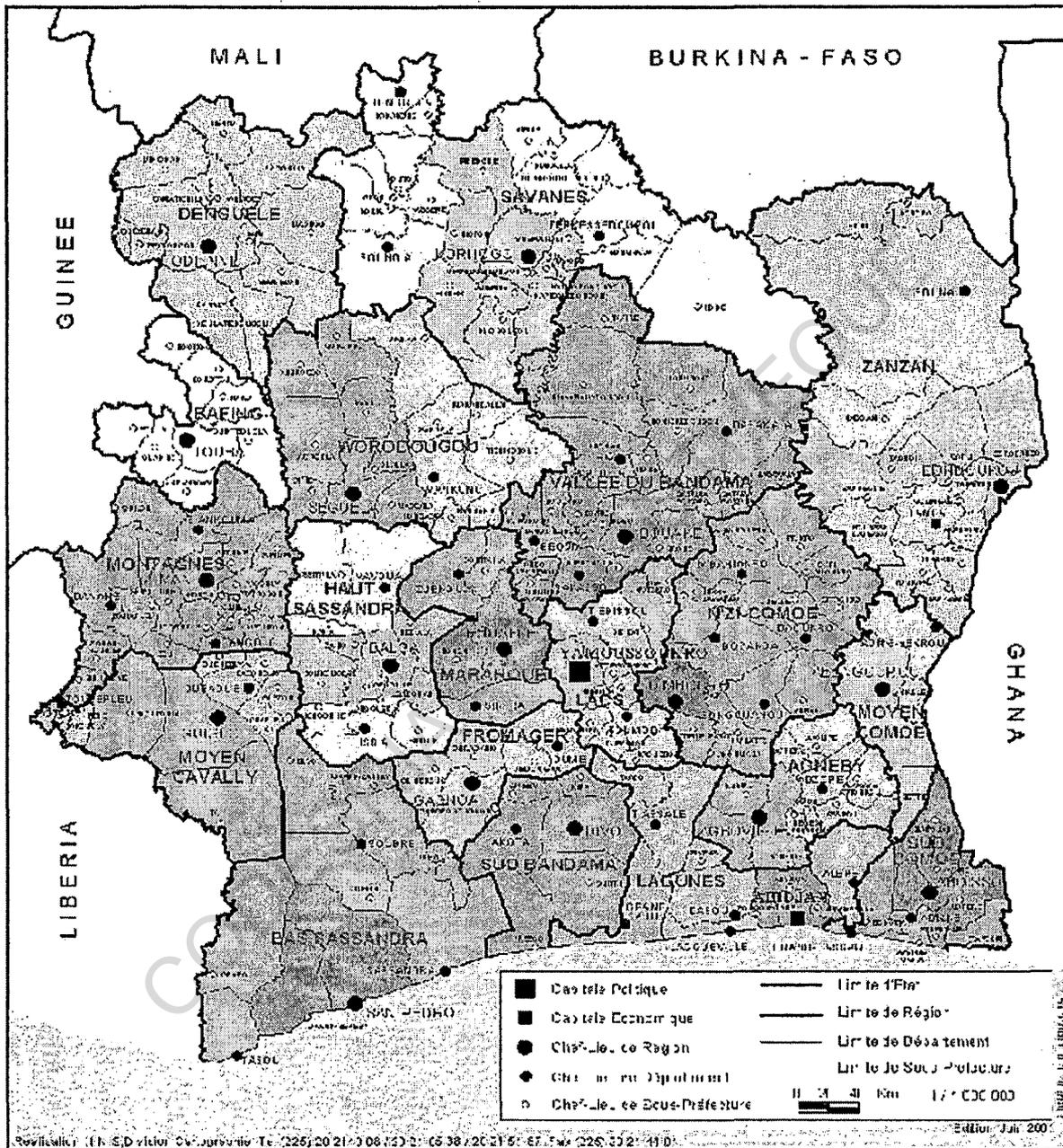
Environ 30 % du territoire ivoirien sont couverts par ces pactes qui lient les ethnies suivantes: Guéré-Yacouba, Wobbé-Guéré, Gouro-Yacouba, Gouro-Baoulé, Sénoufo-Koyaka, Dida-Abidji-Attié-Abbey, Agni-Baoulé (Blay Botau A., mars 2004 : 6).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

CARTE ADMINISTRATIVE



Carte n°3

Source : INS, RGPH (1998)

I.2.2 Les flux migratoires et la mise en place de la diversité sociale

Les ethno-régions présentées dans le point précédent n'induisent pas une répartition ethnique homogène des populations dans les espaces géographiques comme nous l'avons mentionné. Au cours du temps, plusieurs mouvements de populations, dont les logiques peuvent être reconstituées autour de faits historico-économiques, ont contribué à donner une configuration socio-démographique particulière au pays³¹. On peut d'abord citer les immigrations et migrations agraires liées à l'économie de plantation qui vont se développer à partir de la colonisation dans les zones forestières du pays. Comme le fait remarquer Chauveau J-P, (2000 : 98 à 99) : « *Dès les années 20, la généralisation des cultures de cacao et de café dans le Sud-Est et la basse côte attira une main d'œuvre originaire des savanes, en particulier de Haute-Volta, mais aussi des régions du centre de la Côte d'Ivoire (Baoulé) et de l'Ouest forestier (Bété), dont les conditions agroclimatiques étaient moins favorables et où les formes de despotisme colonial étaient plus rudes. Certains migrants s'installèrent définitivement. Dans les années 30, les autorités coloniales elles-mêmes encouragèrent l'installation de Voltaïques (essentiellement mossi)*³² dans le Centre -Ouest ivoirien afin de valoriser les potentialités de cette région dans l'agriculture d'exportation. L'abolition du régime de l'indigénat et du travail forcé en 1946 libéra les obstacles politiques et institutionnels qui freinaient l'expansion du modèle pionnier d'agriculture de plantation forestière. Un véritable front de colonisation se mit alors en place et commença de balayer la zone forestière d'est en ouest.»

Après l'indépendance du pays qui survient en 1960, le premier président Félix Houphouët-Boigny, met en place une politique économique libérale qui intensifie les mouvements migratoires (Akindès F., 2003) vers les régions forestières sud de la Côte

³¹ « At the time of colonization, the low mobility of the population and the limited differentiation of the economic activities of the different sections of the country could justify an argument of an ethnic-based distribution of the population with high regional homogeneity. However, the massive migratory movements triggered by the colonial economy, increased urbanization, and mixed ethnic and religious marriages have blurred some of the lines that are presented in the current conflict as sharp and clear-cut.» N'Dri Thérèse Assié-Lumumba

³² Durant treize ans, de 1934 à 1947, la Basse Haute-Volta fut raccordée par l'administration coloniale à la Côte d'Ivoire en étant appelée «Haute Côte d'Ivoire», qui devient prioritaire dans le développement local. (Dozon J-P, 2000); ni la reconstitution de la Haute-Volta en 1948 n'interrompent le flux toujours croissant des Voltaïques (Mossi généralement) vers les grands chantiers publics puis les plantations du Sud-Est ivoirien. La création en 1951 du SIAMO (Syndicat interprofessionnel d'acheminement de la main d'œuvre) permet de recruter 230 000 Voltaïques jusqu'en 1958 (Gaulme F., 2002 : 58)

d'Ivoire³³. Mais ces migrations ne sont pas seulement en direction des zones rurales. Elles couvrent également les centres urbains. Sous la colonisation française déjà, des embryons d'économie urbaine se mettent en place dans les régions sud (Chauveau J-P and Dozon, J-P : 1985). Dans ces zones, les grands chantiers urbains et l'activité commerciale influencée par le développement des cultures de rente attirent les populations du nord (malinké, sénoufo) du centre (baoulé), du sud-ouest (bété) mais aussi africaines (dahoméen, sénégalais, togolais, malien, burkinabé, guinéen, ...). Ces mouvements migratoires vers les zones urbaines prennent de l'ampleur sous l'impulsion du développement de l'économie après l'indépendance.

En somme, les migrations orientées en majorité des régions nord vers les zones du sud, impliquent au cours du temps à la fois nationaux et non nationaux. Ainsi, à la diversité ethnique déjà présente en Côte d'Ivoire, va s'ajouter une forte communauté étrangère tout aussi diverse dans sa composition nationale et ethnique. Cette population va considérablement évoluer dans le temps comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n°4 : répartition de la population étrangère par pays d'origine aux différents recensements et à l'enquête migratoire

Pays	1975	1988	1993	1998	
	%	%	%	Effectif	%
Burkina Faso	52,2	51,5	52,9	2 238 548	56,0
Mali	24,0	23,5	22,2	793 258	19,8
Guinée	6,7	7,4	8,2	230 387	5,7
Ghana	3,2	5,5	-	133 221	3,3
Bénin	2,6	2,8	-	107 499	2,7
Togo	0,9	1,4	-	72 892	1,8
Sénégal	1,4	1,3	2,5	43 213	1,1
Mauritanie	-	0,5	0,5	18 152	0,5
Nigeria	0,9	1,7	1,5	71 355	1,8
Nigeria	0,3	6,5	11,9	201 808	5,0
Autre Afrique	0,5	-	0,3	32 699	0,8
Non Afrique	-	-	-	58 015	1,5
Non déclaré	100,0	100,0	100,0	4 000 047	100,0
Total					
Effectif	1 474 469	3 039 032	3 310 000	4 000 047	

Sources : RGP75, RGP88, EIMU93, RGP98

³³ The pioneering movement took on unprecedented proportions after independence, when there was a systematic policy of developing forest-based cash crops in the west and southwest. (Chauveau J-P, août 2000)

En 1998, la population étrangère est évaluée à 4 000 047 soit 26,03% de la population totale qui est de 15 366 672 habitants. Les Burkinabés sont largement majoritaires avec plus de la moitié de l'effectif (56,0 %), soit 2 238 548 individus. Loin derrière le Burkina Faso, trois autres pays suivent. Par ordre d'importance, ce sont le Mali (19,8 %), la Guinée (5,8 %) et le Ghana (3,3 %). A eux seuls, les voisins immédiats de la Côte-d'Ivoire (les quatre pays cités plus le Libéria) fournissent 86,8% de la population étrangère. Ces migrants attirés par les possibilités d'emplois agricoles salariés ou non venus des pays sahéliens se répartissent surtout dans les régions à plus grands potentiels agro-économiques. Les recensements démographiques de 1998 indiquent que les régions ivoiriennes de forte immigration sont le Sud-Comoé (25%), le Bas-Sassandra (24,7%), le Moyen-Cavally (22,4%), le Moyen-Comoé (22,1%) et le Haut-Sassandra (17,6%). Ces régions sont en générale les zones de grande production du cacao.

Les migrations internes quant à elles se font pour une bonne part du Nord vers le sud. Les groupes ethniques qui connaissent de fortes migrations sont les malinké et les sénoufo (venus des savanes du nord), immédiatement suivis par les baoulé (venus du centre) et les bété (venus du sud-ouest). Ces populations vont massivement migrés vers les zones forestières et les villes du sud.

En clair, les dynamiques économiques qui s'enclenchent à la colonisation et qui se poursuivent après l'indépendance tendent à structurer un espace socio-démographique pluriel. Si on assiste à une concentration démographique dans le sud du pays, il va se mettre en place dans les espaces urbains comme ruraux une diversité de groupes ethniques aussi bien nationaux qu'étrangers. Dans certaines régions de forte production économique on en arrive au fil du temps à une surpopulation des groupes allochtones et allogènes sur les populations autochtones. Ousmane Dembélé (cité par Gaulme F., décembre 2002 : 74), signale par exemple que « ... *la ville d'Abengourou, capitale de l'ancien royaume agni de l'Indénié, ne comptait plus que "15% d'Agni autochtones", l'espace urbain y étant "dominé par les Burkinabé et les Dioula" tandis que "l'ensemble du territoire correspondant aux royaumes des Agni, de l'Indénié et du Sanwi présente 60% de population non autochtone" et que dans la région (bété) de Daloa, "les proportions sont encore plus fortes, les "autochtones ne représentant que 11% de la population du centre régional", tandis que les Malinké et les Sénoufo en représentent 26%" et que "60% de la population des campagnes sont des étrangers au sens absolu de la conception ethnique du terme (Baoulé, Sénoufo, Burkinabè, Maliens)* ». Au total, le procès de production économique a été dans le même

temps le procès de construction sociale d'une diversité ethnique. Cette diversité est aussi marquée par une diversité confessionnelle.

I.2.3 Cohabitation religieuse

Deux confessions religieuses dominent en Côte d'Ivoire. Ce sont l'Islam confessé par 38,6% de la population totale. Elle est la religion dominante (voire tableau n°5 page suivante). Elle est suivie par le Christianisme (catholiques, protestants, harristes...) avec 30,3% de la population totale dont 19,4 % sont des catholiques et 6,6 % des protestants. A ces deux religions l'on pourrait ajouter 11,9% d'animistes.

L'influence notable de l'Islam et du Christianisme *puise ses origines dans l'histoire singulière de la Côte d'Ivoire, pays qui présente l'originalité d'avoir été à la fois partiellement à la marge des grands empires pré-coloniaux – très souvent islamisés – et des routes de commerces qui les traversaient, pour diverses raisons, et au centre d'une politique de colonisation active de la part de la France, colonisation active qui s'est accompagnée d'une intense activité missionnaire. Longtemps religion des commerçants, donc de l'économie, et du pouvoir, l'islam butte à partir de cette ouverture du continent aux influences européennes sur un redoutable concurrent, qui bloque alors son avancée et fige ses frontières, qui sont encore ses frontières actuelles : le christianisme*³⁴. Cette situation historique structure ainsi un espace national où s'entremêlent pratiquants musulmans et pratiquants chrétiens.

³⁴ STECK Jean-Fabien, (octobre 2002), vu d'abidjan : l'islam dans la crise ivoirienne, http://xxi.ac-reims.fr/fig-st-die/actes/actes_2002/colinsteck/article.htm#sdfootnote4sym

**Tableau n°5 : Répartition (en pourcentage) de la population résidente
par religion selon le sexe**

Religion	SEXE		
	Masculin	Féminin	Total
Catholique	18,5	20,2	19,4
Protestant	6,1	7,2	6,6
Harriste	1,2	1,4	1,3
Autres chrétiens	2,8	3,3	3,1
Ensemble Chrétiens	28,7	32,1	30,3
Musulman	40,1	37,1	38,6
Animiste	11,9	11,9	11,9
Autres religions	1,7	1,8	1,7
Sans religion	17,0	16,4	16,7
Non déclaré	0,7	0,7	0,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INS, RGPH 1998

Toutefois, ces deux religions dominent différemment d'un groupe ethnique ivoirien à un autre. La configuration du paysage religieux des Ivoiriens témoigne de l'histoire de la pénétration des religions monothéistes en Côte d'Ivoire. En effet, la pénétration de la religion musulmane sur le territoire ivoirien s'est faite à partir du Nord du pays et celle du christianisme à partir de la Basse Côte. Ainsi, les Akan et les Krou qui occupent le Centre, l'Est et le Sud-Est du pays sont majoritairement chrétiens tandis que les Mandé du Nord et les Gur (Voltaïque) installés au Nord et au Nord-Est sont fortement islamisés (voire tableau n°6 ci-dessous).

Tableau n°6 : Répartition (en pourcentage) de la population par appartenance religieuse selon le groupe ethnique

Religion	GROUPE ETHNIQUES							Total Ivoiriens
	Akan	Krou	Mandé Nord	Mandé Sud	Gur (Voltaïque)	Naturalisé	Sans précision	
Catholique	31,8	27,6	0,8	12,0	13,5	13,7	12,2	20,7
Protestant	13,2	12,1	0,2	7,0	1,7	2,2	2,8	8,2
Harriste	2,6	3,2	0,2	0,7	0,2	0,2	0,3	1,6
Autres chrétiens	3,9	9,3	0,1	3,3	0,9	1,2	1,0	3,4
Ensemble chrétiens	51,5	52,2	1,4	23,1	16,4	17,3	16,3	33,9
Musulman	5,0	2,6	95,6	5,6	44,7	74,0	69,7	27,4
Animiste	18,7	7,5	0,6	30,1	19,2	1,9	4,9	15,3
Autres religions	2,4	5,1	0,1	2,2	0,5	0,7	0,5	2,0
Sans religion	21,7	31,7	1,9	38,4	18,7	5,2	7,4	20,7
Non déclaré	0,7	0,9	0,5	0,7	0,6	0,9	1,2	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INS, RGPH 1998

L'ampleur de la religion musulmane en Côte d'Ivoire s'explique aussi par l'apport des populations issues de l'immigration (voir tableau n°7). La composition de la population de nationalité non ivoirienne selon la religion révèle que l'islam est majoritairement pratiquée par les non ivoiriens notamment les Burkinabés (69,6 %), les Maliens (96,2 %) et les Guinéens (90,4 %) (voir tableau n°8). Outre ces nationalités, le poids démographique des musulmans (39,9 %) est relativement plus important que celui des chrétiens (39,0 %) chez les "Autres Africains de l'Ouest" tandis que pour les "Autres pays" Chrétiens et musulmans sont représentés dans des proportions sensiblement égales (chrétiens 37,2 % ; musulman 36,5 %). Ce qui amène à dire que près des trois quarts des étrangers vivant en Côte d'Ivoire sont musulmans. Le facteur religieux reste au demeurant un élément de similitude ou de différence entre certaines communautés ivoiriennes comme étrangères.

Tableau n°7 : Répartition (en pourcentage) de la population résidente par religion selon la nationalité

Religion	NATIONALITE		Ensemble
	Ivoiriens	Non ivoiriens	
Catholique	20,7	15,4	19,4
Protestant	8,2	2,3	6,6
Harriste	1,6	0,3	1,3
Autres chrétiens	3,4	2,2	3,1
Ensemble chrétiens	33,9	20,2	30,3
Musulman	27,4	70,5	38,6
Animiste	15,3	2,1	11,9
Autres religions	2,0	1,0	1,7
Sans religion	20,7	5,4	16,7
Non déclaré	0,7	0,8	0,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INS, RGPH 1998

Tableau n°8 : Répartition (en pourcentage) de la population résidente par religion selon la nationalité

Religion	NATIONALITE					
	Ivoirien	Burkinabé	Malien	Guinéen	Autre Afrique de l'Ouest	Autres pays
Catholique	20,7	19,9	0,9	3,6	20,5	24,4
Protestant	8,2	1,3	0,3	0,5	7,8	6,3
Harriste	1,6	0,2	0,1	0,1	0,8	3,7
Autres chrétiens	3,4	0,9	0,1	0,3	9,9	2,9
Ensemble chrétiens	33,9	22,3	1,5	4,5	39,0	37,2
Musulman	27,4	69,6	96,2	90,4	39,9	36,5
Animiste	15,3	2,1	0,3	1,0	4,0	5,7
Autres religions	2,0	0,4	0,1	0,2	4,7	2,0
Sans religion	20,7	5,0	1,4	3,3	11,8	9,3
Non déclaré	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	9,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INS, RGPH 1998

I.2.4 Caractéristiques démographiques de la Côte d'Ivoire (voir tableau n°8)

Si les différents mouvements migratoires précoloniaux, coloniaux et postcoloniaux ont façonné la diversité culturelle et sociale de l'Etat moderne de Côte d'Ivoire, cette situation contribue à lui donner des caractéristiques démographiques propres. En plus de l'importante immigration (26% d'étrangers) déjà mentionnée, il faut ajouter le fort taux d'accroissement démographique (3,3 pour cent de moyenne annuelle pour la décennie 1988-1998 contre 3,8 pour cent sur la période 1975-1988) et la forte urbanisation (43 % d'urbains) comme le montre les données du recensement de 1998.

C'est par ailleurs une population jeune. Les moins de 15 ans représentent près de la moitié de la population (48,2 % en 1993); Les moins de 20 ans représentent 56 % de la population. 70% de la population a moins de 25 ans. Cette importante proportion de jeunes entraîne à n'en point douter une forte pression sur les demandes sociales (éducation, santé et emploi).

Au niveau de l'urbanisation, la Côte d'Ivoire connaît une forte urbanisation avec un taux de croissance de 6 % par an. La ville d'Abidjan, avec ses 2 877 948 habitants, est la plus importante d'entre elles. Elle est désormais une métropole multiethnique où les premiers autochtones, les Ébriés, sont minoritaires. Bouaké, deuxième ville du pays, marque l'articulation entre le sud et le Nord; Elle compte 461 618 habitants.

Tableau n°9 : Indicateurs démographiques de base de la population vivant en Côte d'Ivoire

	Unités	Recensement de 1965	Recensement de 1975	Recensement de 1988	Recensement de 1998
Population totale	habitant	4 000 000	6 709 600	10 815 964	15 366 672
Taux d'urbanisation	pour cent	16,3	32	39	42,5
Population de moins de 15 ans	pour cent	46	44,7	46,8	42,9
Population de 15 à 64 ans	pour cent	nd	53,2	51,1	54,6
Population de 65 ans et plus	pour cent	nd	2,1	2,1	2,5
Taux de croissance annuel de la pop.	pour cent	2,1	3,6	3,8	3,3
Densité de population	hab. / km ²	12,4	20,8	33,5	48
Les deux plus grandes villes :					
<i>Abidjan</i>	<i>habitant</i>	<i>330 000</i>	<i>951 216</i>	<i>1 929 079</i>	<i>2 877 948</i>
<i>Bouaké</i>	<i>habitant</i>	<i>85 000</i>	<i>175 264</i>	<i>332 999</i>	<i>461 618</i>
Espérance de vie à la naissance :					
<i>Ensemble de la population</i>	<i>année</i>	<i>nd</i>	<i>47,9</i>	<i>55</i>	<i>53</i>
<i>Femmes</i>	<i>année</i>	<i>nd</i>	<i>48,7</i>	<i>56,2</i>	<i>54,6</i>
<i>Hommes</i>	<i>année</i>	<i>nd</i>	<i>45,4</i>	<i>52,8</i>	<i>51</i>
Taux brut de natalité	pour 1000	49,5	51,1	48	40,7
Taux brut de mortalité	pour 1000	28	18,1	12,9	9,8
Indice synthétique de fécondité	enfant	nd	7,4	6,8	5,4
Population active (âgée de 6ans et plus)	individu	nd	nd	nd	6248134

Source : Institut National de la Statistique (INS)

cité par Guichaoua Y. (2002)

Conclusion du chapitre

Les conditions écologiques de la Côte d'Ivoire ont favorisé la construction d'une économie agricole fondée sur l'exploitation des ressources forestières du sud. La construction de cette économie qui remonte à la période coloniale est à la base depuis cette époque d'intenses mouvements migratoires suivant l'évolution du front pionnier de production des cultures de rente dans le sud forestier. On a assisté notamment aux mouvements migratoires du Nord vers les zones sud. Ces mouvements ont impliqué un déplacement important des populations ivoiriennes du Nord (malinké ; sénoufo) et du centre (baoulé) vers les zones économiques du sud. Mais ils ont également impliqué les populations venant de pays limitrophes (Burkina Faso ; Mali ; Guinée) dont la plupart présentent des similitudes culturelles avec plusieurs populations ivoiriennes. Le résultat de ces migrations internationales est le fort taux d'immigrants que connaît le pays : 26% selon le recensement de 1998. Cette forte population étrangère côtoie une population ivoirienne tout aussi diverses au niveau culturel. On peut également déduire de ces mouvements migratoires économiques, la forte concentration démographique des populations étrangères et nationales dans les nouvelles zones de grande production agricole tels le cacao, l'hévéa, le palmier à huile... (Sud-Comoé ; Bas-Sassandra ; Moyen-Cavally ; Moyen-Comoé ; Haut-Sassandra). La concentration démographique dans ces zones entraîne aussi une pression sur les ressources forestières dont la disponibilité a été sérieusement entamée depuis l'indépendance en 1960. On est passé de 12,5 millions d'hectares en 1960 à moins de 3 millions dans le milieu des années 1990. Toutefois l'évolution des recettes d'exportation de la production agricole (de café et de cacao en grande partie), rendue possible par les conditions physiques favorables et une main d'œuvre nationale et étrangère abondante, va constituer la trame principale de l'évolution de l'économie ivoirienne.

CHAPITRE II : MISE EN PERSPECTIVE DU CONTEXTE ECONOMIQUE DE GOUVERNANCE DE HENRI KONAN BEDIE

La caractérisation économique telle qu'envisagée dans cette partie a pour but de mettre en relief, à partir des situations économiques qui prévalent sur toute la période de gouvernance du président Henri Konan Bédié, les enjeux sociaux et politiques de l'époque. Les ressources économiques étant à la fois ressource et enjeu de pouvoir, leur niveau infléchit à n'en point douter les stratégies politiques. Pour mieux faire ressortir les enjeux économiques, politiques et sociaux de cette période de 1993 à 1999, il paraît opportun d'adopter une approche qui reconstruit la trajectoire de l'économie ivoirienne en générale. Ainsi nous faisons une périodisation en trois phases. La première période part de 1960 à la fin des années 70. Elle correspond à une période de forte croissance. La seconde période qui correspond à une période de récession continue, part du début des années 80 jusqu'en 1994. La troisième période où alternent légère ascension, stagnation et récession couvre l'année 1994 jusqu'à l'année 1999.

.II.1 L'économie ivoirienne de 1960 à 1979

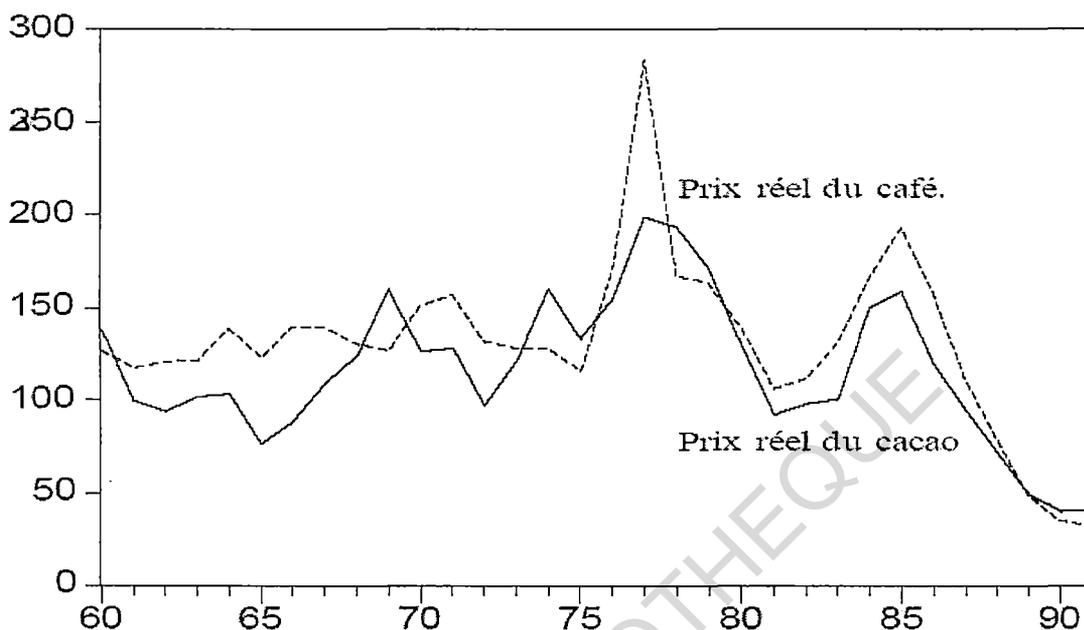
La période 1960-1979 représente la période faste de l'économie ivoirienne. C'est principalement, la rente issue de l'exportation des produits agricoles de base (surtout café, cacao, bois) qui va constituer le moteur de cette embellie économique. En effet, l'exportation des produits tropicaux de rente amorcée déjà sous l'ère coloniale se renforce à l'indépendance. Les défrichements des forêts pour la vente du bois et l'extension des surfaces pour la culture du café et du cacao sont encouragés avec l'ouverture de nouveaux fronts pionniers surtout à l'ouest et au sud-ouest. Les mouvements migratoires vers les nouvelles zones rurales de production s'intensifient. Les dispositions d'accès à la terre pour les migrants dans ces zones forestières sont relativement souples. Par exemple dans l'ouest « *L'arrivée de travailleurs « allochtones » est encouragée par la perspective de rémunération sous forme de cession de terres par les « autochtones » (le mot d'ordre du Président est alors que « la terre appartient à celui qui la cultive »)* » (Guichaoua Y., 2002 : 32). La production agricole augmente rapidement. A la fin des années 1970, le pays est le premier producteur mondial de cacao, et le troisième producteur de café. De 1965 à 1973 les cultures d'exportation croissent de 7,4 pour cent par an. Les cours internationaux favorables du café et du cacao sur la période (voir Graphique n°II) constituent une aubaine pour la jeune économie ivoirienne. En 1965, par exemple près de la moitié du PIB provient du

secteur primaire ; le café et le cacao représentent la quasi-totalité des exportations. De 1965 à 1975 la Côte d'Ivoire connaît un taux de croissance économique moyen supérieur à 8% (Guichaoua Y., 2002, *ibid.* ; Azam J-P., 1993 : 5).

L'option d'une économie libérale faite par l'Etat n'empêche pas ce dernier de se situer au cœur de la gestion de la manne financière issue de la commercialisation des produits agricoles. Cela plus par objectif politique que par rentabilité économique (Losch B., avril 2003). Il met en place en 1962 la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA ou Caistab). *« Ce dispositif, supposé protéger les agriculteurs des fluctuations des cours mondiaux des cultures d'exportation, établit un « prix producteur » auquel commerçants ou exportateurs achètent le produit agricole ; annonce ensuite un prix autorisé pour l'exportation et encaisse la différence entre ces deux prix à laquelle une marge accordée aux intermédiaires est retranchée. Par le biais de la Caistab mais aussi d'une taxation des exportations agricoles, l'État s'approprie ainsi une part de la rente agricole. La fixation d'un prix au producteur relativement bas permet d'aspirer vers l'État une fraction importante des revenus créés par les cultures d'exportation, notamment lorsque le cours mondial s'élève »* (Guichaoua Y., 2002 : 33).

La rente financière mobilisée par l'Etat - bien que sa gestion soit opaque - permet aux gouvernants de l'époque de se lancer dans une vaste campagne d'investissement et de dépenses publiques et de s'assurer ainsi un ancrage politique dans la société. Comme le fait remarquer Akindès F. (juin 2000 : 127) *« ce fut une période de forte régulation étatique marquée par d'importants investissements: équipements sanitaires; multiplication des infrastructures éducatives et de formation (grandes écoles d'ingénieurs), création de sociétés d'État; politique d'attribution de bourses d'études et de recrutement des diplômés d'université (...) ; quasi-gratuité de l'accès aux établissements publics d'éducation, de formation et de soins de santé »*. Le secteur de l'éducation par exemple reçoit en 1975 13,7% du budget spécial d'investissement, et 40,3% du budget de fonctionnement de l'Etat, ce qui représente environ 10% du PIB. De 50 à 80% du budget d'investissement de l'éducation nationale sont consacrés à l'enseignement supérieur (Azam Jean-Paul, 1993 : 14). Le taux d'investissement public augmente ainsi de 7% du PIB entre 1960 et 1965 à 13% en 1973-74 pour atteindre 23% en 1978 (Cogneau, D. et S. Meslé-Somps (1999) ; Hugon, P. (2002) cité par Guichaoua Y., 2002 : 33).

Graphique I: Prix relatif du cacao et du café sur le marché mondial



Source : Azam Jean-Paul (1993 : 5)

La disponibilité des ressources économiques à cette période a donc offert une marge de manœuvre considérable permettant aux gouvernants de l'époque d'instaurer un véritable Etat social. Si les populations des zones forestières bénéficient déjà des retombées de l'économie de plantation, les inégalités sociales et territoriales créées par ce choix de développement économique sont atténuées par les investissements de l'Etat. Ainsi les populations du Nord bénéficient de projets importants comme la mise en place de complexes sucriers (Ferké I et II ; Marabadiassa-Katiola), l'introduction et le développement de la culture cotonnière, les investissements des fonds d'aménagement rural (FRAR), etc... Pour désenclaver le sud-ouest une société d'Etat pour l'aménagement du sud-ouest est créée (ARSO). Ce vaste programme de développement de la zone permet de construire le second port en eaux profondes du pays à San Pedro en 1971. En 1972 est construit dans le centre le barrage de Kossou. Les populations Baoulé de la zone occupée par les eaux sont réinstallées dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest du pays, sur les terroirs des populations Krou.

.II.2 La crise économique de 1980 à 1993

Cette période de récession économique est surtout caractérisée par la chute des cours du café et du cacao (voir Graphique I), l'accroissement de la dette (voir Graphique III) et par les interventions des institutions de Bretton Wood (FMI, Banque Mondiale). En effet, à partir de 1978 on assiste à une baisse continue du prix du café et du cacao jusqu'en 1985 puis à un effondrement des cours qui perdure jusqu'au milieu des années 90. De 1985 à 1993, les recettes d'exportation de la Côte d'Ivoire ont baissé de 64 % (Vandendries R., 1998 : 2). Dans le même temps, la dette s'alourdit. Les déficits de la balance des paiements et du budget représentent respectivement 17,4 et 11,9 pour cent du PIB (Blundell, R., *et al.* (1994)). Les autorités ivoiriennes décident de se tourner vers les institutions de Bretton-Woods et signent avec elles un premier Programme d'Ajustement Structurel (PAS), applicable à la période 1981- 1983. Mais la situation ne s'améliorant pas, deux autres programmes suivent en 1983 et en 1986.

Les effets de ces différents programmes des institutions financières sur la politique sociale de l'Etat sont considérables. L'action de ces politiques d'ajustement étant d'abord la stabilisation des finances publiques, on va assister au fil de l'application des différentes PAS à un net recul de l'Etat social. L'investissement public est réduit de plus de 38% de 1981 à 1983 (Berthélemy et Bourguignon (1992) cité par Azam J-P., 1993 : 57). Sur la période, certaines taxes sont accrues, par exemple sur l'essence, résultant en une hausse de 10% en 1981, et des subventions sont supprimées, notamment sur le riz à la consommation, dont le prix augmente de 10% en 1981 (...). Les tarifs des services publics sont augmentés, comme l'eau (8,3% puis 5,3%), l'électricité (7,5%), les transports (25% pour la SOTRA, 9% pour les trains, etc.) (Azam J-P., *ibid*). Les salaires de la Fonction Publique sont par ailleurs gelés ; plusieurs entreprises publiques sont fermées. En 1984, les recrutements dans le secteur public sont réduits de même que les bourses accordées aux étudiants du supérieur et du secondaire (Guichaoua Y., *op. cit* : 36). Comme l'indique les analyses de Azam J-P. (*ibid*) sur les effets des PAS de 1981 et 1986 les mesures adoptées s'attaquent clairement aux avantages acquis des salariés du secteur moderne, et en particulier à ceux des secteurs publics et parapublics. Les favoris du régime à la période précédente voient ainsi beaucoup de leurs privilèges disparaître.

Les mesures préconisées par le FMI et la Banque Mondiale se montrent inefficaces pourtant. La période de 1987 à 1993 est particulièrement marquée par la crise. La dette

continue de croître³⁵. En 1990, le président Houphouët-Boigny nomme Alassane Dramane Ouattara, directeur général de la BCEAO comme Premier Ministre d'un gouvernement dont l'objectif principal est de résoudre la crise économique. Ce dernier s'attèle à rendre possible les réformes préconisées par les financiers extérieurs. Il s'agit principalement d'assainir les finances publiques par une politique de réduction des dépenses ; Mais surtout d'accélérer le mouvement de libéralisation du secteur public par une politique de privatisation de certains acquis de l'Etat. L'un des secteurs les plus visés par les institutions financières internationales à travers cette mesure est la filière de commercialisation des produits agricoles. Cependant, la libéralisation de ce secteur est synonyme pour les gouvernants de restriction de leur pouvoir de régulation politique (surtout comme nous allons le voir, dans un contexte de libéralisation politique). Or pour les financiers, l'organisation et la gestion politique de ce secteur empêchent une réelle efficacité des mesures préconisées. En 1990, éclate toute une série de revendications catégorielles, liées à la suppression des avantages acquis par les enseignants, les médecins, les fonctionnaires en général et les « corps habillés » (militaires, douaniers...). Néanmoins, le secteur public en général de l'Etat qui représente 55 pour cent du capital du secteur moderne au début des années 80, passe à 43 en 1993.

Ce qu'il faut retenir pour cette longue période de récession, c'est que les différentes réformes économiques entreprises (PAS) pour juguler la crise (due à la baisse des revenus de l'Etat) contribuent à restreindre considérablement les marges de manœuvre de l'Etat. Le « moins d'Etat et plus de privé » que demandent les institutions financières internationales est aussi synonyme de l'érosion des marges de manœuvre du pouvoir politique, de la perte de ses différents leviers de régulation économique et sociale (Losch B., avril 2003). Dès lors, toute la question de la réinvention d'un Etat assurant le minimum de service social à sa population reste entière à la veille de l'arrivée de M. Henri Konan Bédié au pouvoir, en 1993. Déjà, pour ne citer qu'un indicateur de la dégradation économique et sociale du pays, le taux de pauvreté qui était de 10% en 1985 est de 32,3% en 1993. C'est dans ce climat de morosité économique que décède Félix Houphouët-Boigny en octobre 1993. Henri Konan Bédié lui succède.

³⁵ L'encours de la dette publique ou garantie par l'Etat est estimé en 1990 à 11,2 milliards de \$US, et le pays est classé par la Banque mondiale parmi les 17 pays les plus endettés du monde. Le niveau de sa dette *per capita* est le plus élevé d'Afrique (Azam J-P., op. cit : 85)

.II.3 L'état de l'économie sur la période de gouvernance de Henri Konan Bédié : 1993-1999

La dévaluation du Franc CFA, l'une des mesures réclamées de longue date par le FMI et la Banque Mondiale³⁶, intervient le 12 janvier 1994³⁷. Mais elle intervient dans un climat de « fragilité structurelle » (Akindès F., 2000) aussi bien économique que sociale³⁸.

Les années qui suivent la dévaluation sont marquées par les espoirs d'un retour durable de la croissance économique. Cet optimisme est soutenu par les performances économiques de la période 94-98. En fait, on assiste à une remontée des cours des matières premières exportées (cacao, coton, hévéa) entre 94 et 98 (voir graphique n°II ci-dessous pour le cacao). D'autre part, dans le sillage de la dévaluation, l'aide publique au développement augmente³⁹. Le FMI finance le programme ambitieux d'ajustement structurel ivoirien, couvrant les années 1994 à 1997. Il permet au pays de bénéficier d'un concours financier de cette institution au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée d'un montant de 281 milliards de Franc CFA ; la Banque Mondiale y joint 435 millions de Dollar US ; L'Union Européenne intervient avec le Programme général d'importation (DGI-III) ; La France annule la dette ivoirienne de 50% et apporte des concours financiers de 1, 451 milliards de FF à travers l'AFD (Garandea V., novembre 2002).

L'économie ivoirienne renoue avec la croissance. Les indicateurs macroéconomiques s'améliorent sur la période. La Côte d'Ivoire est redevenue le pôle de croissance de l'UEMOA

³⁶ En 1987, la direction de la Banque Mondiale est arrivée à la conclusion qu'une dévaluation était nécessaire si la Côte d'Ivoire voulait redevenir compétitive (Vandendries R., 1998 : 2)

³⁷ Le franc CFA a été dévalué de moitié par rapport au franc français (1 franc français pour 100 francs CFA contre 50 jusque-là dans chacun des pays de la zone CFA).

³⁸La Côte d'Ivoire a bénéficié entre 1981 et 1993, de 9 prêts d'ajustement sans réussir à relancer l'activité économique. La valeur du PIB de 1993 était inférieure à celle de 1981. Cette évolution défavorable du PIB, combinée avec une croissance annuelle de 3,8% de la population, explique bien pourquoi le PNB par habitant est passé de plus de 1180 dollars en 1980 à 680 dollars en 1993. La Côte d'Ivoire qui occupait à la fin des années 1970 le premier rang des pays africains non producteur de pétrole, est reléguée depuis au rang de PMA (...). Dans ces conditions, le nombre de pauvres est passé de 11% de la population en 1985 à 31,3% en 1993. (N'galadjo Bamba L., 2001: 119), « Répartition personnelle des revenus, pauvreté et croissance économique en Côte d'Ivoire » in Afrique et développement, Vol. XXVI, Nos. 3 & 4, 2001, pp. 117-147

³⁹ « Conscients de l'enjeu d'un éventuel échec de l'opération d'ajustement monétaire dans le pays qui présentait, à leurs yeux, les meilleurs atouts de réussite, les bailleurs de fonds n'ont pas hésité à débloquent d'importants crédits dès le lendemain de la dévaluation ». (Contamin B. et Losch B., mars 2000 : 123)

avec des taux de croissance de 1,5% en 1994 ; 6,5% en 1996, pour atteindre 5,7% en 1998. En fait, cette reprise a été le fruit de l'effet combiné du regain de la compétitivité lié à la dévaluation, au raffermissement des cours principaux des produits exportés, et à la mise en œuvre de réformes structurelles appropriées appuyées par la communauté internationale, notamment les institutions de Bretton Woods, la BAD et la France (N'galadjo Bamba L., 2001: 119).

Toutefois, les capitaux privés étrangers ne suivent pas l'euphorie d'injection financière des institutions financières internationales. En clair, les investisseurs privés ne réinvestissent pas. Les flux financiers privés nets sont négatifs de 57 millions de dollars en 1994, de 20 millions en 1995, de 135 millions en 1996. La Côte d'Ivoire rembourse en fait plus qu'elle en reçoit. La dévaluation du Franc CFA ne permet pas d'améliorer le remboursement des prêts du FMI (Garandau V., op.cit).

Par ailleurs, le retour de la croissance était considéré par les institutions financières comme la condition pour réduire la pauvreté (Vandendries R., op. cit.). Pourtant, les performances macroéconomiques ne semblent pas avoir une influence marquée sur le phénomène de paupérisation. La proportion de pauvres qui était de 32,3% en 1993 atteint 36,8% en 1995 et 33,6% en 1998 (voir tableau n°8). La pauvreté devient de plus en plus un phénomène urbain. Le milieu rural, malgré des ratios plus élevés au cours de la décennie 1985-1995 et une pauvreté plus structurelle et plus ancienne, enregistre un rythme d'appauvrissement moins rapide que le milieu urbain, où le phénomène s'accroît, avec un nombre de plus en plus grand de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (voir tableau n°10 page suivante).

Tableau n°10 : Evolution du ratio de pauvreté par strate en 1985, 1993, 1995 et 1998.

STRATE	1985		1993		1995		1998	
	Effectif	P ₀						
Abidjan	2458	0.7	11044	5.1	1318	20.2	4680	11.1
Autres villes	2929	8.0	13278	31.2	961	28.6	5991	33.8
Total urbain	5387	4.7	24322	19.3	2297	23.7	10671	23.4
Forêt Rural Est	3218	15.2	12235	38.9	1321	41.0	4213	46.6
Forêt Rural Ouest	1957	1.6	10095	38.2	870	50.1	4148	24.5
Savane Rurale	2473	25.9	10058	49.4	991	49.4	4930	54.6
Total rural	7648	15.2	32388	42.0	3182	46.1	13291	41.8
Ensemble	13035	10	56710	32.3	5461	36.8	23962	33.6

Source : PNUD/INS, 2000 cité par Kouadio Konan A.(2002)

En fait, les efforts de maîtrise de l'inflation (au départ de 32,2% en 1994, tombe à 7,7% en 1995) ne sont apparemment pas ressentis par la population, dans la mesure notamment où la hausse généralisée des prix qui a suivi la dévaluation a contribué à dégrader les conditions de vie des ménages. En même temps que les tarifs des services publics (gaz, électricité, transports, etc.) augmentent, les prix des produits de base (céréales, féculents et tubercules) connaissent également une nette hausse (Akindès F., op. cit). La situation de l'emploi n'est guère reluisante sur la période. Les statistiques disponibles mettent en évidence que l'offre d'emploi est nettement inférieure à la demande (voire tableau n°11). De 1995 à 1998, le taux moyen de demandes satisfaites n'excède pas 20%. Autrement dit 80% des demandes d'emploi recensées par l'AGEPE ne sont pas satisfaites.

Tableau n°11 : tableau récapitulatif des demandes et offres d'emplois de 1995 à 1998

	1995	1996	1997	1998
Nombre de demandes d'emplois	66 942	40 655	31 335	15 222
Nombre d'offres d'emplois	5858	4469	2470	3124

Source : INS, Annuaire des statistiques démographiques et sociales.

Le phénomène de crise sociale latente sur la période est aussi révélé par l'effondrement des indicateurs sociaux comme l'analyse Akindès F. (2000) : « *Les structures de solidarités traditionnelles, qui fonctionnent comme des filets de sécurité sociale, se délitent et se*

révèlent de plus en plus inaptés à répondre à la croissance des sollicitations sociales. L'aggravation de la crise induit progressivement une recomposition des relations entre individus et communautés: la conséquence en est l'affaiblissement des liens sociaux traditionnels et l'émergence ou le renforcement de sphères d'intermédiations, notamment des mouvements confessionnels (sectaires ou non) multiples et multiformes qui rivalisent dans le traitement de l'indigence et la prise en charge des angoisses existentielles. La crise engendre donc une individualisation marginalisante qui ne libère pas pour autant les individus. La remise en question de la fonction redistributive de l'État, liée aux difficultés de trésorerie, a démultiplié les «itinéraires de l'exclusion» (chômage, déclassement, marginalisation), qui se sont transformés progressivement en «itinéraires du refus», caractérisés par le procès du pouvoir, accusé d'injustices, de corruptions et d'impéritie. »

L'année 1999 se caractérise par une situation économique préoccupante. Elle est marquée par trois faits économiques majeurs. D'abord, il y a la baisse de la croissance économique liée au ralentissement de la croissance mondiale et à la baisse des cours des matières premières (surtout du coton et du cacao). La croissance tombe à 4,5%, ce qui implique une forte perte budgétaire. La mois-value au niveau des recettes est estimée à 77 milliard de Francs CFA. La situation budgétaire est d'autant plus inquiétante que les appuis budgétaires extérieurs sont quasi nuls. Quant au déficit budgétaire, il a connu une forte progression au cours de l'année 1999, passant d'environ 100 milliards à 200 milliards de francs CFA¹⁶ (Contamin B. et Losch B., mars 2000 : 124 ; Garandeau V., op.cit).

Le manque d'appuis extérieurs au budget de l'année constitue le second fait économique majeur. Cette situation est liée aux scandales financiers et à la « mauvaise gouvernance » selon les bailleurs de fonds. Dès février 1999, le FMI suspend ses décaissements pour cause de "mauvaise gestion des affaires publiques". La Banque mondiale suit le FMI peu après, évoquant-elle aussi des problèmes de "gouvernance", de "dérapages budgétaires" ainsi que des lenteurs dans la mise en place des réformes structurelles. Ces mesures privent l'État ivoirien d'appuis budgétaires indispensables. Autre fait marquant : un scandale financier apparaît au grand jour en juillet : il s'agit du détournement entre le Trésor et le ministère de la Santé, de 18 milliards (certains avancent la somme de 21) de fonds publics, parmi lesquels une partie était destinée à des programmes de lutte contre la pauvreté. L'Union européenne, qui a alloué ces fonds suspend ses décaissements au titre de l'appui à l'ajustement structurel. Fin 1999, les caisses de la Côte d'Ivoire sont vides et le pays n'a plus la confiance de ses créanciers. Mi-décembre, le gouvernement Bédié vote le budget pour 2000, il est de

1,1 millions US dollars, dont 37% sont prévus uniquement pour le remboursement de la dette. Au total, en 1999, l'État ivoirien a reçu moins de 10% de l'aide extérieure attendue et le pays, qui a connu des fins de mois difficiles, a été contraint d'emprunter sur le marché obligataire régional et auprès des banques commerciales, atteignant le plafond de son autorisation de découvert auprès de la BCEAO (Garandea V., op.cit).

Enfin, le dernier événement économique majeur qui a lieu au cours de l'année est la libéralisation effective des filières café-cacao. Cette libéralisation voulue par les bailleurs de fonds depuis les premiers plans d'ajustement, marque une étape économique mais surtout politique importante. Comme nous l'avons déjà montré, le système de prélèvement qu'effectuait la Caistab a permis à l'Etat d'instaurer un système de redistribution sociale de la rente issue de la commercialisation des produits agricoles. Mais en réalité, cette caisse est davantage un puissant outil de régulation politique. Tout en permettant la garantie des prix d'achat aux producteurs, les dirigeants étaient sûrs de bénéficier d'une bonne sympathie des populations rurales. Mais le véritable enjeu de cette caisse est qu'elle permettait aux dirigeants de s'assurer et d'entretenir une importante clientèle politique⁴⁰. Ainsi, son démantèlement se fera à l'issue d'une lutte acharnée sur près de dix ans entre institutions financières internationales et autorités politiques nationales. Les pouvoirs publics ont surtout déployé leurs efforts dans une résistance pied à pied avec les bailleurs de fonds pour essayer de maintenir l'ordre ancien (Contamin B. et Losch B., mars 2000 : 125).

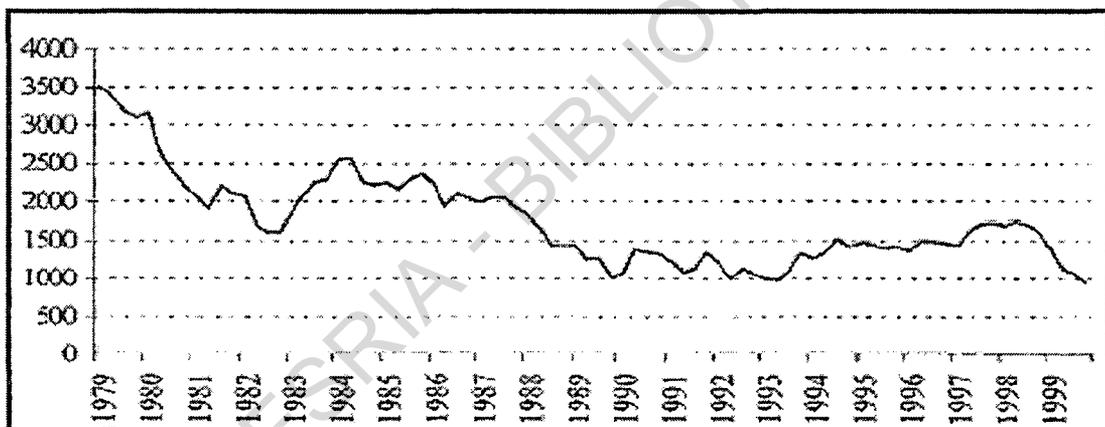
La bataille prend fin à la signature du programme triennal (1998-2001) entre la Côte d'Ivoire et les institutions de Brettons Woods. Il est convenu que le pays doit bénéficier de 1200 milliards de Francs CFA mais à certaines conditions dont la première est l'accélération du processus de libéralisation de la filière café-cacao. Début 1999, la Caisse de soutien et de stabilisation des prix et des produits agricoles (Caistab) devient société d'économie mixte et perd son rôle régulateur (Garandea V., op.cit). Cette disparition de la caistab marque la fin pour le pouvoir d'un quelconque accès aux ressources agricoles du pays mais aussi la fin d'un système mis en place depuis l'indépendance pour accompagner le processus de développement. Losch Bruno (juin 2000 : 23) analyse bien la situation en affirmant que : *« Le modèle ivoirien dans son acceptation et sur ses bases antérieures, est bel et bien brisé : la régulation économique et politique, qui était fondée sur la gestion d'une production de masse protégée et sur l'exercice d'une fonction de relais dans le cadre d'une spécialisation*

⁴⁰ Voir Chauveau J-P (2000), « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'Etat », in *Politique Africaine*, n°78, spécial Côte d'Ivoire

au sein du bloc historique post-colonial, est aujourd'hui totalement remise en cause par les nouveaux rapports de forces économiques et politiques mondiaux. Le complexe café-cacao avait l'immense avantage d'être largement enchâssé dans l'histoire économique et sociale de la Côte d'Ivoire et d'intégrer directement, même si la répartition des ressources était très inégalitaire, près du tiers de la population du pays ».

Au total, le pouvoir de M Henri Konan Bédié doit faire face en 1999 à une grave crise économique due au rétrécissement des revenus de l'Etat et à la mauvaise gestion des finances publiques. Il est également confronté à la baisse de confiance des bailleurs de fonds extérieurs dont l'apport financier est incontournable pour conserver l'équilibre budgétaire national. Mais plus, le pouvoir Henri Konan Bédié perd un maillon essentiel de sa régulation politique et sociale par le fait de la libéralisation de la filière café-cacao.

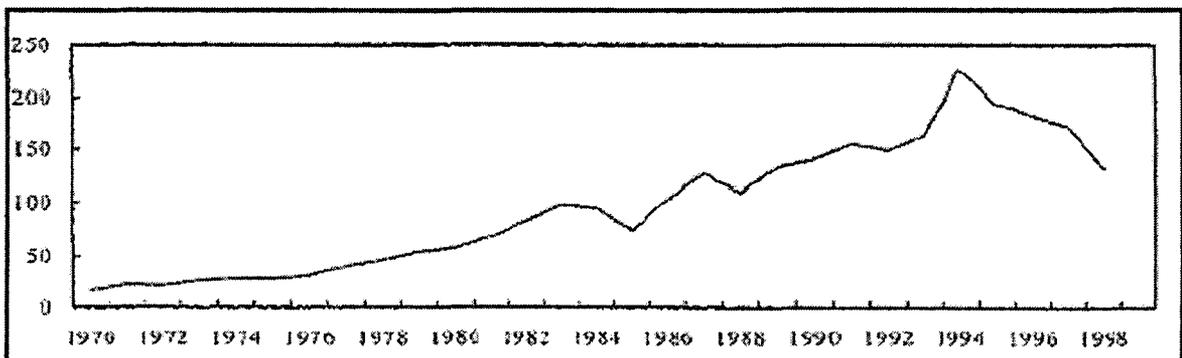
Graphique n°II : Evolution du cours du cacao (dollars/tonne)



Source : IMF (2000)

cité par Guichaoua Y. (2002)

Graphique III : Evolution de la dette totale en pourcentage du PIB



Source : IMF (2000)

cité par Guichaoua Y. (2002)

Conclusion du Chapitre

L'analyse rétrospective de l'économie ivoirienne nous permet de dégager un ensemble de caractéristiques spécifiques. L'économie fondée en grande partie sur la commercialisation des matières premières agricoles sur le marché international est vulnérable aux variations des cours internationaux de ces produits. Cette vulnérabilité a suscité un endettement croissant du pays et par la suite une intervention de plus en plus accentuée des institutions de Bretton Woods depuis les années 80. Après plusieurs années d'intervention pour redresser cette économie en crise, les PAS ont considérablement limité la place centrale des pouvoirs publics dans un pays où l'Etat a pendant plusieurs décennies été le seul promoteur du développement économique et social pour les populations.

Partant, la dépendance structurelle de l'économie ivoirienne aux facteurs internationaux (cours des matières premières ; interventions des bailleurs de fonds extérieurs) explique pour une bonne part les situations économiques de la période 1994-1999. C'est une période marquée par le lourd endettement du pays et par une intervention accrue des institutions financières internationales. L'encours de la dette qui était de 4113 milliards de FCFA en 1990, passe à 5424 milliards en 1993 et 10 074 milliards en 1997, soit une progression moyenne annuelle de 16,7% sur cette période (Kouadio A., 2001 : 4). Cette période arrive après une longue période de récession (13 ans). Faillites et fermetures d'entreprises, licenciements et chômage grandissant entraînent la désorganisation du tissu social (Mémel Fôté H., 1997). A la suite de la dévaluation du Franc CFA demandée par les bailleurs de fonds et du relèvement des cours des matières premières en 1994, l'économie connaît un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 5 % sur la période 1995 à 1998. Cependant, les fruits de cette reprise économique ne bénéficient pas à une grande partie de la population. Comme le résume Garandau V., (op.cit) : « aucune redistribution de ses fruits n'a eu lieu, la société en grande partie connaissait la paupérisation alors que quelques investisseurs s'enrichissaient ». L'année 1999 n'apparaît pas sous de meilleurs auspices. D'abord, la chute des cours du cacao à partir de mai 1998 a des effets négatifs sur toute l'économie. La dette est encore lourde. L'encours de la dette intérieure atteint presque 1098, 8 milliards FCA (Kouadio A, 2001 : 5). De même la suspension des appuis budgétaires extérieurs, due à une mauvaise gestion des finances publiques et aux affaires de corruption va entraver toute croissance économique. Cette situation qui constitue pour le président Henri Konan Bédié une réelle contrainte est renforcée par la libéralisation de la filière café-cacao sous la pression des bailleurs de fonds. La gestion de cette filière qui représente l'une

des sources les plus importantes des ressources de l'Etat est aussi un outil de gestion et d'entretien de la clientèle politique. Son démantèlement est symbolique de l'effondrement d'un système de développement politico-économique et de promotion sociale fondé sur une redistribution stratégique de la rente agricole par le pouvoir politique. Aussi, le président Henri Konan Bédié se voit-il amputé d'un important levier de régulation politique. Cette situation économique est d'autant plus préoccupante qu'elle constitue une véritable restriction de la marge de manœuvre du président, à cette période préélectorale où, il doit faire face à l'offensive politique de son rival M. Alassane Ouattara dont les ambitions présidentielles sont clairement affirmées en août 1999. Ces deux hommes s'affrontent, comme nous le verrons au chapitre prochain, dans l'arène politique par partis interposés depuis la mort en 1993 de Félix Houphouët-Boigny. Le prochain chapitre permet de mieux éclairer cette dimension politique.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE III : BIOGRAPHIE DE HENRI KONAN BÉDIÉ ET BACKGROUND POLITIQUE D'UN MANDAT PRÉSIDENTIEL

L'accession du leader Henri Konan Bédié à la tête de l'Etat de Côte d'Ivoire le 7 décembre 1993 est une étape de la longue trajectoire politique de ce leader dont on peut situer les débuts politiques dans les premières années d'indépendance du pays. Ce chapitre a pour objectif dans un premier temps de reconstruire cette trajectoire politique mais aussi sociale du leader. Cette reconstruction historique met en relief des dimensions importantes de la vie politique et sociale qui rentrent dans la construction de son image politique. Toutefois, cette dimension personnelle du style de leadership politique ne peut réellement se construire qu'en interaction avec les contextes politique, économique et social. C'est pour cette raison que dans un second temps, ce chapitre fait apparaître les spécificités du mode et du contexte politique d'accession du leader Henri Konan Bédié au pouvoir, après avoir présenté dans les chapitres précédents les contextes socio-économiques.

.III.1 Trajectoire sociale et politique du leader Henri Konan Bédié

Henri Konan Bédié se présente⁴¹ comme originaire de la région de Daoukro dans le centre-est de la Côte d'Ivoire. Il appartient à l'ethnie baoulé, sous-groupe akan dont une partie habite cette région. Il y est né le 5 mai 1934, en période coloniale, plus précisément dans le village de Dadiékro. Son père, Klolou Bédié et sa mère Kouakou Akissi sont tous deux issues de familles royales selon lui.

Sa carrière scolaire débute en 1943 dans la localité de Pépressou, à sept kilomètres de son village natal. Sa famille le confie à la famille royale de Daoukro. Cette carrière se poursuit successivement à l'école régionale de Bocanda dans la même zone de Daoukro et puis au collège moderne de Guiglo en 1947 dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Il obtient le baccalauréat scientifique en 1954 à l'école normale de Dabou dans le sud du pays où il arrive en 1951. Il poursuit ses études supérieures à l'université de Poitiers en France. Il obtient successivement la licence en droit, deux diplômes d'études supérieures en économie politique et le certificat d'aptitude à la profession d'avocat. Il soutient, en 1969, une thèse de doctorat d'Etat ès sciences économiques pendant qu'il est ministre des finances du gouvernement Houphouët-Boigny.

⁴¹ In *Les chemins de ma vie* (1999).

La carrière politique de Henri Konan Bédié débute officiellement avec sa nomination à l'indépendance de la Côte d'Ivoire, comme premier ambassadeur du pays aux Etats-Unis et au Canada, par Houphouët-Boigny. Ce dernier est président de la république et chef du PDCI, parti unique. Au congrès du PDCI, en 1963, Konan Bédié est présenté comme un modèle à l'opposé des militants et autres intellectuels du JRDA-CI qui remplissent la prison d'Assabou. Il assure la fonction d'ambassadeur jusqu'en 1965. Mais c'est surtout en 1966 que Henri Konan Bédié apparaît sur la scène politique nationale comme un homme clé du gouvernement du président Houphouët. En effet, à l'âge de 32 ans il est nommé ministre de l'Economie et des Finances. Pendant onze années successives, c'est-à-dire de 1966 à 1977 il assure cette fonction. Cette période correspond, comme nous l'avons déjà montré, au boom économique du pays. C'est à cette période que sont réalisés les plus grands investissements publics de l'Etat. Notamment les constructions du barrage de Kossou, du port de San Pedro et surtout la création des Sode (Sociétés de développement). En août 1977, Houphouët-Boigny procède à un renouvellement de son équipe gouvernementale. Henri Konan Bédié n'est pas reconduit à son poste de ministre. L'opinion publique voit en cela un limogeage une sanction d'Houphouët-Boigny à l'égard de son ministre qui a mal géré les investissements financiers des complexes sucriers. L'opinion en est convaincue d'autant plus que quelques jours avant le remaniement, le président de la république annonce que : « *Je vais procéder à un remaniement, mes ministres ont fauté. Mais je ne saurais en donner les preuves* » (Konan Bédié H., 1999 : 103). En 1978, Henri Konan Bédié est sollicité par la Banque Mondiale pour le compte de la Société Financière Internationale (SFI), filiale de cette dernière. Pendant deux années, à Washington, il travaille pour cette société. En 1980, Konan Bédié renoue avec sa carrière politique. En effet, à l'occasion des élections concurrentielles au sein du PDCI aux postes de députation, il retourne en Côte d'Ivoire. Il est élu député de Daoukro et président de l'Assemblée Nationale le 22 décembre 1980. Il occupe la présidence de l'Assemblée Nationale de 1980 à 1993. A la mort du Président Félix Houphouët-Boigny, le 7 décembre 1993, il devient chef de l'Etat en vertu de l'article 11 de la constitution qui fait du président de l'Assemblée Nationale, le remplaçant du Président de la République en cas de décès. Toutefois l'accession de Henri Konan Bédié à la tête de l'Etat se passe dans un contexte particulier vu les enjeux politiques, économiques et sociaux du moment.

.III.2 Mode d'accèsion de Henri Konan Bédié au pouvoir d'Etat

C'est en foi de l'article 11 de la constitution ivoirienne que le pouvoir de M. Henri Konan Bédié s'installe. Pour mieux comprendre cette procédure constitutionnelle de succession, un bref rappel historique est nécessaire. En effet, Le 26 novembre 1980 c'est-à-dire un mois avant l'élection de Henri Konan Bédié comme président de l'Assemblée nationale, Félix Houphouët-Boigny fait modifier la constitution qui prévoyait qu'en cas de disparition du Président de la République, le président de l'Assemblée nationale lui succède. En lieu et place, un poste de vice-présidence est créé. Et cette procédure de succession revient au vice-président. Cependant, ce poste reste vacant et la nouvelle disposition constitutionnelle ne dure que le temps d'une législature. C'est-à-dire de 1980 à 1985. Mais, il faut attendre l'année 1990 pour qu'une nouvelle disposition indique clairement la procédure de succession en cas de décès du Président de la République. C'est la révision de l'article 11 de la constitution le 6 novembre 1990 qui permettra de la clarifier. Cet article stipule que, « *en cas de vacance de la présidence de la République par décès, démission ou empêchement absolu constaté par la Cour suprême saisie par le gouvernement, les fonctions de président de la République sont dévolues de plein droit au président de l'Assemblée nationale* ». Henri Konan Bédié qui est réélu, pour la troisième fois consécutive à la tête de l'Assemblée Nationale en 1990, devient le bénéficiaire directe de la loi. Aussi, fort de cette disposition constitutionnelle, Henri Konan Bédié se proclame-t-il, à la télévision nationale, Président de la République de Côte d'Ivoire au soir du décès de Félix Houphouët-Boigny, le 7 décembre 1993.

.III.3 Contexte d'accèsion de Henri Konan Bédié au pouvoir d'Etat et temps d'exercice du pouvoir

Le passage de Henri Konan Bédié à la tête de l'Etat se fait sous fond de tension politique. Les semaines précédant la mort du Président, on assiste à une intensification des divergences au sein du PDCI, parti au pouvoir. En effet, des mois auparavant, les antagonismes entre la présidence de l'Assemblée nationale et la Primature concernant l'orientation de la politique d'action du gouvernement sont réels. La vive critique du programme de privatisation du gouvernement, au mois de janvier 1993, par le Président de l'Assemblée nationale fut l'illustration la plus nette de ces divergences. La presse critique a vu dans cette attaque de l'action gouvernementale, l'indicateur tangible de la « guerre des clans » au sein du PDCI, pour la succession de Félix Houphouët-Boigny dont l'Etat de santé

déclinait. Ainsi, un journaliste de l'AFP, dont l'article est publié dans le quotidien *La Voie* proche du principal parti d'opposition, le FPI, décrit la situation en ces termes : « *Le coup de frein donné mardi par les députés ivoiriens au programme de privatisation du gouvernement a fait éclater au grand jour la « guerre des chefs » qui, bien que niée, oppose le président de l'Assemblée nationale, M. Henri Konan Bédié, au Premier ministre Alassane Ouattara. (...) La nature politique du conflit est d'autant plus évidente que, sur le fond, le président de l'Assemblée nationale, ancien ministre de l'Economie et libéral de toujours, n'a pas remis en cause le bien fondé du programme de privatisation. Il n'avait d'ailleurs rien trouvé publiquement à y redire, lorsque, en novembre 1990, M. Ouattara avait, dès sa nomination, fait des privatisations l'axe central de sa politique. Pendant près de deux ans, le Premier Ministre a pu engager son programme sans entrave en menant à terme la privatisation de l'électricité et en cédant deux sociétés d'éditions, un complexe d'élevage industriel et deux clubs de vacances. Mais, en octobre dernier, M. Ouattara a donné à penser qu'il pourrait être candidat à la présidence. Un véritable « casus belh » aux yeux de M. Bédié. Ignorant les appels au calme de la direction et de la presse du parti majoritaire, il n'a depuis, cessé de critiquer une politique dont il découvrait soudain le « coût social » et les risques qu'elle faisait courir à la "souveraineté nationale"⁴² ».*

Toutefois, la tension entre le président de l'Assemblée nationale, successeur potentiel du président Houphouët-Boigny, et Alassane Ouattara, Premier ministre, devient plus apparente et ouverte, lorsque Houphouët-Boigny très mal en point, revient pratiquement sur une civière, de son voyage en Suisse pour se faire soigner. La tension se polarise autour de l'application de l'article 11, l'enjeu étant de toute évidence la succession de Félix Houphouët-Boigny au poste de Président de la République, à son décès. Au sein du parti au pouvoir, les partisans des deux protagonistes se mobilisent et font des déclarations par presse interposée. Même les appels au calme de Yacé Philippe, à l'occasion d'une réunion du Groupe des Sages PDCI-RDA, le 1^{er} décembre 1993 ne réduisent pas la crise : « (...) j'observe l'émergence de controverses au sein de notre parti qui manquent de dignité et nous affaiblissent. (...) La maison brûle ; ce n'est pas maintenant qu'il convient de se disputer les fauteuils du salon ! Trouvons la voie vers une collaboration efficace, fraternelle afin de rester fidèles au message du sage de l'Afrique, du bâtisseur de la Côte d'Ivoire, j'ai nommé son Excellence Félix Houphouët-Boigny »⁴³. Cette déclaration qui n'est pas du goût

⁴² Jean-Pierre Gallois (AFP), cité par *la Voie* « 'Guerre des chefs' en Côte d'Ivoire » in *La Voie* n° 444 du 13 mars 1993, p.3

⁴³ Philippe Yacé cité par *la Voie*, « Allocution de M. Yacé à la réunion du groupe des sages PDCI-RDA du 1^{er} décembre 93 » in *la Voie* n°662 du 2 décembre 1993, p. 3

des partisans du « dauphin constitutionnel » suscite une contre-réaction, par la voie de leur chef de fil, Laurent Dona Fologo le Secrétaire général du PDCI. Ce dernier convoque les instances dirigeantes du parti le même jour et affirme : « *Il faut respecter la légalité. Voilà qui me paraît clair et net. Nous devons faire en sorte que l'héritage d'Houphouët-Boigny ne parte pas en fumée, surtout pas sa pierre angulaire, la Constitution. Considérons notre loi fondamentale comme un point essentiel de cet héritage. (...) Cette loi fondamentale est perfectible, amendable, par la seule volonté de la Côte d'Ivoire entière. (...) [la succession du président de la République] est réglée par l'article 11 de la Constitution, en attendant les prochaines élections* »⁴⁴.

Cependant, les partisans du Premier ministre ont une autre lecture de la situation. Lohoues Essoh Vincent, Député-maire de Dabou, proche du Premier ministre, fait une adresse au Comité central du parti, dans laquelle il émet des réserves quant à l'applicabilité de l'article 11 : « (...) *En fait, cet article pose plus de problèmes qu'il n'en résout et conduit même à l'impasse quant à son applicabilité :*

1) *Il revient au gouvernement de saisir la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême, seule compétente pour constater la vacance de la présidence de la République.*

2) *La chambre constitutionnelle qui devait compter huit membres, au regard des dispositions de la loi organique, n'en compte en réalité que cinq aujourd'hui.*

3) *Le président de la Cour suprême qui préside toujours la chambre est démissionnaire.*

4) *Pour que les délibérations de la Chambre constitutionnelle soient valables, il faut au moins que six membres siègent, y compris le président de la Cour suprême.*

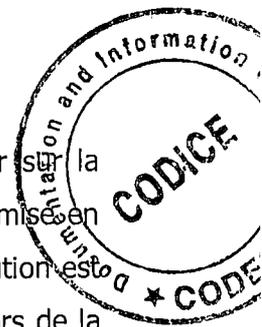
5) *Enfin, le mandat de cinq ans de la presque totalité des hauts magistrats nommés par décret du président de la République à cette Chambre a expiré depuis au moins six mois.*

Il en résulte que la Chambre constitutionnelle est disqualifiée, ce qui nous conduit à l'impasse et à l'inapplicabilité de l'article 11 de la Constitution. Que faire devant cette situation ? Le PDCI a un défi à relever : celui d'inventer une « formule » transitoire et consensuelle susceptible de préserver les acquis de trente-trois années de tolérance, d'unité et de paix par le dialogue. »⁴⁵

La crise de succession est nette et le parti au pouvoir est divisé de l'intérieur. La crise politique s'étend avec la position sur la question du principal parti d'opposition, le FPI. Le

⁴⁴ Laurent Dona Fologo cité par Freedom Neruda, « Réunion des instances dirigeantes du PDCI : une minorité de conservateurs déclare la guerre à la Nation » in *la Voie* n°662 du 2 décembre 1993, p. 3

⁴⁵ Lohoues Essoh Vincent cité par *la Voie*, « L'adresse d'un Député PDCI à la direction de son parti » in *la Voie* n° 663 du 3 décembre 1993, p. 2



parti qui s'était réuni en convention extraordinaire, le 29 novembre pour réfléchir sur la « *situation exceptionnelle* » que traverse la Côte d'Ivoire, ne cesse de réclamer la mise en place d'un *gouvernement de transition*. Car, selon ce parti, l'article 11 de la Constitution est anti-démocratique comme le signale, Laurent Gbagbo, Secrétaire général du parti lors de la convention : « *Nous réaffirmons publiquement et solennellement que nous sommes opposés à l'article 11 de la constitution dans sa formulation actuelle. Pourquoi ? L'article 9 de la Constitution indique clairement que le président de la République est élu au suffrage universel direct. L'article 9 respecte donc le principe du fonctionnement démocratique des institutions. Or, l'article 11, dans sa formulation de novembre 90, stipule qu'en cas de vacance de la présidence de la République par décès, démission ou empêchement, le président de l'Assemblée nationale lui succède et termine son mandat. Cet article nouvelle formule introduit dans notre droit une succession de type héréditaire et monarchiste en contradiction flagrante avec l'esprit démocratique de l'article 9.* »⁴⁶

C'est dans ce climat politique tendu et plein d'incertitudes que meurt le Président Félix Houphouët-Boigny le 7 décembre 1993, après 33 années passées à la tête de la République de Côte d'Ivoire. 33 années dont 30, c'est-à-dire de 1960 à 1990, sont marquées par l'influence totale et hégémonique de la personnalité d'Houphouët-Boigny sur la scène politique par le canal du parti unique, le PDCI-RDA. 3 années marquées dès le début, c'est-à-dire en avril 1990, par la réinstauration du multipartisme sous les pressions socio-politiques internes et par l'instauration de la liberté d'opinion symbolisée par l'apparition de la presse d'opposition. Mais aussi par l'organisation des premières élections multipartites depuis 1960. C'est donc dans un espace politique ouvert à la compétition que prend fin le pouvoir d'Houphouët-Boigny.

Les événements se précipitent le soir de la mort du président. Henri Konan Bédié apparaît sur le plateau du journal télévisé, de la seule chaîne de télévision du pays à 20 heures. Dans un discours adressé à la Nation, il dit ceci : « (...) *La Constitution, notre loi suprême, me confère, dans cette dramatique situation, des responsabilités dont je mesure le poids. Je les assumerai dans le droit fil de celui qui en fut l'inspirateur. Le pays sera gouverné pour tous les Ivoiriens et étrangers vivant sur notre sol. A cette fin, je demande à*

⁴⁶ Laurent Gbagbo in César Etou « *Message d'orientation de M. Laurent Gbagbo : Que le peuple lui-même désigne son guide !* » *la Voie* n° 659 du 29 novembre 1993, p 2

tous de m'apporter leur soutien (...)»⁴⁷. En clair, Henri Konan Bédié affirme qu'il est devenu le nouveau chef de l'Etat.

Mais cette proclamation est bien entendue dénoncée par la presse d'opposition, notamment celle proche du FPI. Elle parle simplement d'un coup d'Etat opéré par Bédié avec la complicité de la France, la puissance colonisatrice. James Cénach, intervenant dans le quotidien *La Voie* affirme que : « *Si le coup d'Etat se définit comme un ensemble de procédés illégaux et illégitimes mis en œuvre par les hommes pour s'emparer du pouvoir et s'y maintenir contre la volonté des administrés, la manœuvre opérée par M. Bédié, le mardi dernier, à 20 h, pour s'auto-proclamer président de la République en constitue bel et bien un* »⁴⁸.

Du côté des adversaires du Président Bédié au sein du parti, on laisse entendre dans la presse que : « *M. Bédié s'est proclamé sans informer le Premier ministre ; s'estimant ignoré, celui-ci ignore. Et donc il demeure* »⁴⁹. Mais la crise se dénoue rapidement. Le chef du gouvernement, Alassane Ouattara présente sa démission à Henri Konan Bédié 48 heures après le décès de Félix Houphouët-Boigny, reconnaissant ainsi l'autorité du nouveau président. Cette autorité est validée par la Cour suprême le 10 décembre. Le 13 décembre, le Président Bédié nomme son Premier ministre, M. Daniel Kablan Duncan, précédemment ministre délégué chargé de l'Economie des Finances et du Plan. Le 15 décembre, le nouveau gouvernement est formé.

Malgré ce dénouement sans heurts, le schisme au sein du parti au pouvoir semble réel. Il va s'affirmer de plus en plus que le nouveau pouvoir de Bédié s'installe. La vacance à la présidence du parti depuis la mort de Félix Houphouët-Boigny devient un enjeu de conflit. En quelques mois, les perdants du « duel de succession » entre Konan Bédié et Alassane Ouattara s'organisent et lancent un courant politique nommé le Rassemblement Des Républicains au sein du parti. Ce courant ne cesse de demander un congrès extraordinaire pour rénover la direction du parti. Le congrès a lieu le 30 avril 1994. Une seule candidature est enregistrée par le congrès pour le poste vacant, celle de Henri Konan Bédié. Il devient ainsi le président du parti.

⁴⁷ Henri Konan Bédié cité par la Voie, « *Déclaration du président Bédié* » n°665 du 8 décembre 1993, p. 2

⁴⁸ James Cénach, « *Coup d'Etat de Bédié* » in la Voie n°666 du 9 décembre 1993, p. 4

⁴⁹ AFP cité par la Voie, « *Le Premier Ministre Alassane n'envisage pas de démissionner dans l'immédiat* » in la Voie n°666 du 9 décembre 1993, p. 3

Cependant, les partisans du RDR dénoncent ce congrès et estiment que : « *Encore une fois, Henri Konan Bédié s'autoproclame président du PDCI* »⁵⁰. Ils affirment d'une part que c'est : « *Un congrès qui a fait fi des statuts et règlements intérieurs du PDCI. Il s'est tenu en excluant toutes procédures démocratiques qui exigent une élection régulière à la présidence. Les dés étaient déjà jetés. C'est plutôt à un congrès "prêt à porter" que l'on a assisté. Les militants n'ont pas eu droit à la parole. Une seule candidature, celle de Henri Konan Bédié, est enregistrée pour la présidence du Parti...* »⁵¹. D'autre part, ils s'indignent du fait que : « *le congrès n'ait pas exprimé sa reconnaissance à l'ex-Premier Ministre Alassane Dramane Ouattara, qui venait d'accomplir, durant trois ans, un travail immense pour sortir le pays du creux de la vague, et sauver le pouvoir chancelant de Félix Houphouët-Boigny* »⁵². Au lendemain du congrès extraordinaire, le courant RDR annonce son départ du PDCI-RDA et se mue en parti politique légalement constitué le 27 septembre 1994. Djéni Kobenan, un ancien membre du Comité central du PDCI-RDA en devient le premier Secrétaire général. La crise de succession se termine donc par une scission du parti. Ce qui signifie un probable partage de l'électorat du PDCI. Le nouveau parti, le RDR, devient avec le FPI les concurrents les plus sérieux du PDCI aux élections présidentielles d'octobre 1995.

Ces élections de 1995 se déroulent sur fond de crise politique. En effet, le FPI et le nouveau parti, le RDR s'unissent dans une alliance nommée "Front Républicain" le 5 avril 1995. Ils se mobilisent contre le nouveau code électoral voté en décembre 1994 et qui stipule qu'il faut être "**né de parents ivoiriens de naissance**" et avoir résidé de façon continue en Côte d'Ivoire pendant les cinq ans précédant le scrutin pour être candidat à la présidence de la République. Le Front exige de façon générale le retrait de ce code électoral et la mise en place d'un système électoral transparent en 1995. Les deux partis les plus représentatifs de l'opposition refusent de participer au scrutin de 1995, suite au refus du pouvoir en place de satisfaire leurs exigences. Henri Konan Bédié est élu, suite à ces élections, avec plus de 90% des suffrages exprimés. La tension politique se dissipe avec la participation des partis du Front Républicain aux élections législatives et municipales, même si le rejet de la candidature du secrétaire général du RDR, Djéni Kobina, aux législatives pour nationalité non ivoirienne, suscite des indignations dans l'opposition.

Les années 1996, 1997 et 1998 sont empreints de moins de tensions politiques majeures. Mais l'on assiste de plus en plus dans le monde rural à la multiplication de conflits

⁵⁰ source : www.rdr.ci.org

⁵¹ Ibid.

⁵² Ibid.

fonciers intercommunautaires sur fonds d'encodement politiques des identités des communautés protagonistes. En 1998 un conflit foncier éclate dans la zone Ouest, plus précisément à Fengolo entre autochtones Guéré et allogène Baoulé. Il y eut mort d'hommes. Ce conflit va justifier la proposition de la part du gouvernement d'un cadre juridique et réglementaire de gestion et d'exploitation de la ressource foncière. Une loi⁵³ est donc adoptée en décembre 1998 à l'unanimité par l'Assemblée Nationale. Cette loi reconnaît la primauté des droits coutumiers autochtones sur le foncier et affirme la détention exclusive des droits de propriété par les seuls nationaux. Elle consacre une rupture nette avec la philosophie politique de Félix Houphouët-Boigny faite de physiocratie et de partage des ressources foncières dans la perspective d'un enrichissement collectif ; en fait une philosophie politique qui favorisait un accès tous azimuts à la terre protégeait les exploitants, quelle que soit leur origine.

Contrairement à la période 1996-1998, la tension politique s'exacerbe en 1999 avec la résurgence des rivalités entre Henri Konan Bédié et Alassane Dramane Ouattara. L'espace politique devient plus compétitif et de plus en plus conflictuel. Si l'on avait cru, en 1994 avec le départ de M. Alassane Ouattara au FMI en qualité de directeur adjoint, à la fin de la lutte des deux protagonistes pour la succession de Félix Houphouët-Boigny, les échéances électorales prévues pour de l'an 2000 remet d'actualité un autre épisode de cette guerre des héritiers. Cette fois-ci la lutte semble plus acharnée et mobilise pratiquement toute la classe politique, surtout à partir d'août 1999 où Alassane Ouattara démissionne de son poste au FMI et est investi comme président du RDR et candidat de ce parti aux élections présidentielles. S'engage alors une bataille politique aux relents judiciaires focalisés sur la nationalité du leader du RDR. Le pouvoir l'accuse d'avoir « pris illégalement » la nationalité ivoirienne. Son adversaire Bédié (1999) affirme dans son livre *Les Chemins de ma vie* que

⁵³ C'est la Loi n°98750 du 23 décembre 1998, *Journal officiel* du 14 janvier 1999 sur le domaine foncier rural. Les décrets d'application ont été signés le 13 octobre 1999 (ministère d'Etat, ministère de l'Agriculture et des Ressources animales, s. d., Recueil des textes relatifs au domaine foncier rural). La loi réserve la propriété foncière rurale aux Ivoiriens. Elle prévoit une première phase de dix ans (après sa promulgation, soit la limite de janvier 2009) durant laquelle tout détenteur de droits fonciers impliquant une appropriation de la terre (à l'exclusion des modes de faire-valoir indirects) doit faire reconnaître ses droits pour obtenir un certificat foncier (individuel ou collectif). Passé ce délai, la terre est immatriculée au nom de l'Etat et l'exploitant en devient le locataire. Au terme d'une seconde période de trois ans, les certificats fonciers détenus par des Ivoiriens doivent donner lieu à une immatriculation individuelle et aboutir à la délivrance d'un titre de propriété privée définitif. Les exploitants non-ivoiriens ne peuvent aspirer qu'à une promesse de bail emphytéotique, soit auprès des titulaires autochtones de certificats fonciers, au cas où ceux-ci les auraient fait figurer parmi les " occupants de bonne foi ", soit auprès de l'Etat si la terre est immatriculée au nom de celui-ci. On comprend que le projet de loi ait été appuyé par les bailleurs de fonds pour son orientation libérale, puisque la loi organise à marche forcée la généralisation de la propriété privée individuelle. Mais, paradoxalement, cette finalité de la loi, pourtant essentielle, n'a pas donné lieu à débat dans l'arène politique nationale.

Alassane Ouattara est « (...) *Burkinabé par son père* » ce dont la presse pro-gouvernementale fait largement écho. Toute cette situation vaut à la personne en cause l'invalidation le 27 octobre de son certificat de nationalité ivoirienne obtenu "de haute lutte" auprès de l'administration judiciaire. Le même jour, toute la direction du parti est arrêtée, jugée et condamnée à 2 ans de prison, en l'absence de Alassane Ouattara parti en Europe, à la suite d'une manifestation violente. Un mandat d'arrêt international est lancé contre lui par le pouvoir en décembre pour usage de faux sur des documents administratifs. Le RDR dénonce une machination politique du pouvoir pour invalider la candidature de leur leader aux élections à venir. Les marches, sit-in et autres manifestations sur la voie publique sont réprimées. La tension sociale s'alourdit.

Dans le même temps en zone rurale, des conflits fonciers deviennent de plus en plus récurrents entre autochtones et allogènes. Des affrontements meurtriers entre communauté autochtone Kroumen et allogènes Burkinabé surviennent dans le Sud-Ouest, dans la zone de Tabou. Ces événements qui se déroulent en octobre mobilisent l'opinion nationale et internationale tout le mois d'octobre et de décembre. C'est dans ce contexte général que prend fin le mandat de M. Henri Konan Bédié interrompu le 24 décembre 1999 au bout de six années par un coup d'Etat militaire.

Conclusion du chapitre

Au total, il faut signaler que l'accession de Henri Konan Bédié au poste de président de la République s'est faite au prix d'une véritable lutte politique. Si la constitution, à travers l'article 11 le prédestinait à la tête de l'Etat après la mort de Félix Houphouët-Boigny, c'est à la suite d'une lutte acharnée au sein de son parti qu'il s'impose finalement. Toutefois, cet événement reconfigure l'espace politique national. Cette lutte qui l'oppose aux partisans de l'ex-Premier ministre, se poursuivra tout le long de son mandat. Elle rythmera et justifiera les actions politiques du leader Henri Konan Bédié.

CONCLUSION PARTIELLE

L'objectif de cette première partie fut de caractériser les contextes socio-économiques, politiques et culturels dans lesquels le leader Henri Konan Bédié accède et exerce le pouvoir d'Etat (1993-1999).

Resitué par rapport au contexte économique, le pouvoir de Bédié prit forme dans une ambiance de récession plongeant ses racines dans les années 1980. Pendant cette période, faillites et fermetures d'entreprises, vagues de licenciements et chômage ont contribué à une forte désorganisation du tissu social (Mémel Fôté, 1997). En effet, le « compromis houphouétiste » (Akindès, 2003) caractérisé par un modèle particulier de développement économique et de gestion de la diversité sociale mis en place par Houphouët-Boigny connaît ses limites face à une sévère crise financière et un lourd endettement. La chute continue des prix du café et du cacao (principales sources des devises) a eu comme conséquence depuis le début des années 80 l'accroissement de l'endettement de l'Etat. Comme pour remédier à cette situation, les programmes d'ajustement structurel suggérés par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale ont entraîné des fermetures d'entreprises, des vagues de licenciement et, par ricochet, l'accroissement du chômage au début des années 90. En 1993, lorsque Henri Konan Bédié arrivait au pouvoir la Côte d'Ivoire était classée par la Banque mondiale parmi les 17 pays les plus endettés du monde. Le niveau de sa dette *per capita* était alors le plus élevé d'Afrique (Azam J-P., op. cit : 85). Le taux de pauvreté qui était de 10% en 1985 est passé à 32,3% en 1993. La réduction des dépenses publiques suscite au niveau social des contestations récurrentes des groupes socioprofessionnels. L'Etat doit faire face aux besoins d'une population de près de 12 millions d'habitants en 1993 dont plus de la moitié est jeune et en proie au chômage.

En accédant au pouvoir, Henri Konan Bédié se retrouvait entre l'enclume des grognes sociales en faveur d'une amélioration des conditions sociales et le marteau des injonctions des institutions financières internationales qui l'obligeaient à aller plus loin dans les réformes économiques, surtout après la dévaluation du Fcfa en janvier 1994

Parallèlement à cette situation macro-économique et sociale que l'on vient de décrire, des mutations importantes s'opèrent en zones rurales, notamment sur les nouveaux fronts pionniers agricoles (Chauveau J-P, 2000 ; 2003). L'exploitation de ces zones a été surtout le fait d'allogènes (burkinabé ; malien ; guinéen...) et d'allochtones en provenance du centre (baoulé) et du nord du pays (malinké ; sénoufo ; lobi). Encouragés par la politique libérale houphouëtienne d'accès à la terre, ces migrants ont majoritairement occupé les parcelles de production face à des autochtones qui développaient plutôt des stratégies de promotion sociale par l'école. La crise économique qui a débuté dans les années 1980 mit à mal ce modèle puisqu'on assiste dans les années 1990, surtout pendant la période de gouvernance de M. Henri Konan Bédié, à une crise de l'emploi et à une paupérisation grandissante.

Concomitamment, l'on observe un « ... retour significatif de citadins dans les villages et les bourgs ruraux dont ils sont originaires ; ces «retours au village» entraînent, entre autres, l'accroissement de la demande d'accès à la terre, de fortes tensions intra-familiales, la contribution des lettrés aux micro-bureaucraties et à la vie politique villageoises, la constitution d'une catégorie de jeunes «chômeurs villageois»... » (Chauveau J-P, 2000 : 112). Dans les zones de l'Ouest, l'intérêt pour les ressources foncières locales s'accroît. Cette situation engendre dans ces espaces une compétition accrue sur les dernières ressources disponibles⁵⁴ et une remise en cause des contrats fonciers entre autochtones et migrants. L'environnement social de ces zones est ainsi en proie à des tensions et conflits récurrents entre autochtones et migrants.

Au plan politique, deux faits marquants caractérisent à la fois la période d'accession de Henri Konan Bédié au pouvoir et celle de son exercice. C'est d'une part la libéralisation du champ politique et d'autre part, le contexte politique mouvementé de fin de règne du Président Félix Houphouët-Boigny. L'accession de Henri Konan Bédié intervient dans un contexte de multipartisme naissant, différent des trente années de pouvoir monolithique dominées par la personnalité d'Houphouët-Boigny. Comme le fait remarquer Dozon J-P. (2000 : 60) pour signifier l'influence de cette personnalité sur la nation ivoirienne : « *Durant cette période, en effet, le peuple ivoirien ne cessa d'être une émanation de celui qui, à l'encontre de toute démocratie et au-delà de tout ce qui pouvait faire, par ailleurs, de la Côte d'Ivoire un État formellement républicain, occupa largement la place de l'instance souveraine. En donnant à celle-ci une dimension politico-religieuse, ou encore une légitimité charismatique, Houphouët-Boigny ne conçut jamais autrement le peuple que comme ce qui devait être à sa propre mesure; ...* ». Contrairement à cette période, le « marché politique » est libéralisé depuis trois ans et met en compétition plusieurs leaders de plusieurs partis d'opposition. Le PDCI-RDA est dorénavant en compétition officielle avec d'autres partis d'opposition dont le principal, le FPI (Front Populaire Ivoirien). Ce dernier est présent dans plusieurs régions du pays mais sa niche électorale reste l'ouest, pôle d'origine de son leader.

D'autre part, le contexte de fin de règne du Président Félix Houphouët-Boigny auquel succède Henri Konan Bédié est synonyme de crise politique au sein du PDCI. Cette crise de succession va opposer Henri Konan Bédié à Alassane Dramane Ouattara, premier ministre du dernier gouvernement du président défunt. Alassane Dramane Ouattara apparaît sur l'échiquier politique ivoirien en 1990 avec sa nomination en tant que Premier ministre. Il se

⁵⁴ Sur 12,5 millions d'hectares dans les années 1960 ne reste que moins de 4 millions d'hectare en 1993.

présente comme un Dioula originaire du nord de la Côte d'Ivoire et descendant de l'empereur Sékou Ouattara qui a fondé dans le nord du pays un royaume musulman au XVIII^{ème} siècle, le royaume de Kong. La crise de succession se termine par une scission du parti donnant naissance à un nouveau parti d'opposition, le RDR. Ce qui signifie un probable partage de l'électorat du PDCI. Le nouveau parti, le RDR, devient avec le FPI les concurrents les plus sérieux du PDCI.

C'est dans ce contexte général que va prendre forme et s'exercer le pouvoir de Henri Konan Bédié dont nous voulons analyser le style de leadership. Son accession difficile en décembre 1993, à la tête de l'Etat, que ses adversaires n'ont pas hésité à qualifier d'illégale et de « coup d'Etat constitutionnel », prévoyait-elle la fin de son règne en décembre 1999 par un coup d'Etat ? Un journaliste du quotidien d'opposition *La Voie* avait présagé ceci deux jours après son arrivée au pouvoir : « *La République de Bédié débute par un coup d'Etat. Et pour cela, elle périra sans nul doute dans les mêmes circonstances* »⁵⁵. Etais-ce prémonitoire ? Toujours est-il que le coup d'Etat ne se produisit que 6 années plus tard, mettant en cause l'image de stabilité politique de la Côte d'Ivoire que l'on croyait définitivement acquise. Cependant, le coup d'Etat fut en quelque sorte le point culminant d'une période de « brutalisation »⁵⁶ du champ politique avec un engagement de plus en plus nettes des communautés ethniques et/ou religieuses dans les espaces de violences politiques. L'analyse de ces moments de violence politique à caractère communautaire est l'objet de la seconde partie de notre réflexion.

⁵⁵ James Cénach, « Coup d'Etat de Bédié » in *la Voie* n°666 du 9 décembre 1993, p. 4

⁵⁶ Selon de mot de Vidal Claudine (2003)

DEUXIEME PARTIE :

PHENOMENOLOGIE DES CONFLITS

INTERCOMMUNAUTAIRES DE 1993 A 1999

Entre 1993 et 1999, deux conflits majeurs fortement illustratifs des conséquences des inégalités horizontales ont été observés. Le premier conflit se rapporte aux affrontements sanglants en 1995 autour des élections présidentielles boycottées par l'opposition. Ces affrontements entre forces de l'ordre et militants des partis d'oppositions en zones urbaines ont côtoyé en milieu rural des affrontements entre communautés Baoulé et Bété dans les zones rurales du Centre-Ouest. Nous porterons notre attention plus particulièrement sur ces cas d'affrontements et tensions interethniques. Un autre événement marquant aura été le « **Conflit foncier de Tabou** » en novembre 1999. Ce conflit opposait les autochtones Kroumen de la zone de Tabou dans le Sud-Ouest et les communautés allogènes burkinabés installés vivant dans cette localité. Ce conflit foncier n'est pas le seul qui s'est produit durant le mandat de Henri Konan Bédié. En 1997, à Fengolo, toujours dans l'Ouest, il y eu un conflit foncier entre les autochtones Wê et les allochtones Baoulé. Ces affrontements se sont soldés par cinq morts. En juillet 1998, un conflit éclate également à Ayamé entre autochtones agni et pêcheurs allogènes malien de l'ethnie Bozo. Cette crise a donné lieu à la destruction des campements des allogènes concernés et au départ d'environ 2000 maliens de la localité. En septembre 1998 à Bangolo, un conflit foncier sanglant oppose autochtones guéré et allochtones baoulé. La plupart du temps, ces conflits fonciers se sont concentrés dans les zones forestières de l'Ouest où la compétition pour les terres cultivables est de plus en plus intense. Si l'on peut rattacher le conflit de Tabou et les autres conflits fonciers de la période à un environnement local historique et économique particulier⁵⁷, il reste que ces conflits, dans leur développement et les interprétations qui en ont été faites, furent fortement influencés par l'environnement politique. Nous nous intéressons plus particulièrement au conflit de Tabou à cause de son impact en termes de départ de la région de près de 15 000 ressortissants burkinabé. Mais aussi parce que, le conflit de Tabou nous offre une porte

⁵⁷ Voir sur la question Chauveau J-P (2000), « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'Etat », in *Politique Africaine*, n°78, spécial Côte d'Ivoire et Schwartz Alfred (février 2000) « Le conflit foncier entre Krou et Burkinabé à la lumière de l' "institution krouman" » in *Afrique Contemporaine*, n°193, pp 56 à 65

d'entrée privilégiée pour comprendre la mobilisation des identités particulières dans le champ politique.

La libéralisation du « marché politique » en Côte d'Ivoire coïncide aussi, dès le début des années 90, avec une résurgence des violences politiques de masse dans l'espace politique et social⁵⁸. Sous Bédié, la violence politique qui avait les centres urbains⁵⁹ pour théâtre touche de plus en plus les zones rurales.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁵⁸ Entre autres, on peut citer les violences (tabassages, viols) à l'encontre des étudiants en mai 1991 ; Arrestations et emprisonnements des leaders politiques et syndicaux en février 1992.

⁵⁹ Outre celles que nous avons choisi de présenter, le mandat de Henri Konan Bédié aura enregistré plusieurs autres formes de violence politique, mais de faible portée : Emprisonnements de journalistes proches de l'opposition, répressions des marches et sit-in interdits des partis d'oppositions et syndicats, affrontements intercommunautaires sur fond d'enjeux politiques et économiques.

CHAPITRE IV : LES EVENEMENTS DU « BOYCOTT ACTIF » (octobre 1995)

IV.1 Description de la crise du « boycott actif »

IV.1.1 Contexte socio-politique d'éclatement des affrontements

Le 13 décembre 1994, soit moins d'une année avant les élections présidentielles prévues pour octobre 1995, l'Assemblée nationale, dominée par les élus PDCI-RDA adopte une **nouvelle loi électorale**. Cette loi impose en son article 49 à tout candidat à la présidentielle d'être "**né de parents ivoiriens de naissance**" et avoir résidé de façon continue en Côte d'Ivoire pendant les cinq ans précédant le scrutin. L'opposition politique, formée des principaux partis (FPI, RDR, UFD), réunie le 5 avril 1995 au sein d'une alliance nommée « Front républicain », dénonce cette nouvelle loi. Pour le RDR, Alassane Ouattara est la seule personne visée par la nouvelle loi. Laurent Gbagbo, leader du FPI, dénonce devant les délégués du Comité Afrique de l'Internationale socialiste réunis à Abidjan "**ce code électoral liberticide, raciste, xénophobe et dangereux**".

Le Front républicain s'organise et se mobilise pour le retrait du code électoral. Il organise des marches et sit-in. Mais, le gouvernement fait savoir, le 20 septembre 1995 lors d'un Conseil des ministres que : « *Le code électoral, expression de la volonté populaire, est une loi qui, comme toute loi républicaine, s'impose à tous et dont l'abrogation ou la révision ne peut se faire que dans le cadre légal fixé par la Constitution de notre pays* »⁶⁰. Un décret (n°95 721) est pris par le président de la République pour « *interdire pour une période de trois mois les marches et les immobilisations de masses dites "sit-in" dans les lieux publics, afin de permettre au peuple ivoirien de se consacrer dans la sérénité aux élections présidentielles, législatives et municipales à venir dans le calme et sans trouble pour l'ordre public* »⁶¹.

Le Front républicain ignore ce décret et fait appel à une marche nationale de protestation contre le code électoral, le 2 octobre 1995. Il réclame un code électoral consensuel, la constitution d'une commission électorale indépendante et la libéralisation des médias d'Etat. Cette marche se termine par de violents affrontements entre manifestants et forces de l'ordre dans les principales villes du pays. Le bilan de ces manifestations est de « *5 morts, de*

⁶⁰ Lambert Kouassi, « Les lois de la République » in *Fraternité-Matin* du 21 septembre 1995, p.2

⁶¹ Communiqué du Conseil des ministres in *Fraternité-Matin* du 21 septembre 1995, p.3

nombreux blessés et d'importants dégâts matériels »⁶². Mais ces manifestations violentes ne font pas reculer Henri Konan Bédié qui affirme lors d'une rencontre qualifiée de "dialogue avec les partis d'opposition": « *Je ne reviendrai pas sur le code électoral. Les échéances électorales sont fixées constitutionnellement. Il n'y a pas lieu de le retirer* »⁶³.

Face à cette intransigeance, le Front Républicain appelle ses militants au « boycott actif » des élections présidentielles et à des « manifestations éclatées » sur toute l'étendue du territoire. Comme le dit M. Laurent Gbagbo (leader du FPI) à la Convention extraordinaire convoquée par le FPI le 9 octobre : « ***Ils ont produit un code électoral xénophobe. Partout où une loi est mauvaise, les citoyens ont le devoir sacré de lutter contre elle. On peut transformer les lois sur la pression du combat*** »⁶⁴. La convention invite à une « ***mobilisation totale et sans faille de tous les militants pour rendre le boycott effectif*** »⁶⁵. Le 20 octobre, soit 48 heures avant la tenue du scrutin, un membre de la direction du FPI indique de façon claire ce que doivent faire les militants : « *Vous devez empêcher les élections ! Vous devez empêcher ceux qui veulent vous empêcher d'agir ! Et soyez prêt pour le pays. Ne vous laissez pas berner par les prétendus préfets et sous-préfet gentils (...). Notre objectif à nous c'est d'empêcher les élections. (...) Votre objectif c'est de cibler les bureaux de vote et d'empêcher que les élections se déroulent. L'essentiel pour vous doit être le résultat (...)* »⁶⁶. Le RDR, mobilise également ses militants : « *Militants du RDR, militants du Front Républicain, à quelques jours de la mascarade d'élections organisées par le parti au pouvoir, vous ne devez appliquer qu'un seul mot d'ordre : le « **boycott actif** », c'est-à-dire que vous devez **dissuader les Ivoiriens de participer à ce vote de la honte** (...)* »⁶⁷. Les 16 et 17 octobre de nouvelles manifestations ont lieu. Encore une fois, les manifestants se heurtent aux forces de l'ordre. Il y a 3 morts et de nombreux dégâts matériels. Si jusqu'à lors les incidents causés par les manifestations se limitaient aux zones urbaines, les zones rurales, notamment dans le Centre-Ouest vont connaître, elles aussi, des actes de violence. Face à cette situation de tension sociale et à l'appel du Front républicain au boycott actif du scrutin, Henri Konan Bédié réquisitionne le 20 octobre toutes les Forces Armées Nationales qu'ils invitent « *à s'engager étroitement dans les actions ponctuelles de*

⁶² Collectif de la société civile : « Non aux affrontements fraticides » in *Le Jour* n°223 du 20 octobre 1995, p 5

⁶³ Henri Konan Bédié cité par Eugénie Douayéré « Le Président aux partis politiques : je ne reviendrais pas sur le code électoral » in *Fraternité-Matin* du 4 octobre 1995, p. 9

⁶⁴ Constant Coulibaly, « Convention FPI : appel au boycott actif des élections » in *Fraternité Matin* du lundi 9 octobre 1995, p 12

⁶⁵ Constant Coulibaly, op. cit.

⁶⁶ Louis Dacoury-Tabley in la Voie du 21 et 22 octobre 1995, cité par Vidal C., op. cit.

⁶⁷ Le Secrétaire général du RDR, Djény Kobina in *Le Jour* n° 223 du 20 octobre 1995, p 2

*maintien et le rétablissement de l'ordre républicain*⁶⁸. Mais cette décision n'est pas du goût du Général Guéï Robert, chef d'Etat Major des Armées. Ce dernier avait déjà dénoncé cette éventualité un mois avant (en septembre), en affirmant lors d'une conférence de presse que : « *L'armée n'intervient que lorsque la République est en danger (...). Nous avons exprimé des vœux à certains responsables que le dialogue soit effectif entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés (...). Dès l'instant où la compréhension guide déjà les pas de chacun, les décisions de chacun, qu'il soit du parti au pouvoir ou de l'opposition, je ne vois pas les raisons pour l'armée de s'exciter dans la rue* »⁶⁹. Il est démis de ses fonctions et remplacé à la veille du démarrage du scrutin. Le climat politique et social s'alourdit plus. Il est tellement tendu que les appels au calme se multiplient. Un collectif dit "Collectif de la société civile" comprenant hommes religieux et leaders syndicaux se forme et tente une médiation entre les protagonistes. Elle échoue. Le collectif lance alors un appel : « *Ivoiriens, Ivoiriennes, notre pays, avance inexorablement vers la guerre civile car tous les facteurs d'un affrontement sanglant et fracticide sont réunis. (...) Le Collectif pour la sauvegarde de la paix civile et la démocratie, convaincu qu'il est encore possible d'éviter l'irréparable : - Lance un appel pressant à tous les Ivoiriens, à toutes les Ivoiriennes pour qu'ils disent non à la logique de l'affrontement en s'impliquant davantage dans la recherche des solutions à la crise ; - Lance un appel à toute la presse nationale et internationale pour qu'elle contribue à la sauvegarde de la paix civile et de la démocratie en évitant d'attiser inutilement les haines, les rancœurs. Nous pouvons éviter un autre Rwanda ou Libéria. Mobilisons-nous pour demander au Gouvernement et aux partis politiques de se dépasser et de ne voir que l'intérêt de la Côte d'Ivoire : la guerre n'est pas une fatalité (...)* »⁷⁰.

C'est donc dans ce contexte de crise politique (appelle au boycott actif du Front républicain ; interdiction des manifestations ; réquisition de l'Armée) et de tension sociale que les affrontements entre communautés Baoulé et Bété éclatent dans le Centre-Ouest, précisément dans le département de Gagnoa (Région du Fromager, voir carte n°3), région d'origine du leader du FPI, Laurent Gbagbo. Cette zone est considérée comme une région dont les populations autochtones Bété sont favorables au FPI. Elle connaît également une forte présence de migrants venus des régions de savanes ivoiriennes (notamment la communauté Baoulé très présente, les Malinkés et Sénoufos) et des pays tels le Burkina et le

⁶⁸ « Déclaration du Ministre de la Défense : L'Armée engagée dans le maintien de l'ordre » in *Fraternité-Matin* du 20 octobre 1995, p. 5

⁶⁹ « Accusé d'avoir fomenté un coup d'Etat : Le général Robert Guéï sous haute surveillance » in *Le Jour* n°225 du 23 octobre 1995, p 2

⁷⁰ Collectif de la société civile : « Non aux affrontements fracticides » cité par *Le Jour* n°223 du 20 octobre 1995, p 5

Mali. Les populations locales sont pratiquement « submergées » par les vagues de migrations depuis la période coloniale et qui se sont accrues à la faveur de la politique libérale houphouëtienne d'accès au foncier⁷¹. L'environnement local est de ce fait marqué par des tensions sur le foncier mettant en compétition migrants et autochtones. Cette tension est exacerbée surtout par la crise économique urbaine qui voit le « ... retour significatif de citadins dans les villages et les bourgs ruraux dont ils sont originaires ; ces «retours au village» entraînent, entre autres, l'accroissement de la demande d'accès à la terre, de fortes tensions intra-familiales, la contribution des lettrés aux micro-bureaucraties et à la vie politique villageoises, la constitution d'une catégorie de jeunes «chômeurs villageois»... » (Chauveau J-P, 2000 : 112).

IV.1.2 Motifs d'éclatement et déroulement des évènements

De prime abord, il faut signaler que les cas d'affrontement réels et avérés dans le Centre-Ouest n'ont pas tous été constatés dans les premiers jours par la presse. Les témoignages et même souvent des cas de rumeurs ont été abondamment relayés et commentés. Cette situation est principalement due à l'atmosphère qui a prévalu à cette période dans la région et qui a empêché tout mouvement. En effet, pour « boycotter » le scrutin, des barricades ont été dressées sur les voies de circulations dans la région. Comme l'a révélé plus tard le coordinateur des opérations de maintien de l'ordre à Gagnoa, le colonel Koné Gbamélé : « (...) notre tâche n'a pas été facile quand on sait que, la zone étant boisée, les opposants en ont profité pour faire élever des barrages sur toutes les routes. Il était donc impossible d'accéder à ces lieux à Gagnoa, à plus forte raison les sous-préfectures, encore moins les campements. (...) »⁷². Toutefois, les témoignages de personnes déplacées à la suite des évènements où encore les témoignages de journalistes s'étant déplacés sur certains lieux d'affrontements, nous permettent de confirmer des cas réels de conflit et tension entre les communautés baoulé et bété.

La première situation d'affrontement est signalée dans un village de la sous-préfecture de Guibéroua dès le 19 octobre 1995 par l'AIP. Cette information sans vérification est reprise par nombre d'organes de presse. L'éditorialiste du journal *le Jour* dans son éditorial intitulé «*La tragédie de Kramo-Yaokro* » écrit : « *Kramo-Yaokro, village de près de 100 âmes situé*

⁷¹ « La terre appartient à celui qui la met en valeur » cette phrase a pratiquement fait force de loi pendant plusieurs décennies, jusqu'en 1998 où une nouvelle loi foncière est adoptée par l'Assemblée Nationale. Cette loi reconnaît le droit de propriété exclusive aux seuls ivoiriens.

⁷² Jules Yao « Présidentielle 95 : Le cauchemar de Gagnoa » in *Le Démocrate* n°228 du 7 novembre 1995, pp 8 à 9.

à une quarantaine de kilomètres de Guibéroua (département de Gagnoa) a été attaqué par des inconnus dans la nuit du 17 au 18 octobre. Bilan : 18 morts (à confirmer). (...) C'est une tragédie que vient encore alourdir le compte macabre de 8 morts enregistré depuis le mot d'ordre du « boycott actif », lancé par le Front Républicain après l'échec des négociations sur le code électoral et sur la mise en place des conditions pour des « élections justes et transparentes », a été appliqué sur toute l'étendue du territoire national. Même si, en l'état actuel de la situation, on ne peut pas établir, de façon formelle, une relation de cause à effet entre la tragédie de Kramo-Yaokro et la tension politique qui prévaut actuellement en Côte d'Ivoire, tout porte à croire que celle-ci a dû servir de catalyseur ou de prétexte à celle-là. »⁷³. Malgré le caractère hypothétique des faits, l'événement qui se passe à environ 48 heures des élections présidentielles, a pour effet d'alourdir davantage le climat social et politique dans toute la région du Centre-Ouest. L'armée s'y déploie à la suite du décret de réquisition pris par le président Henri Konan Bédié. Mais elle ne peut se déployer dans toute la zone rurale parce que les voies de communications sont obstruées. Les militants des partis d'opposition, notamment du FPI, très populaire dans la zone ont mis en application le mot d'ordre du boycott actif du Front républicain en établissant des barricades sur les voies.

A la veille du scrutin, le 21 octobre 1995, l'AFP fait état d'un exode des populations baoulé fuyant leurs campements : « *Quelque 200 personnes, d'ethnie Baoulé, sont arrivées à Gagnoa (230 km au Nord-Ouest d'Abidjan) depuis le vendredi soir pour s'y réfugier par crainte des exactions des populations Bété a constaté samedi l'AFP. A la gendarmerie, 81 « déplacés » ont trouvé place samedi alors que 110 personnes – 48 enfants, 37 hommes et 25 femmes – se sont installées dans le commissariat de cette ville de cent mille habitants* »⁷⁴. Les témoignages de ces déplacés d'ethnie baoulé, recueillis par l'AIP, font état d'attaques de leurs campements : « (...) *Kouassi Kouadio Denis, a affirmé avoir été attaqué la veille par une quinzaine de jeunes gens alors qu'il se rendait dans sa plantation. Les assaillants, selon ce témoin, armés de machettes, de fusils et munis de bidons d'essence, auraient sommé toute la communauté baoulé de quitter le campement sous peine d'être attaquée la nuit* »⁷⁵ ; « (...) *Mamadou Yao, un jeune planteur de 30 ans appartenant à ce groupe de fuyards, a affirmé au journaliste de l'AIP que, jeudi, un groupe de personnes est venu attaquer Kouamékro, leur campement, dépouillant la population de ses biens* »⁷⁶. Les jours qui suivent ces premiers déplacements, la presse rapporte à nouveau des

⁷³ Diégo Bailly « *La tragédie de Kramo-Yaokro* » in *Le Jour* n°224 du 21 et 22 octobre 1995, p 1 et 3

⁷⁴ AFP, AIP, cité par *Le Jour* « L'exode des Baoulés », n°225 du 23 octobre 1995, p 7

⁷⁵ idem.

⁷⁶ Ibid.

déplacements de plus en plus nombreux des populations baoulé vers les villes de la région de Gagnoa : « *Gagnoa, Ouragahio, Guibéroua : 3500 Baoulé déplacés selon le préfet* »⁷⁷. Tous ces déplacements ne sont pas motivés par des attaques réelles. « *L'atmosphère délétère alimentée par toutes sortes de rumeurs* » qui a prévalu lors du scrutin a contribué à la fuite des populations.

Néanmoins, les cas d'affrontements et de tensions dans certaines localités sont rapportés par la suite, à mesure que les reporters des organes de presses vont sur le terrain. Ainsi, plusieurs témoignages confirment ces affrontements et tensions :

Selon un journaliste de la *BBC* : « *l'on a assisté dans la nuit du mercredi à jeudi à Zouglobouo, village situé à environ 22 km de Gagnoa à de **violentes altercations accompagnées de coups de feu**. Dans la mêlée l'on a enregistré la mort d'un autochtone Bété par balle et 13 blessés dont trois graves. (...) Dans la même nuit, (...) l'on a enregistré des échanges de coups de feu à "Petit Bouaké", un autre campement de planteurs Baoulé, dans les environs de Gagnoa (...)* »⁷⁸.

Faits rapportés par le journal *le Jour* : « (...) Ziriwa, village bété, situé en pleine forêt, à environ douze kilomètres de Guibéroua, a été le théâtre d'affrontements meurtriers entre les deux communautés, le 21, octobre dernier. A environ 10 km de la ville, se trouve un campement. Son nom : Lambertkro. Ici ont débuté les violentes échauffourées entre Baoulé et Bété, à la veille de l'élection présidentielle. Dans le campement, pas d'âme qui vive. Sur les douze cases abandonnées, quatre ont été entièrement incendiées. A Ziriwa deux km plus loin, les sages se concertent sous l'appatam public du village. Selon M. Léopold Digbeu, leur porte-parole, la crise entre autochtones et leurs voisins a commencé lorsqu'une délégation de militants locaux du Front Populaire Ivoirien (FPI), allant à Guibéroua a essuyé des coups de feu lors de son passage dans le campement Lambertkro. Patrice Magui, l'une des deux victimes, que nous avons rencontrées à Guibéroua où ils suivent leurs traitements expliquent : « **J'allais à la marche contre le vote le 21 octobre en chantant. J'étais en tête de file, à mon passage, quelqu'un dans le campement a crié : ya Fohi ! je me suis retourné et j'ai reçu une décharge de balle dans la poitrine** ». Jean-Paul Blé, le second blessé est très bref : « **Quand mon voisin a été atteint, je fuyais et j'ai reçu le coup dans le dos.** » Aux dires de Léopold, c'est à la suite de ces deux coups

⁷⁷ *Le Jour*, n°229 du 27 octobre, p. 1

⁷⁸ AFP cité par Boua Bi Sémien, « Exode des Baoulés à Gagnoa : La situation évolue rapidement selon le Préfet » in *Le Jour* n°229 du 27 octobre 1995, p 2

de feu, qu'ils sont retournés chercher du renfort au village. Et, la réplique a été dramatique : Lambertkro incendié et 7 morts. « Puisque nous n'avons pas d'armes, nous avons utilisé nos machettes », nous explique un de nos interlocuteurs. Un autre acceptera d'ailleurs de nous montrer les dépouilles en décomposition de baoulé massacrés et le lieu d'ensevelissement précaire de trois autres »⁷⁹.

« (...) Quoiqu'il en soit, l'on constate que face à l'incertitude, la peur et la suspicion gagnent tout le monde. Pis, s'armer, apparaît désormais comme une nécessité au sein de chacune des deux communautés. Ainsi, à Zoha, village bété situé à 13 km de Guibéroua, les populations se disent-elles harcelées par leurs voisins baoulé de Souangakro. Ceux-ci, selon eux, seraient armés et auraient même incendié des campements de planteurs bété. A Tchioko [campement baoulé], les villageois se promènent le fusil à l'épaule et affirment en détenir une quarantaine pour leur défense. Face à ces situations qu'il considère "révoltantes", des Bétés, aux dires de M. Vouzon [responsable FPI] menaceraient d'organiser la réplique (...) »⁸⁰.

Emmanuel Koré du journal *la Voie* : « (...) **Un jeune militant du FPI, Gervais Saki, a été abattu froidement au moyen d'une arme à feu par un groupe de jeunes baoulés du campement (baoulé) voisin du sien, Brahimakro. Les faits sont simples. Le dimanche 22 octobre jour du scrutin présidentiel, alors qu'ils attendaient dans leur village l'arrivée des urnes pour le vote, les villageois de Kpadognoa voient surgir un groupe de personnes en provenance de Brahimakro, campement baoulé situé non loin de leur village. Alors qu'ils étaient censés prendre part au vote à Kpadognoa, le groupe entreprend plutôt de traverser le village pour se rendre dans un autre campement baoulé pour voter. Ce que refusent les habitants de Kpadognoa qui leur demandent d'attendre avec eux l'arrivée des urnes ou de rebourser chemin purement et simplement. Les Baoulés de Brahimakro choisissent la seconde solution. Mais ils avaient une arrière pensée macabre derrière la tête. Car quelques instants après, ils reviennent tous armés de fusils pour forcer le passage. C'est le jeune Gervais Saki, le premier à les avoir vu, qui, courant pour alerter les siens, reçoit une charge de chevrotine qui le tue sur-le-champ (...) »⁸¹.**

Témoignages de déplacés rapportés par Mognon Abiali du journal *Fraternité-Matin* :

⁷⁹ Boua Bi Sémien « Les gendarmes nous ont demandé de résister et de nous protéger. Révèle Yobouet N'Guessan, chef de village de Tchiokro » in *Le Jour* n°231 du 29 octobre 1995, p 2.

⁸⁰ Idem.

⁸¹ Emmanuel Koré. « Conflit Bété-Baoulé à Lakota : Un militant FPI abattu par des baoulés » in *La Voie* du 30 octobre 1995

Adjé Kouamé (campement Joachimkro, non loin de Doroubré) : « depuis 15 ans environ, je suis planteur dans cette région où les autochtones m'ont donné un lopin de terre. Depuis que les évènements des 16 et 19 octobre derniers ont commencé, les populations ont commencé à nous menacer. Au départ nous croyions à des simples menaces, mais c'était mal connaître les intentions et la détermination des jeunes militants FPI. En effet, **ces derniers ont brûlé notre campement, volé notre argent**. Nous avons marché pendant deux jours pour être à Gagnoa. »⁸².

Adjé Martial Brice (juriste à Bouaké) : « Le vendredi 20 octobre, je suis venu chercher mes enfants qui étaient en vacances chez mes parents à Guiguia. Quelle ne fut ma surprise quand **les assaillants, très nombreux, se sont jetés sur nous**, et cela, en présence du chef de village, M. Gbalou Pierre. C'est d'ailleurs lui qui a ordonné aux jeunes de nous attaquer en disant **qu'il est temps de régler le différend qui existe entre les Baoulé et les autochtones**. Nous avons réussi à fuir à la faveur de la nuit ; nous ne connaissons pas le sort de ceux qui sont restés »⁸³.

Comme on le constate, tous ces cas d'affrontements dont la majorité a lieu quelques jours avant les élections ou le jour même du scrutin sont liés au mot d'ordre du boycott actif lancé par le Front républicain. Mais dans le rétablissement des faits des divergences apparaissent selon la ligne éditoriale politiquement située de chaque organe de presse. Les interprétations ultérieures du premier cas d'affrontement relaté par l'AJP illustrent bien les divergences. En effet, selon les dires du 1^{er} adjoint au maire de la commune de Guibéroua (FPI) relatés par le journal *Le Jour*, « les violents affrontements entre Baoulé et Bété à Kramo-yaokro, ont **en réalité fait un mort**. La victime est une femme baoulé. Elle a été fauchée dans la mêlée des affrontements par **un coup de feu tiré par l'un des siens**. La femme (...) s'est retrouvée dans le champ de tir au moment où elle retirait son enfant. **De l'avis de l'adjoint au maire, la bagarre est survenue suite à une embuscade que les Baoulé de Kramo-yaokro ont tendue à des Bété. Ces derniers auraient été montés par un de leurs fils qui prétendait avoir été battu par les populations du village Kosséhoa, localité bété voisine. Cela, disait ce jeune homme, à cause d'une dette qu'il n'avait pas honorée. Ainsi donc, selon M. Gbaka Blédé, il n'y a pas eu 18 morts**

⁸² Mognon Abiali, « Gagnoa : Les Baoulés hors de leurs campements » in *Fraternité-Matin* n°9313 du 28 au 29 octobre 1995, p. 3

⁸³ Ibid.

dans les affrontements de Kramo-yaokro comme cela a été diffusé dans la presse »⁸⁴. Or ce même fait relaté par le journaliste de *Fraternité-Matin* (organe de presse pro-gouvernemental) est décrit comme suite : « (...) Selon le guide M. Djaha Kouassi, un des rescapés, **ce sont des jeunes gens armés de machettes, de fusils, de gourdins, venant de Galébouo où il ont participé à la marche du FPI du 16 octobre qui auraient fait irruption dans le campement. Ces vandales toujours selon le guide, se sont rués sur le chef et tous les autres. Bilan : deux morts, de nombreux disparus.** (...) Le guide qui a vécu les faits, parle de deux morts, le sous-préfet a vu sur les lieux un seul corps. Mais selon certaines sources, beaucoup de personnes auraient été tuées et jetées en brousse (...)»⁸⁵. Dans tous les cas, il reste que la situation de conflit politique entre le Front républicain et le PDCI est l'élément déclencheur des tensions et affrontements survenus.

Lors d'une conférence de presse organisée par le Front républicain le 4 novembre « M. Gbagbo pense que les affrontements qui ont opposé Bété et Baoulé à partir du 15 octobre dernier, dans la région de Gagnoa ont fait **10 morts : 8 Baoulé dont une femme tuée par un des siens et 2 Bété dont une jeune fille de 14 ans** »⁸⁶. Ce bilan est confirmé par le bilan officiel des autorités de la région. Mais le bilan officiel fournit par le gouvernement pour toute la zone du Centre-Ouest et Sud-Ouest est encore plus lourd. On dénombre selon les chiffres relatés par le Conseil des ministres du 3 novembre 1995, « 23 morts dont 21 Baoulés et 2 Bétés, 30 à 40 blessés, 17 disparus, 10 000 déplacés et 233 campements baoulé détruits ou incendiés ; 345 autres campements pillés »⁸⁷. La mise en relief de l'identité ethnique des victimes dans les différents bilans et la narration des faits révèle de toute évidence le caractère communautaire de ces violences politiques. Mais ces identités relèvent d'une construction sociale comme nous le montrons dans le point suivant.

IV.2 Identité socialement construite des groupes d'acteur

La majorité des discours décrivant les faits survenus lors des événements du boycott actif mettent en avant l'identité ethnique des protagonistes. L'on peut lire dans la plupart des

⁸⁴ Boua Bi Sémien « Bilan des troubles dans le Centre-Ouest : 9 morts dont 1 à Kramoyaokro » in *Le Jour* n°233 du 2 novembre 1995, p 4

⁸⁵ Mognon Abiali « A propos du massacre de Kramo yaokro (Guibéroua) : un seul mort selon le sous-préfet » in *Fraternité-matin*, du 28 au 29 octobre 1995

⁸⁶ Boua Bi Sémien « Djéni Kobina, Front républicain : 'Le boycott actif n'est que suspendu' » in *Le Jour* n°235 du 5 novembre 1995, p 3

⁸⁷ Jules Yao « Présidentielle 95 : Le cauchemar de Gagnoa » in *Le Démocrate* n°228 du 7 novembre 1995, pp 8 à 9.

discours, qu'il s'est agit d'affrontement entre communauté **Bété** et communauté **Baoulé** dans la région de Gagnoa. Les différents extraits de discours que nous présentons ici témoignent de cette mise en relief de l'identité ethnique des acteurs :

« **Quelque 200 personnes, d'ethnie Baoulé, sont arrivées à Gagnoa (230 km au Nord-Ouest d'Abidjan) depuis le vendredi soir pour s'y réfugier par crainte des exactions des populations Bété (...)** »⁸⁸.

« (...) A environ 10 km de la ville, se trouve un campement. Son nom : Lambertkro. Ici ont débuté les **violentes échauffourées entre Baoulé et Bété**, à la veille de l'élection présidentielle (...) »⁸⁹.

« (...) M. Gbagbo pense que **les affrontements qui ont opposé Bété et Baoulé à partir du 15 octobre dernier, dans la région de Gagnoa ont fait 10 morts : 8 Baoulé dont une femme tuée par un des siens et 2 Bété dont une jeune fille de 14 ans (...)** »⁹⁰.

« (...) **les violents affrontements entre Baoulé et Bété à Kramo-yaokro, ont en réalité fait un mort. La victime est une femme baoulé** »⁹¹.

« Le vendredi 20 octobre, je suis venu chercher mes enfants qui étaient en vacances chez mes parents à Guiguia. Quelle ne fut ma surprise quand les assaillants, très nombreux, se sont jetés sur nous, et cela, en présence du chef de village, M. Gbalou Pierre. C'est d'ailleurs lui qui a ordonné aux jeunes de nous attaquer en disant **qu'il est temps de régler le différend qui existe entre les Baoulé et les autochtones.** (...) »⁹².

« Depuis plusieurs jours, **des milices de Baoulé armées** circulent dans les villages de cette région à constaté l'AFP. Depuis son indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire à toujours été dirigée par un Président Baoulé. **Le pays Bété est considéré "depuis des temps immémoriaux" comme "une place de la contestation du pouvoir central"** »⁹³.

⁸⁸ AFP, AIP, cité par *Le Jour*, op. cit.

⁸⁹ Boua Bi Sémien in *Le Jour* n°231 du 29 octobre 1995, op. cit

⁹⁰ Boua Bi Sémien in *Le Jour* n°235 du 5 novembre 1995, ibid.

⁹¹ Boua Bi Sémien in *Le Jour* n°233 du 2 novembre 1995

⁹² Mognon Abiali, op. Cit.

⁹³ AFP, AIP, cité par *Le Jour* n°225 du 23 octobre 1995, op.cit.

Toutefois, l'on pourrait penser à priori que le conflit est d'abord d'ordre purement politique et de ce fait, l'identité des protagonistes devrait apparaître sous forme partisane : affrontement entre **militants du Front républicain (FPI-RDR)** et **militants du parti au pouvoir (PDCI)**. Mais en réalité, les identités partisans sont indistinctement associées aux identités ethniques qui investissent dès lors le champ politique.

Dans la presse pro-gouvernementale, on part de l'hypothèse que de fait les Bété sont naturellement contestataires de l'ordre politique : **«Le pays Bété est considéré "depuis des temps immémoriaux" comme "une place de la contestation du pouvoir central"»**⁹⁴ et de façon plus précise ils sont militants du FPI **« Le pays bété, région forestière d'environ 15 000 km2, est réputé traditionnellement hostile au pouvoir, détenu depuis l'indépendance par un Baoulé. Depuis l'avènement du multipartisme en 1990, la région est plutôt favorable au Front Populaire Ivoirien (FPI, social-démocrate) »**. Cette identité politique contestataire des "Bété opposants naturels au pouvoir central détenu par un baoulé" est en fait une identité socialement construite faisant recours à l'histoire politique récente. En effet, en 1970 un mouvement de contestation politique du pouvoir de Félix Houphouët-Boigny dans la région de Gagnoa avait émergé. Dirigé par un fils de la région, Kragbé Gnabgé, ce mouvement violemment réprimé, avait été considéré comme l'affirmation d'un particularisme communautaire et régionaliste de la part des Bété. De même des agitations sociales dans le monde universitaire en février 1982 avaient été interprétées comme : **« un complot bété noyauté par Khadafi ("le plus grand commun diviseur"), impliquant peut-être en dehors de Gbagbo quelques militaires (Siriex, 1986, Gbagbo, 1991) » pour déstabiliser le pouvoir** » (Azam J-P, op. cit : 61 à 62). Mais en réalité, ce discours sur l'identité politique de la communauté bété est une reprise du discours colonialiste sur ce peuple. Selon ces préjugés on affirmait que : **« Si l'ethnie bété est frondeuse c'est qu'elle est toujours prise dans le carcan d'une mentalité traditionnelle : son attitude à l'égard de l'État n'est en quelque sorte que le prolongement d'un certain type de société qui ne souffre d'aucune autorité véritable ; les administrateurs coloniaux au début du siècle disaient déjà cela très bien, en se plaignant amèrement de ne rencontrer chez les bété qu' « une anarchie » et esprit « libertaire ». « L'individualisme » paraît poussé très loin, qui se manifeste chez les hommes comme chez les femmes par un comportement violent, des gestes de défi »** (Dozon J-P, 1985).

⁹⁴ AFP, AIP, cité par *Le Jour* « L'exode des Baoulés », n°225 du 23 octobre 1995, p 7

L'argument culturel de « **communauté violente** » est également repris dans les descriptions faites de la communauté bété dans les événements du boycott actif. Cette image apparaît le plus souvent dans la narration des faits et les commentaires de la presse pro-gouvernementale. Elle est exposée soit de façon directe ... :

« *Nombre de nos concitoyens sont encore sous le choc **de la barbarie dont fait preuve des habitants du département de Gagnoa sur les allogènes vivants sur leur sol. (...) La barbarie est si atroce que le commun des mortels se demande si ces actes d'un autre âge se passent en Côte d'Ivoire. Les conséquences de cette furie guerrière sont nombreuses et horriblement inhumaine. (...) Quoique le fils du département, Koudou Gbagbo Laurent se soit déclaré forfait aux échéances présidentielles, ses parents se sont sauvagement livrés à des atrocités bestiales.*** »⁹⁵

« *... dans la région de Gagnoa, (...) des actes d'une rare barbarie ont été perpétrés contre des frères et des sœurs Ivoiriens, les poussant ainsi à l'exode dans leurs propre pays (...)* »⁹⁶

« *Aujourd'hui les militants FPI de la région de Gagnoa ont décidé de faire la chasse à la communauté baoulé qui a été installée dans cette région avec leur complicité* »⁹⁷.

« *(...) Ces actes posés par des Ivoiriens de pire espèce, sont prévus et punis par la loi. (...)* »⁹⁸

« *(...) Les rares endroits de notre pays où le boycott actif a été appliqué **dans toute sa brutalité, sont ceux dont sont originaires les dirigeants de parti** qui ont lancé le mot d'ordre. Pour ceux-là et les leurs, démocratie et pluralisme politique rime avec tribalisme et soutien aveugle au frère, même le plus irresponsable* »⁹⁹

« *(...) La tentative d'empêcher les députés de voter la loi sur la presse en 1991 ; l'assaut final, de sinistre mémoire en février 1992 ; le boycott actif cette année... pour ne citer que*

⁹⁵ Bernard N'Dri « Que va-t-il se passer à Gagnoa ? » in *Le Démocrate* n° 228 du 7 novembre 1995, p 6.

⁹⁶ Jean-Baptiste Akrou, idem.

⁹⁷ Mognon Abiali « S.O.S pour les "réfugiés" » in *Fraternité-Matin* n°9313 du 28 au 29 octobre 1995, p 4

⁹⁸ Michel Tapay « Violences à Gagnoa : la loi ne connaît que des citoyens... » in *Le Démocrate* n°227 du 31 octobre 1995, p.3

⁹⁹ Michel Kouamé : « Inculture démocratique », *Fraternité-Matin* du 30 octobre 1995, p 2

ces trois cas illustrent l'incapacité de leurs leaders politiques[FPI] à maîtriser leur soif du pouvoir pour se situer dans une perspective d'évolution douce de la démocratie, tiraillés qu'il sont entre la désir théorique de vivre l'accession au pouvoir par la voie démocratique et la violence naturelle qui couve en eux. »¹⁰⁰.

... soit de façon détournée en mettant en relief la "cruauté" dont fut victime la communauté Baoulé :

« **Les allogènes baoulés molestés, dépouillés de leurs biens, sont contraints, depuis quelques jours, de fuir leurs campements. Ils sont victimes d'attaques et d'agressions de la part des militants FPI. Pendant deux voire trois nuits, ceux qui ont pu se sauver, ont marché pour se rendre à Gagnoa, Guibéroua et Ouaragahio en vue de se faire protéger par les autorités locales** »¹⁰¹.

M. Yoro Joachim : « Je suis peiné parce qu'il y a eu des tueries à Guibéroua. Je cite l'exemple d'un campement situé entre Lébam et Ziriwoa, où **les militants du FPI ont égorgé sept personnes d'ethnie Baoulé**. La preuve est établie puisque les commandos sont allés dans le dit campement »¹⁰².

Cette mise en avant de la violence dans la description des faits participe toujours d'une logique de construction sociale de l'identité politique de la communauté Bété. En fait, cette construction identitaire emprunte toujours aux préjugés ethniques de l'ethnographie coloniale sur les peuples de l'Ouest, particulièrement la communauté bété. Ils sont frappés de plusieurs préjugés négatifs depuis l'époque coloniale. Ils continuent d'être perçus comme des **effarouchés agitateurs insubordonnés**. On les dit **bagarreurs, coureurs de femmes et paresseux**. Toujours selon ces préjugés : « (...) **la guerre, voilà bien le mot clé, le seul qui éveille encore une étincelle, ranime l'attention**. Qu'on le prononce, les têtes se redressent, l'un ou l'autre récite à mi-voix la devise, évoque, prenant plus d'assurance, les exploits de tel guerrier célèbre, grand-père ou grand-oncle, un peu magicien, un peu héros, dont les exploits fabuleux demeurent inscrits dans toutes les mémoires (...) Tous les adolescents Bété aspiraient à leur premier combat : Homme ou

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ Mognon Abiali, « Gagnoa : Les Baoulés hors de leurs campements » in *Fraternité-Matin* n°9313 du 28 au 29 octobre 1995, p. 3

¹⁰² Mognon Abiali, « Gagnoa : Après les attaques, menaces du FPI : Les victimes unanimes : 'Nous avons vécu l'enfer' » in *Fraternité-Matin* du 30 octobre 1995, p.8

buffle, la première victime digne de ce nom leur assurait la considération de leurs aînés, le respect de leurs cadets (..) On apprenait aux enfants à n'avoir peur de rien ; Et il semble bien que ç'ait été là la seule instruction formelle qu'ils recevaient. Encore maintenant, un comportement violent est de règle dans certaines circonstances ». (Paulme Denis, 1997). Cette catégorisation emprunt de préjugés négatifs a été insidieusement entretenue dans les imaginaires collectifs et garde toute sa force dans les constructions de l'altérité dans le champ social et politique de la Côte d'Ivoire post-coloniale.

L'identité de la communauté Baoulé quant à elle est construite d'abord autour de son appartenance politique. On suppose que cette communauté est proche du parti au pouvoir et bénéficie de son appui. Parlant des perceptions politiques qui ont cours dans les localités frappées par les affrontements, un journaliste de *Fratarnité-Matin* écrit ceci : « (...) **Là-bas, on n'hésite pas à établir l'équation Baoulé= PDCI. Donc, autant il faut combattre le serpent PDCI-RDA, autant il faut annihiler les « vellétés droitières » des Baoulé et autres allogènes susceptibles de gêner l'élection d'un candidat FPI (...). Il est clair que si des élections se déroulaient normalement en ces lieux, le Front Populaire ivoirien n'aurait jamais eu d'élu.** »¹⁰³. La presse d'opposition met l'accent sur ce positionnement politique tout en déduisant une complicité du gouvernement avec ladite communauté dans les événements. On peut le lire dans les discours suivant :

« (...) pour M. Djéni Kobina (leader du RDR), **ce sont les dignitaires du PDCI qui 'ont aidé les Baoulé à s'armer' et qui ont propagé des fausses rumeurs de 'prétendues massacres des Baoulé dans la région de Guibéroua'** provoquant ainsi l'exode de ces populations »¹⁰⁴.

« A Tchioko, village d'environ 900 habitants, situé à trois km de Guibéroua, Tout le monde se tient désormais sur ses gardes. A l'entrée nous sommes accueillis à 17 h par une sentinelle de dix hommes armés de fusils 'calibre 12". **Selon le chef, les villages bété environnants continuent de les menacer. Quant aux autorités et à la gendarmerie, elle leur demande de 'résister et d'apprendre à se protéger', affirme-t-il. 'Nous avons reçu la visite des militaires. Ils nous demandent d'être prêts', révèle M. Yobouet.** (...) A la mairie dirigée par une équipe du FPI on crie à la conspiration. M. Célestin Vouzon Zadi, 3^{ème} adjoint au maire, qui a visité les campements en compagnie des autorités,

¹⁰³ Lambert Kouassi, « Gbagbo Député » in *Fratarnité-Matin* n°9313 du 28 au 29 octobre 1995, p. 5

¹⁰⁴ Boua Bi Sémien in *Le Jour* n°235 du 5 novembre 1995, op. cit

lui, ne cache pas son désespoir. **“Je suis allé à Sonangakro, j’y ai trouvé une armée méthodiquement organisée”**. Et comme pour montrer la passivité et peut-être la complicité des forces de l’ordre avec les Baoulé, il ajoute : **“J’ai regardé le commandant ; il n’a eu aucune réaction”**. Enfonçant le clou, M. Vouzon accuse Joachim Yoro, ancien député PDCI, d’**“inciter les Baoulé à s’armer”**. (...) Face à ces situations qu’il considère révoltantes”, des Bétés, aux dires de M. Vouzon [responsable FPI] menaceraient d’organiser la réplique (...) »¹⁰⁵.

L’autre image associée à la communauté Baoulé et véhiculée par la presse pro-gouvernementale, c’est la mise en avant de la compétence économique de cette communauté dans l’économie locale dominée par la culture du café et du cacao. Mais en fait, la mise en exergue de cette compétence économique s’inscrit dans une logique de valorisation de l’image de la communauté Baoulé par rapport à la communauté Bété. Il s’agit ici de confirmer le préjugé ethnique négatif répandu dans les savoirs ordinaires selon lequel **“les Bété sont paresseux”**. Comme nous l’avons déjà montré, ce préjugé est un discours colonialiste. Le rapport de cette communauté au travail est clairement décrit comme suite selon ce discours : **« Hommes de la forêt, ils se nourrissaient jadis presque exclusivement de racines, de tubercules et de feuilles qu’on laissait aux femmes le soin d’aller ramasser ; ni cultivateurs ni artisans ni commerçants ; Peu soucieux d’un bétail auquel la maladie du sommeil interdisait ces régions (...) »**. Ainsi dans les imaginaires sociaux qui reprennent ce discours, les Bété ne sont pas culturellement portés au travail de la terre. La mobilisation de cet imaginaire dans les discours lors du conflit vise alors à montrer que la communauté Baoulé joue un rôle économique important dans la région. Moins implicite encore est l’idée de montrer que le départ des Baoulés des zones forestières serait une catastrophe économique nationale, car **“ce sont eux les grands producteurs du cacao et du café ivoirien”**, puisque les autochtones, paresseux **« ...eux-mêmes étant en ville ou à Abidjan »**¹⁰⁶. Telles sont les sous-entendus des extraits des articles ci-dessous :

« Que sera l’économie du département de Gagnoa si tous les Baoulé, au nombre de 25.000, rentraient chez eux ? C’est la question que se posent actuellement les opérateurs économiques de la Cité du Fromager. Car pour eux, les Baoulé sont les plus grands producteurs de café, de cacao ainsi que de vivriers de la région. Leurs hôtes Bété étant plus portés sur la culture du riz. La preuve, depuis ces événements malheureux,

¹⁰⁵ Boua Bi Sémién in *Le Jour* n°231 du 29 octobre 1995, op. cit.

¹⁰⁶ Lambert Kouassi, « Gbagbo Député » in *Fraternité-Matin* n°9313 du 28 au 29 octobre 1995, p. 5

une pénurie de produits vivriers se fait d'or et déjà sentir sur les marchés de Gagnoa, Ouragahio et Guibéroua. **Les fonctionnaires de cette localité s'inquiètent de leur sort.** Certains commerçants menacent même de quitter la région en même temps que les Baoulés, au cas où ceux-ci devraient partir. Car leur présence dans le département ne se justifierait plus. **L'Union des GVC du Fromager travaille avec 85 GVC appartenant presque toutes à des Baoulés. A titre d'exemple, sur les 260 tonnes de café et 2774 tonnes de cacao commercialisées par cette union, la part des Baoulés représente, selon le comptable, plus de 80%. Les Baoulés apportent donc une très grande contribution dans l'économie de la région de Gagnoa. Les Bétés ne peuvent pas et ne doivent pas se passer d'eux.** (...) Les cadres Bété du Front Républicain doivent prendre conscience du danger qu'ils font courir à leur région et se ressaisir. (...) »¹⁰⁷.

« (...) Une des conséquences de l'exode massif des Baoulés à Gagnoa, à Ouragahio et à Guibéroua, c'est la rareté des denrées alimentaires sur les différents marchés. Le coût de ces denrées augmente déjà. Dans les jours qui viennent, **si la situation ne s'améliore pas pour arrêter l'exode des Baoulés, gros producteurs de vivrier, le département de Gagnoa pourrait enregistrer une pénurie alimentaire** (...) »¹⁰⁸.

M. Yoro Joachim (Bété et ex-député maire de Guibéroua au compte du PDCI, chef du village) : « Je continue d'exprimer un regret, parce qu'aujourd'hui si nous nous targuons d'avoir été peut-être les tuteurs des Baoulés ou d'autres ethnies, mais il n'en demeure pas moins vrai que **nous fils des Bétés que nous ayons bénéficié des bourses de ces allogènes-là, parce que tout simplement ce sont eux qui ont cultivé le cacao qui nous a permis d'aller à l'école.** Alors de grâce, que ces frères de l'opposition comprennent qu'il faut arrêter la barbarie et les menaces (...) »¹⁰⁹.

En somme, les identités des acteurs impliqués dans les violences sont présentées sous l'angle des appartenances ethniques. Mais ces identités procèdent d'un travail de construction identitaire dans un sens politique de manière à donner une signification à la position et à l'engagement de chacune des communautés dans le champ conflictuel politique.

¹⁰⁷ N'Guetta Cherif « Les Baoulés : de grands travailleurs » in *Le Démocrate* n°228 du 7 novembre 1995.

¹⁰⁸ Mognon Abiali, « Gagnoa : Les Baoulés hors de leurs campements » in *Fraternité-Matin* n°9313 du 28 au 29 octobre 1995, p. 3

¹⁰⁹ Mognon Abiali, « Gagnoa : Après les attaques, menaces du FPI : Les victimes unanimes : "Nous avons vécu l'enfer" » in *Fraternité-Matin* du 30 octobre 1995, p.8

En conséquence, chacune d'elle se voit attribuer une position et un rôle dans le conflit électoral opposant le parti au pouvoir et l'opposition. Ici la communauté Bété est associée à l'opposition politique pour laquelle elle agirait. La communauté Baoulé est associée au parti au pouvoir qui la protégerait. Les régimes de justification de ces deux groupes d'acteurs procèdent de ces positionnements dans le champ politique.

IV.3 Régimes de justification des groupes d'acteur

Les différents discours sur les faits de violence et leur impact permettent de reconstruire dans le champ conflictuel les différents régimes de justification des deux groupes d'acteurs. Les deux groupes d'acteur peuvent se classer en insiders et en outsiders selon leurs discours. Les insiders se positionnent dans le champ politique par des actions et des discours proches du parti au pouvoir. Les outsiders se positionnent dans ce même champ politique par opposition au parti au pouvoir par leurs actions et leurs discours.

• Les insiders : *les Baoulé perçus comme principaux bénéficiaires des faveurs de l'Etat*

Les discours des insiders dénoncent une attitude antidémocratique et une approche politique tribale du FPI. Selon ces discours, le boycott actif serait en fait une opération tribale organisée et dirigée contre la communauté baoulé et le pouvoir. Il s'agirait en fait d'une stratégie pour imposer l'hégémonie politique des autochtones minoritaires sur les allogènes majoritaires par l'usage de la violence et de la terreur. Comme l'affirme l'éditorialiste de Fraternité-Matin : « (...) *On le voit, le multipartisme n'est pas compris ici comme la cohabitation pacifique de plusieurs idées ou de plusieurs formations politiques, ayant le droit d'exercer leurs activités sur toute l'étendue de la République. Les témoignages sur ce qui se passe dans la région de Gagnoa sont à cet égard révélateurs : nul ne doit et ne peut être militant du parti au pouvoir s'il appartient à telle ethnie. Une « vérité fondamentale, un dogme » dont le non-respect a déjà fait des victimes innocentes. Loin d'être le fait de quelques obscurs paysans analphabètes, ce qui se passe dans ces régions de notre pays est commandité par des responsables politiques, fils des régions concernées, qui ne cachent pas le fond de leur pensée : si leur audience est inexistante ailleurs, il leur faut par contre être maître du terrain chez eux. Pour ce faire, tous les moyens sont bons. Y comprises les humiliations que l'on fait subir à tous les militants du parti maudit (...) ».*

Cette idée transparaît à la fois dans des témoignages de déplacés Baoulé comme dans les commentaires des journalistes proches du pouvoir. Selon Adjé Martial, déplacé Baoulé, ces attaques de la communauté Bété ramènent à une « **action politique contre nous, les Baoulés, qui vivons sur ces territoires. Il nous ont demandé pourquoi nous sommes PDCI** »¹¹⁰. L'idée est partagée par Nobert Gnamien Konan, chef de Konankro, campement d'environ 120 personnes, proche de Guibouo, à environ 17 km de Gagnoa : « **On nous a chassé de la brousse parce que Bédié est Baoulé et il est élu** »¹¹¹. De même, selon Kouakou N'Goran, un chef de famille Bété a dit ceci : « **La terre nous appartient. Allez chez vous pour voter Konan Bédié. Ne restez pas ici** »¹¹². Pour Jean-Baptiste Akrou du journal *Fraternité-Matin* « **En s'appuyant sur les faits dramatiques appartenant déjà à l'histoire, certains leaders politiques, journalistes et intellectuels Bété réactivent par intervalles réguliers la peine de leurs parents pour les braquer contre le pouvoir. Biaka Boda, Kragbé Gnagbé et les événements douloureux du Guébié sont devenus les « classiques » d'une certaine presse attisant le feu de la haine tribale. (...)** »¹¹³.

M. Yoro Joachim, militant bété du PDCI, quant à lui affirme ceci : « **La démarche des militants du FPI est mue par cette stratégie d'ailleurs, qui consiste à faire partir les Baoulé qui représentent une grande partie de notre électorat, à faire partir les Dioula. Ainsi ils vont rouler donc en roue libre pour les législatives et les municipales** »¹¹⁴. Cette analyse particulière qui tend à montrer les enjeux politiques des affrontements est plus explicitement exposée par l'analyse de Lambert Kouassi de *Fraternité-Matin* : « **Les Baoulés partis, le FPI jubile, ses candidats aux législatives passeront haut la main, les derniers obstacles étant levés. Ce n'est donc pas par hasard si Koudou Laurent Gbagbo se dit prêt à aller aux législatives. En effet, que constate-t-on dans les localités... sinistrées ? Les allogènes, principalement Baoulé, Sénoufo et Abron sont majoritaires dans les villages et les campements, les autochtones eux-même étant en ville ou à Abidjan. Le constat que l'on peut faire, est que les allogènes votent généralement en faveur du parti au pouvoir, le PDCI-RDA. Là-bas, on n'hésite pas à établir l'équation Baoulé= PDCI. Donc, autant il faut combattre le serpent PDCI-RDA, autant il faut**

¹¹⁰ AFP, AIP, *Le Jour* n°225 du 23 octobre 1995, p 7 « L'exode des Baoulés »

¹¹¹ Boua Bi Sémién, « Les Baoulé veulent regagner leurs plantations », *Le Jour* n°230 du 28 octobre 1995, p3

¹¹² Alfred Dan Moussa, « De toute urgence » in *Fraternité-Matin* du 29 octobre 1995, p 2

¹¹³ Jean-Baptiste Akrou, « Par la force » in *Fraternité-Matin* n°9314 du 30 octobre 1995, p. 9

¹¹⁴ Yoro Joachim cité par Mognon Abiali, « Gagnoa : Après les attaques, menaces du FPI : Les victimes unanimes : "Nous avons vécu l'enfer" » in *Fraternité-Matin* du 30 octobre 1995, p.8

annihiler les « vellités droitières » des Baoulé et autres allogènes susceptibles de gêner l'élection d'un candidat FPI (...). Il est clair que si des élections se déroulaient normalement en ces lieux, le Front Populaire Ivoirien n'aurait jamais eu d'élu. C'est pour cela qu'en 1990, les Baoulé et autres allogènes n'ont pu prendre part au vote. [Parce que] Les séides du FPI les avaient séquestrés en obstruant routes et pistes villageoises. (...) Le gouvernement conscient de ce que beaucoup de citoyens ne peuvent s'exprimer du fait des routes barrées à chaque élection, a décidé de lever cet obstacle. **Pour cette année 1995, chaque campement¹¹⁵ constitue un bureau de vote, de sorte qu'il n'y ait pas de problème de déplacement. Mais c'est mal connaître le FPI de Laurent Gbagbo dont les troupes avaient sillonné auparavant la région, menaçant de mort tous ceux qui oseraient voter en faveur du PDCI. Pour le FPI, la meilleure façon d'éviter des surprises désagréables, c'est de faire partir les allogènes. Cela fait, on est sûr que le candidat FPI ne sera nullement inquiété (...) »¹¹⁶.**

En clair, pour les insiders le boycott actif visait en réalité dans la région de Gagnoa à empêcher la participation de la communauté Baoulé aux élections. Ainsi, la violence a été délibérément dirigée contre cette communauté par les autochtones Bété manipulés par les leaders du FPI. Tout en se plaçant sur un registre démocratique, les insiders dénoncent chez leurs adversaires une logique anti-démocratique teintée de tribalisme et de violence. Aussi parlent-ils d'actes "d'incivisme, de vandalisme et de banditisme" qui doivent être punis par la loi.

• **Les outsiders : ce sont essentiellement les groupes de l'Ouest de la Côte d'Ivoire et principalement les Bété se percevant comme étant exclus du bénéfice des avantages du pouvoir**

De leurs avis, les affrontements entre les deux communautés et le déplacement massif des populations Baoulé ne sont pas liés au mot d'ordre de boycott actif. « (...) **'Ce n'est pas le mot d'ordre de boycott actif qui a entraîné tout ce problème'**. De l'avis de M. Gbagbo, cette crise est le résultat d'une **opération d'intoxication et de désinformation** »¹¹⁷. Mieux, c'est une opération montée contre les Bété : « (...) le leader du FPI s'est dit outré par **la tendance de certains "à traîner les Bété dans la boue"** ?

¹¹⁵ Au point de vue administratif, chaque campement dépend d'un village autochtone Bété. Aussi, les opérations de vote devraient-elles se dérouler dans les villages autochtones. Mais le parti au pouvoir tente de contourner cette organisation qui n'est apparemment pas à son avantage.

¹¹⁶ Lambert Kouassi, « Gbagbo Député » in *Fraternité-Matin* n°9313 du 28 au 29 octobre 1995, p. 5

¹¹⁷ Boua Bi Sémien in *Le Jour* n°235 du 5 novembre 1995, op. cit

Ainsi aux dires de M. Gbagbo, l'affaire de Kramo-Yaokro a été montée en épingle pour "jeter l'opprobre sur les Bété". Tout simplement parce que "Gbagbo est Bété" »¹¹⁸. De la sorte, le leader du FPI réfute l'image de tribalisme que les insiders donnent de son parti. Pour les outsiders, cet argument de tribalisme est un prétexte qui tend à cacher le tribalisme même du pouvoir. Ce tribalisme, pour eux, se trouve inscrit dans la stratégie politique et les réactions du parti au pouvoir face aux événements.

Comme stratégie politique, le parti au pouvoir a fait un décompte ethnique des communautés de la zone. Ainsi, Boua Bi Sémien, du quotidien *Le Jour* proche de l'opposition dit ceci : « ... une autorité du département de Gagnoa nous a révélé que **"les responsables du PDCI de la région ont ficelé leur victoire en faisant recenser les 17 000 Baoulé de la région"**. (...) **"Si les 17 mille Baoulé votaient, le FPI serait battu sur son propre terrain"**. **Des propos qui montrent bien toute la base ethnique de calculs de ces hommes politiques** »¹¹⁹. Fort de ce décompte, le pouvoir cherche à s'assurer l'électorat de la communauté baoulé en l'opposant artificiellement à la communauté bété. Aussi, fonde-t-il d'abord son argument sur le problème foncier qui met en compétition permanente les autochtones et les migrants. Toujours selon l'analyse de Boua Bi Sémien : « (...) **Dans la région de Gagnoa, le tribalisme se fonde sur la thèse suivante : "Si le bété est au pouvoir, les Baoulé seront chassés des forêts"**. Des dignitaires du parti au pouvoir, Koffi Gadeau et Léon Konan Koffi, notamment, sont accusés par la presse de s'être érigé en chantres d'une telle idée. (...) Il s'agit pour eux, dit-on, de montrer ainsi aux allogènes baoulé que leur survie dans cette région bété est du au pouvoir en place. **Par ce stratagème, l'on espère définitivement garder l'électorat de ce groupe ethnique.** (...) »¹²⁰.

Ensuite, selon les outsiders, le pouvoir a procédé par intoxication et désinformation pour faire croire que la communauté Baoulé est objet d'attaque de la communauté Bété. Comme le rapporte Boua Bi Sémien : « **Selon M. Koffi, on leur avait fait croire que des Guébié viendraient les attaquer instamment.** ». Or, le pouvoir aurait aidé la communauté baoulé à s'armer contre les Bété : « (...) **ce sont les dignitaires du PDCI qui "ont aidé les Baoulé à s'armer"** et qui ont propagé de fausses rumeurs de "prétendus massacres de

¹¹⁸ Boua Bi Sémien « Laurent Gbagbo en tourné à Gagnoa : Il faut lutter contre la méfiance entre Baoulé et Bété » in *Le Jour* n°237 du 7 novembre 1995

¹¹⁹ Boua Bi Sémien « Exode des Baoulé de Gagnoa : les dessous d'une crise » in *Le Jour* n° 233 du 2 novembre 1995, p. 4

¹²⁰ idem.

Baoulé dans la région de Guibéroua”, provoquant ainsi l’exode de ces populations»¹²¹. Ce qui est démontré par plusieurs articles des journaux de l’opposition mettant en relief l’usage d’armes à feu par la communauté baoulé dans les affrontements. Exemples :

*« (...) **Un jeune militant du FPI, Gervais Saki, a été abattu froidement au moyen d’une arme à feu par un groupe de jeunes baoulés du campement (baoulé) voisin du sien, Brahimakro. Les faits sont simples. Le dimanche 22 octobre jour du scrutin présidentiel, alors qu’ils attendaient dans leur village l’arrivée des urnes pour le vote, les villageois de Kpadognoa voient surgir un groupe de personnes en provenance de Brahimakro, campement baoulé situé non loin de leur village. Alors qu’ils étaient censés prendre part au vote à Kpadognoa, le groupe entreprend plutôt de traverser le village pour se rendre dans un autre campement baoulé pour voter. Ce que refusent les habitants de Kpadognoa qui leur demandent d’attendre avec eux l’arrivée des urnes ou de rebrousser chemin purement et simplement. Les Baoulés de Brahimakro choisissent la seconde solution. Mais ils avaient une arrière pensée macabre derrière la tête. **Car quelques instants après, ils reviennent tous armés de fusils pour forcer le passage. C’est le jeune Gervais Saki, le premier à les avoir vu, qui, courant pour alerter les siens, reçoit une charge de chevrotine qui le tue sur-le-champ (...)»¹²².*****

*« (...) **”J’allais à la marche contre le vote le 21 octobre en chantant. J’étais en tête de file, à mon passage, quelqu’un dans le campement a crié : ya Fohi ! je me suis retourné et j’ai reçu une décharge de balle dans la poitrine”.** Jean-Paul Blé, le second blessé est très bref : **”Quand mon voisin a été atteint, je fuyais et j’ai reçu le coup dans le dos”.** Aux dires de Léopold, **c’est à la suite de ces deux coups de feu, qu’ils sont retournés chercher du renfort au village. Et, la réplique a été dramatique : Lambertkro incendié et 7 morts. ”Puisque nous n’avons pas d’armes, nous avons utilisé nos machettes”**, nous explique un de nos interlocuteurs. Un autre acceptera d’ailleurs de nous montrer **les dépouilles en décomposition de baoulé massacrés et le lieu d’ensevelissement précaire de trois autres »¹²³.***

¹²¹ Boua Bi Sémien « Djéni Kobina, Front républicain : ‘Le boycott actif n’est que suspendu’ » in *Le Jour* n° 235 du 4 novembre 1995, p. 3

¹²² Emmanuel Koré. « Conflit Bété-Baoulé à Lakota : Un militant FPI abattu par des baoulés » in *La Voie* du 30 octobre 1995

¹²³ Boua Bi Sémien « Les gendarmes nous ont demandé de résister et de nous protéger. Révèle Yobouet N’Guessan, Chef de village de Tchiokro » in *Le Jour* n°231 du 29 octobre 1995, p 2.

De même, les outsiders tendent à démontrer que le déploiement de l'armée dans la région aurait pour objectif de protéger et soutenir les Baoulé dans leurs actions : « *A Tchioko, village d'environ 900 habitants, situé à trois km de Guibéroua, tout le monde se tient désormais sur ses gardes. A l'entrée nous sommes accueillis à 17 h par une sentinelle de dix hommes armés de fusils "calibre 12". Selon le chef, les villages bété environnants continuent de les menacer. Quant aux autorités et à la gendarmerie, elle leur demande de "résister et d'apprendre à se protéger", affirme-t-il. "Nous avons reçu la visite des militaires. Ils nous demandent d'être prêts", révèle M. Yobouet. (...) A la mairie dirigée par une équipe du FPI on crie à la conspiration. M. Célestin Vouzon Zadi, 3^{ème} adjoint au maire, qui a visité les campements en compagnie des autorités, lui, ne cache pas son désespoir. "Je suis allé à Sonangakro, j'y ai trouvé une armée méthodiquement organisée". Et comme pour montrer la passivité et peut-être la complicité des forces de l'ordre avec les Baoulé, il ajoute : "J'ai regardé le commandant ; il n'a eu aucune réaction". Enfonçant le clou, M. Vouzon accuse Joachim Yoro, ancien député PDCI, d'"inciter les Baoulé à s'armer" »¹²⁴. De même, M. Moriféré Bamba (leader du PPS et membre du Front républicain) affirme que : « *Bien entendu, il faut que le gouvernement prenne ses responsabilités en évitant par exemple d'envoyer des troupes pour faire je ne sais quel génocide dans la région. Cela ne fera qu'empirer la situation. Il faut éviter aussi d'armer des populations qui ont vécu dans ces contrées sans pour autant être assassinées* »¹²⁵.*

En somme, les outsiders montrent que la communauté Bété est victime des actions politiques du pouvoir. Ils décrivent ainsi le traitement inégal de la communauté Bété par le pouvoir en place.

Conclusion du chapitre

En définitive, on peut dire que ce conflit entre la communauté baoulé et la communauté bété témoigne du déploiement des identités ethniques dans le champ du politique. Ces

¹²⁴ Boua Bi Sémien in *Le Jour* n°231 du 29 octobre 1995, op. cit.

¹²⁵ Bamba Moriféré, « Bédié doit réagir » in *Le jour* n°232 du 31 octobre 1995, p. 3

identités se construisent surtout autour des partis politiques. Ainsi les représentations sociales liées au politique sont empreintes d'une vision ethniciste du pouvoir et de ses acteurs. Comme le fait remarquer un analyste de vie politique à cette période : « (...) **Dans l'esprit de l'opinion publique, il devient, de plus en plus, clair que RDR et FPI égale dioula, sénoufo, bété, guéré, yacouba...alors que PDCI signifie baoulé et agni. (...) Parlant de la situation politique, une vieille femme bété disait à Yopougon : « Les djoula et nous, sommes désormais alliés »**¹²⁶.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

¹²⁶ Touré Alliou « Légitimation par les urnes et boycott actif : quels enjeux ? » in *Le Jour* n°226 du 24 octobre 1995, P.2

CHAPITRE V : LES EVENEMENTS DE TABOU (NOVEMBRE 1999)

V.1- Description des évènements

V.1.1 Contexte socio-politique d'éclatement du conflit

Le conflit foncier de Tabou a lieu le 3 novembre 1999. Il se produit dans un contexte politique tendu. En effet, depuis quelques mois, le champ politique est en proie à un conflit qui oppose le RDR au PDCI. Ces deux partis s'affrontent dans une bataille politico-juridique dont l'objet est la nationalité du leader du RDR, M.Alassane Dramane Ouattara. Il est soupçonné par le pouvoir de M.Henri Konan Bédié d'avoir fraudé la nationalité ivoirienne. D'ailleurs, M. Henri Konan Bédié lui-même affirme qu'en 1993 suite au conflit de succession qui l'avait opposé à ce dernier, il n'avait pas voulu l'arrêter parce qu'il estimait que M.Alassane Ouattara « ...était burkinabé par son père et il possédait toujours la nationalité du Burkina Faso... ».

Or M.Alassane Ouattara est élu le 1^{er} août 1999 par le RDR comme président du parti et est choisi comme candidat aux présidentielles de l'an 2000. Le code électoral adopté en 1994 est toujours en vigueur. Il stipule à l'article 49 que seuls peuvent se présenter à l'élection présidentielle, les candidats qui sont nés de parents ivoiriens. Le 28 septembre 1999, M.Alassane Ouattara prétend donner la preuve de sa nationalité ivoirienne en présentant, dans les dossiers constitutifs de son parti un certificat de nationalité établi à Dimbokro. Cependant le 6 octobre le Ministre de la justice affirme que : « **Le certificat de nationalité établi à M. Alassane Ouattara recèle de nombreuses irrégularités. Il serait trop dangereux de laisser un tel acte exister dans nos archives judiciaires. Ce faisant, je viens d'instruire le parquet du tribunal de Bouaké à l'effet de faire procéder à l'annulation du dit certificat.** »¹²⁷. Mais les avocats de M.Alassane Ouattara réfutent ces arguments : « ...De toute évidence, M. Jean Kouakou Brou, activé et aidé par des forces occultes, a mal préparé son complot contre ADO. Car, hier, au cours d'un point de presse organisé à Cocody, le collectif des avocats de l'ancien Premier ministre ivoirien n'a eu aucun mal à prouver que le ministre de la Justice s'est planté. Premièrement, la demande du certificat peut être formulée même verbalement. On n'a pas besoin de la signée. Deuxièmement, ADO est bien fondé à faire établir son certificat de nationalité à Dimbokro. Il y est né et y a encore une résidence familiale et la loi que brandit le ministre pour lui refuser

¹²⁷ Félix Téha Dessrait « Dossiers des membres fondateurs du RDR : Le ministre de la justice ordonne l'annulation du certificat de nationalité d'Alassane » in *Notre Voie* n°425 du 7 octobre 1999, p. 2

*cette possibilité ne mentionne nulle part s'il s'agit de "résidence principale" ou de "résidence secondaire". Mais, selon les avocats, cela ne constitue point le vrai problème puisque tous les ivoiriens, bien que résidents dans une ville, sont habitués à faire établir leur certificat de nationalité là où se trouve leur résidence familiale... »*¹²⁸. Le juge à qui le ministre de la justice reproche d'avoir établi le certificat de nationalité de M.Alassane Ouattara un dimanche et sans autorisation de ses supérieures hiérarchiques, fait une conférence de presse et affirme plutôt le contraire. Il soutient avoir fait signer le document un jour ouvrable.

Cette controverse sur la nationalité du leader du RDR déchaîne les passions et suscite des violences politiques. En effet, on assiste à une mobilisation des militants du RDR. Ces derniers disent être indignés par le complot dont est victime leur leader. Ils dénoncent également selon eux *"la confiscation des médias d'Etat par le pouvoir PDCI"* pour mener *"une campagne de diabolisation du RDR et de son leader"*. La direction du parti organise des meetings, des sit-in et des marches de protestations. Un sit-in organisé devant la maison de la télévision nationale le 27 octobre dans le quartier de Cocody est réprimé par les forces de l'ordre. Toute la direction du RDR est mise aux arrêts et déférée par la suite à la MACA (Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan). La manifestation avait été annulée la veille par les autorités. Le même jour du 27 octobre, le certificat de nationalité de M.Alassane Ouattara est invalidé par la justice : **«(...) Le tribunal de Dimbokro, statuant en matière contradictoire et en premier ressort...déclare nul et de nul effet le certificat de nationalité n°2084/99 délivré à M. Alassane Ouattara le 28 septembre 1999 (...)»**¹²⁹. L'arrestation des dirigeants du parti de M.Alassane Ouattara et l'annulation du certificat de nationalité ont pour effet d'alourdir encore plus le climat socio-politique. Des marches violentes sont organisées un peu partout dans les villes du pays par ses partisans. L'autre leader de l'opposition, M. Laurent Gbagbo, uni avec le RDR dans le Front républicain depuis 1995, lance des appels au calme. Il invite *« ... la classe politique à "mettre balle à terre" car, dit-il, "la situation est grave" »*¹³⁰. Il exprime également en guise de solution *"son désir de voir tous les candidats libres de briguer la magistrature suprême"*¹³¹. Mais cette volonté de voir le rival de M. Henri Konan Bédié se présenter est

¹²⁸ César Etou «Manœuvre autour du certificat de nationalité d'ADO : La supercherie du ministre de la justice dévoilée » in *Notre Voie* n°427 du 9 et 10 octobre 1999, p. 2

¹²⁹ César Etou « Après plus de trois heures de débat : Le certificat de nationalité d'ADO annulé » in *Notre Voie* n°443 du 28 octobre 1999, p. 3

¹³⁰ César Etou « Laurent Gbagbo aux hommes politiques : "La situation est grave : balle à terre" » in *Notre Voie* n° 446 du mardi 2 novembre 1999, p. 2

¹³¹ Ibid.

aussi une stratégie politique puisqu'il dit ceci dans une interview : « (...) *Notre vœu le plus ardent est plutôt que Ouattara soit candidat. Ce qui se comprend quand on fait référence aux chiffres, en l'occurrence à ceux des dernières législatives et des différents sondages. Notre souhait est qu'il se présente afin qu'au second tour, le candidat le mieux placé du Front républicain puisse bénéficier de l'apport du parti allié pour aller à l'assaut du pouvoir et battre le candidat du PDCI* »¹³². Le 12 novembre, les dirigeants du RDR arrêtés sont jugés et condamnés à 2 ans de prison. En réalité, cette bataille politico-juridique est un autre épisode de la rivalité politique née entre M. Henri Konan Bédié et M. Alassane Ouattara à la mort de Félix Houphouët-Boigny. Cette rivalité comme nous l'avons déjà indiqué est à l'origine du départ des fondateurs du RDR du PDCI. Elle oppose ainsi depuis 1994 dans le champ politique le PDCI et le RDR. C'est donc dans cet environnement socio-politique national tendu que se produit le conflit foncier de Tabou.

La zone de Tabou est située à l'extrême Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire (voir carte ci-contre), dans la région administrative du Bas Sassandra (voir carte administrative). Cette région, peuplée par les autochtones Kroumen est l'une des régions de migration les plus fortes du pays avec une densité de population supérieure à la moyenne nationale (47,8 hab/km²). L'immigration massive en provenance des zones de savane de Côte d'Ivoire (en particulier du pays baoulé), mais aussi du Burkina Faso (en particulier du pays mossi), du Mali, de la Guinée va permettre le développement d'une agriculture paysanne.

La région du Sud-Ouest est devenue l'une des plus grandes zones de production de cacao en Côte d'Ivoire. Elle est également l'une des dernières zones où se développe encore l'économie de plantation. Toutefois la situation foncière y est conflictuelle, et cela depuis le début des années 1990. En effet, l'occupation des terres par les migrants dès la décennie 1970 fut favorisée par le désintérêt des autochtones Kroumen pour l'agriculture (Schwartz A. 2000). De même la politique libérale houphouëtienne de la terre (« *la terre appartient à celui qui la met en valeur* ») comme déjà mentionnée a stimulé l'installation massive des « étrangers » sur les terres kroumen. Or, deux faits majeurs viennent remettre en cause le modèle de stabilité foncière dans la région Kroumen. D'abord, dès le début des années 1990, les autochtones Kroumen font une reconversion économique vers l'agriculture qui devient à leurs yeux plus rentable que le travail traditionnel de main-d'œuvre sur les navires (ibib.). Ces derniers s'intéressent dès lors de plus en plus à leur patrimoine foncier. Mais la

¹³² Félix Hodonou cité par Notre Voie « Laurent Gbagbo (président du FPI) à propos de la situation politique en Côte d'Ivoire : "Notre vœu le plus ardent est que Ouattara soit candidat" » in Notre Voie n°457 du 16 novembre 1999, p.2

disponibilité en terre est réduite face à l'occupation massive des terres par les « étrangers » et par les immenses plantations agro-industrielles d'hévéa, de cocotiers, de palmier à huile (près de 32 000 hectares au total (Schwartz A., 2000 : 63)) créées par l'Etat lors de la politique ambitieuse de valorisation de la région du Sud-ouest dans la décennie 1970. Dès lors, des tensions vont commencer à naître entre les autochtones et les allogènes du fait que les premiers comptaient récupérer des parcelles octroyées parce que selon leur législation traditionnelle, le foncier demeure un patrimoine inaliénable.

D'autre part, un autre événement vient renforcer la volonté de récupération des terres par les autochtones. C'est le vote de la loi n° 98750 du 23 décembre 1998 qui réserve la propriété foncière aux seuls Ivoiriens. Cette loi est interprétée en zone rurale dans les milieux autochtones comme la fin de l'hégémonie des populations « étrangères » prise au sens large du terme (allogènes et allochtones) sur leurs terres. C'est donc dans ce contexte historique empreint de tensions entre autochtones et migrants résidents de la localité du Sud-Ouest que se produit le conflit foncier de Tabou rapporté par la presse. Toutefois, il faut signaler que ce conflit n'a rien d'extraordinaire eu égard au contexte local que nous venons de décrire. En effet comme le dit Schwartz A. (op. cit : 63) : « *L'histoire de la colonisation agricole spontanée de l'arrière-pays de San Pedro abonde de conflits de ce type, mais aussi de conflits de double attribution par les autochtones de la même parcelle. (...) qu'un litige foncier entre autochtones et allochtones, aux conséquences tragiques, se soit produit en 1999 dans la sous-préfecture de Tabou n'a donc rien d'exceptionnel* ». Mais l'exceptionnel pourrait-on dire dans le cas du conflit du 3 novembre dans le village de Besséréké est l'impact en terme de départ massif des populations Burkinabé de la région de Tabou (près de 15 000 personnes). L'exceptionnel, c'est aussi l'apparition de ce conflit dans l'arène politique du moment, imprimant ainsi une marque politique à ce dernier. Quel est le motif d'éclatement de ce conflit et comment s'est-il déroulé ?

V.1.2 Motif d'éclatement et déroulement du conflit

La mise en œuvre d'un projet de création de plantation villageoise dans la localité de Besséréké, à l'est de Tabou, est à l'origine du conflit foncier : « *Tout a commencé par le projet de lancement d'une opération agricole "plantation clé en main" qu'une importante fraction des habitants du village de Besséréké, situé à 25 km de Tabou avait décidé d'initier sur une parcelle de 120 ha. La portion de forêt choisie à cet effet avait déjà été*

occupée par un groupe de planteurs Dagari d'origine burkinabè. Les auteurs du projet qui tenaient tant à cette portion de forêt, enverront une délégation sur les lieux. A l'issue de ces négociations une bagarre éclatera. Youla Yédé s'en sortira avec des blessures à la tête. Cet état de fait suffira pour que les deux parties rentrent en conflit. C'est alors que des affrontements opposeront les ressortissants burkinabè et les populations locales, les Kroumen, au cours desquels le jeune planteur du nom de Takouo Hiné Cyrille trouve la mort. Ce fait considéré comme un sacrilège par les Krou constituant la population autochtone a donné l'ampleur au conflit. Car il est interdit de verser du sang d'un des leurs surtout en pareille circonstance ... Tous les villages du département rentreront dans la danse après la mort de Takouo Hiné cyrille. Un ressortissant burkinabè d'ethnie Dagari, sera tué dans le campement de Didié (...)»¹³³. Comme on le constate, la volonté des autochtones de vouloir récupérer ce qu'ils considèrent comme leur patrimoine de droit va rencontrer l'opposition de leurs hôtes. Opposition qui débouche sur des affrontements meurtriers. Tel peut être résumé le motif d'éclatement des événements de Tabou.

Cependant, loin de se limiter au village de Besséréké, le conflit va se propager dans toute la région kroumen comme le témoignent les écrits suivants : *« Ce conflit foncier qui a entraîné de violents affrontements entre Kroumen et Burkinabé, essentiellement des Dagari et Lobi, dans les villages de Besséréké, Ouédjiré, Ménéké, s'est étendu le 11 novembre, aux autres localités de la sous-préfecture de Tabou, notamment Olodio, Iboké, Déwaké, Blidoura et à la sous-préfecture de Gabo, à 70 km du foyer de tension. Des kroumens déguisés en guerrier, charbon sur le visage et tout le corps, rameaux aux reins et sur la tête, torses nus, organisent de jour et de nuit, des battues dans les villages et campements des Burkinabé, brûlant les habitations et les récoltes de café et de cacao. « Nous ne voulons plus voir les Burkinabé. Qu'ils rentrent chez eux. », scandent chaque jour ces Kroumen, fusils, machettes et gourdins aux poings. Le chef de tribu « Ompo », M. Ouallo Jean, a affirmé, le 7 novembre, qu'il serait salutaire pour les Burkinabé de rentrer chez eux (...)*»¹³⁴. Les Kroumen exigeront le départ immédiat de tous les agriculteurs burkinabé de la zone : *« La colère des kroumen est si grande qu'ils exigent le départ de tous ceux, impliqués ou non dans le conflit, qui sont étrangers sur leurs terres. Aujourd'hui, il n'existe pas*

¹³³ Moussa Touré « Conflit foncier entre autochtones et burkinabé à Tabou : Exode de milliers de personnes. Les autorités oeuvrent à l'apaisement » in *Fraternité-Matin* du 16 novembre 1999, p. 5

¹³⁴ *Le Patriote* « Dérives fasciste en Côte d'Ivoire. Tabou : Les Kroumen attaquent désormais les Lobis de Côte d'Ivoire » in *Le Patriote* n° 117 du 23 novembre 1999, p. 5

d'habitation d'étranger dans la localité. Tout à été brûlé ou rasé. C'est une exigence de la coutume. Quand on a versé le sang d'autrui, on est banni et la pénitence dure au moins quatre années, avec, en prime, la destruction de tous les biens du coupable. Fort donc de cette situation, villageois, cadres, autorités politiques, fils de la région demandent au gouvernement de tout mettre en œuvre pour que tous les étrangers Lobis, Dagaris (venus du Burkina), malinké (Mali) ne remettent plus les pieds sur leur territoire ». Cette option de départ sera même confirmée par les propos du porte-parole des chefs coutumiers du département de Tabou, M. Irika Tahé en présence des ministres de l'Intérieur Emile Constant Bombet et de la défense Bandama N'Gatta venus apaiser la situation le 16 novembre : « *Nous donnons une semaine à tous ces agriculteurs Lobi et Dagarí pour quitter notre région. Nous ne voulons pas continuer à les accepter sur nos terres...* »¹³⁵. Les élus locaux de la région se prononceront également en faveur de ce choix : « *La violation de cet interdit dont Dagarí et Lobi d'origine burkinabè se sont rendus coupables à l'issue de la revendication d'un bloc de terre de 120 ha qu'ils avaient illicitement occupé dans le village de Besséréké à 25 km de Tabou, exige leur bannissement total. Qu'ils s'en aillent tous* »¹³⁶. Le député de Tabou-Grabo, M. N'Guessan N. Koffi, avait lui aussi, avant cette rencontre « *solliciter le concours du gouvernement pour "l'aider à faire partir" ces étrangers : "nous demandons au gouvernement de tout mettre en œuvre pour faire partir les étrangers regroupés à Tabou et à Grabo"* »¹³⁷. Le ministre de l'Intérieur prêchera l'apaisement à Tabou comme à Grabo où il se rend le 17 novembre 1999 : « (...) *...Nous comprenons votre douleur et respectons la tradition Krou en ce qu'elle a de plus sacrée que la préservation de la vie humaine. Cependant, n'oubliez pas que votre région reste hospitalière par vocation. Quelle que soit la portée de l'acte cruel posé et qui vous éprouve, sachez qu'un jour cet acte peut émaner d'un des vôtres. Cherchez à oublier. Votre réaction a été suffisamment manifestée. Arrêter la chasse à l'homme contre ces agriculteurs burkinabè, afin qu'ensemble nous trouvions des solutions à cette crise...* »¹³⁸.

Mais cette situation suffira pour faire partir massivement les agriculteurs burkinabés de la région. Ils se réfugieront dans un premier temps dans les villes de Tabou et de Grabo avant de regagner leurs pays pour la plupart : « *Quasiment tous les Burkinabè chassés systématiquement des plantations de la région ivoirienne de Tabou (400 km à l'Ouest*

¹³⁵ Moussa Touré « Conflit foncier à Tabou : Bombet prône la cohabitation pacifique » in *Fraternité-Matin* du 17 novembre 1999, p. 2

¹³⁶ Idem.

¹³⁷ Koré Emmanuel « Expulsion des "étrangers" de Tabou : Les premiers pas destructeurs de l'ivoirité » in *Le Patriote* n° 119 du 25 novembre 1999, p. 5.

¹³⁸ Moussa Touré, *ibid.*

d'Abidjan) par les autochtones après un conflit foncier, débuté le 5 novembre, ont regagné leur pays. (...) Selon le ministre de l'intérieur ivoirien, Emile Constant Bombet, qui s'est rendu sur place, jeudi, en compagnie du ministre des affaires étrangères du Burkina, M. Youssouf Ouédraogo, 8 140 Burkinabè ont officiellement quitté la région. **'Il est difficile d'avoir une maîtrise du chiffre d'ensemble car certains sont partis par leur propre moyen'**, a reconnu le ministre. Selon les autorités burkinabé, plus de 12 000 personnes étaient déjà rentrées au Burkina il y a dix jours. Mercredi, 13 autobus, affrétés par le Conseil de l'Entente, une organisation sous-régionale, regroupant cinq pays dont la Côte d'Ivoire et le Burkina, ont quitté Tabou, transportant près de 1.200 personnes. Le ministre de l'intérieur a indiqué que ce conflit foncier qui a dégénéré avait fait cinq morts, un Kroumen, trois Burkinabè et une victime non identifiée dont le corps a été retrouvé dans une rivière... »¹³⁹.

« (...) Pour échapper à la colère de leurs hôtes qui, depuis une dizaine de jours, les chassent à travers les villages de Besséréké, Ouédjiré et Mnéké, les Burkinabè par centaines, fuient la région. Ils sont convoyés par camions vers les grandes agglomérations (Grabo et Tabou). Selon les statistiques, plus de 10.000 allogènes burkinabè auraient été déjà chassés de leurs campements »¹⁴⁰.

« (...)Aujourd'hui, on peut le dire, le vœu des Kroumens a été exaucé sans même que leurs autorités administratives aient eu à donner leur position. **Ce sont au bas mot 12.000 Burkinabés qui ont fui Tabou pour regagner leurs pays dans une vraie galère (...)** ».

La tension baissera quelques semaines suites aux missions d'apaisement entreprises communément par les autorités ivoiriennes et burkinabés (le ministre des affaires étrangères du Burkina Faso effectuera une visite officielle pour le règlement du conflit le 24 novembre 1999). Cependant, d'autres expulsions de Burkinabé se feront encore le 2 décembre 1999 : « La paix n'est pas encore revenue à Tabou entre Burkinabé et Kroumen. Depuis le 2 décembre dernier, 200 ressortissants burkinabé ont été chassés de leurs campements pour se réfugier à Tabou »¹⁴¹. Au total, le conflit provoquera selon les chiffres du ministre de l'Intérieure « cinq morts, un Kroumen, trois Burkinabés et une victime non identifiée dont le

¹³⁹ *Le Patriote* « Conflit foncier à Tabou : Le Ministre des affaires étrangères du Burkina sur la trace de ses frères expulsés » in *Le Patriote* n° 119 du 25 novembre 1999, p. 5.

¹⁴⁰ Charles Sanga « Conflit foncier à Tabou : plus de 10.000 Burkinabé chassés des villages » in *Le Patriote* n°111 du 16 novembre 1999, p.3

¹⁴¹ Vincent Deh « Malgré les interventions des autorités : La chasse aux Burkinabés se poursuit à Tabou » in *Notre Voie* n° 482 du 16 décembre 1999., p. 3

corps a été retrouvé dans une rivière... »¹⁴². On comptera également près de 15.000 départs de Burkinabé. Ce conflit qui au départ ne se limitait qu'à un seul village, va prendre une plus grande ampleur par la suite et prendre des connotations politiques dans les discours et commentaires. Cette situation va transparaître dans la description des protagonistes du conflit dans la presse.

.V.2 Identité socialement construite des acteurs du conflit

La présentation des protagonistes du conflit foncier diverge d'un organe de presse à un autre quand bien même tous s'accordent sur le fait qu'il s'agit d'un conflit opposant la communauté Kroumen à leurs hôtes venus du Burkina Faso. La presse toute tendance confondue procède à une construction identitaire des acteurs. Dans la presse pro-gouvernementale on assiste d'une part à une construction positive de l'image de la communauté kroumen en reconnaissant en elle des valeurs humanistes, éthiques et patriotiques. D'abord, dans la description de cette communauté on rappelle "l'hospitalité" et la "générosité" dont elle a fait preuve en offrant ses terres aux étrangers : « *Des étrangers à qui **des terres avaient été jusqu'alors généreusement prêtées** s'opposent à la rétrocession d'une part de ce patrimoine ancestral à leurs propriétaires(...)* »¹⁴³ ou encore : « ***Cette partie de notre pays, nourricière et généreuse, symbolisait l'hospitalité proverbiale de la Côte d'Ivoire et de ses enfants*** »¹⁴⁴. Mais en même temps il est mis en relief la valeur éthique de l'acte posé par cette communauté. L'éthos local demanderait l'interdiction de verser du sang humain sur les terres. Ainsi, « ***La violation de cet interdit dont Dagari et Lobi d'origine burkinabè se sont rendus coupables à l'issue de la revendication d'un bloc de terre de 120 ha qu'ils avaient illicitement occupé dans le village de Bèsséréké à 25 km de Tabou, exige leur bannissement total*** »¹⁴⁵. On fait également une précision en affirmant que cette prescription juridique ne s'adresse que seulement aux *Dagari et Lobi* : « (...) *Les autres ethnies d'origine burkinabè ne sont donc pas concernées. Et comme pour le prouver, de nombreux Burkinabè Mossi et autres ont été autorisés à se joindre à eux pour*

¹⁴² Le Patriote « Conflit foncier à Tabou : Le Ministre des affaires étrangères du Burkina sur la trace de ses frères expulsés » in *Le Patriote* n° 119 du 25 novembre 1999, p. 5.

¹⁴³ Michel Kouamé « Tabou entre allogènes et autochtones » in *Fraternité-Matin* du 22 novembre 1999, p. 1 et p. 15

¹⁴⁴ Ibid.

¹⁴⁵ Moussa Touré « Conflit foncier à Tabou : Bombet prône la cohabitation pacifique » in *Fraternité-Matin* du 17 novembre 1999, p. 2

écouter le message du ministre Bombet (...)»¹⁴⁶. Le sens d'une telle précision est de dire que le peuple kroumen reste malgré tout hospitalier et généreux mais aussi juste.

D'autre part, l'identité de la communauté burkinabé est construite sous des traits négatifs. Elle emprunte aux perceptions ordinaires qui ont cours sur "l'étranger". Il y a d'abord l'image de "**l'étranger envahisseur**" par son nombre et par ses objectifs. Ce sont des gens qui arrivent par "**milliers**" et "**de tous les coins du continent africain, et même des autres pays du monde**". Et à l'éditorialiste du journal pro-gouvernemental de rappeler que « *Les chiffres, ce sont les 33% de population étrangère – au Sénégal, second dans ce palmarès de l'hospitalité en Afrique de l'Ouest, ils ne sont que 1, 03% de non nationaux. Les chiffres, ce sont encore les millions de Burkinabé vivants ici pour moins de 3000 ivoirien là-bas...* »¹⁴⁷. Ils sont en quête "**de liberté, de bonheur et de paix**" qu'ils n'ont pas dans leurs pays d'origine. Par ailleurs, toujours selon l'analyse du journaliste « *Ceux-ci [les étrangers] sont très présents dans tous les domaines d'activité, en particulier l'agriculture. L'intégration aidant, nombre d'entre eux - dotés, faut-il le reconnaître, d'une force de travail et d'un courage hors du commun - ont réussi à troquer le rôle de manœuvre dans les plantations de café et cacao contre celui d'exploitant agricole* »¹⁴⁸. On retrouve également dans la construction de cette image, des traces des préjugés coloniaux sur la classification économique des groupes sociaux¹⁴⁹. Dans cette classification on parle indistinctement de « **laborieuses populations du nord** » (Chauveau J-P. et Léonard E.). Ces préjugés ont légitimé le transfert massif des populations burkinabées en période coloniale vers les zones forestières comme main-d'œuvre dans les plantations du sud ivoirien. C'est donc à juste titre que le journaliste rappelle cette caractéristique "ethnographique" qui perpétue la classification psychosociologique de la communauté burkinabé dans les représentations sociales : « ... **nombre d'entre eux dotés, faut-il le reconnaître, d'une force de travail et d'un courage hors du commun** ... »¹⁵⁰. Dans le même temps, il est rappelé que grâce à cette "force de travail et ce courage hors du commun" il y a une mutation évolutive de ce statut de "manœuvre

¹⁴⁶ Moussa Touré « Règlement du conflit foncier à Tabou : Le gouvernement entend renforcer l'assistance aux déplacés » in *Fraternité-Matin* du 19 novembre 1999, p. 3

¹⁴⁷ Ibid.

¹⁴⁸ Diaby Salif « Arrêtons l'escalade » in *Fraternité-Matin* du 24 novembre 1999, p. 4

¹⁴⁹ Selon cette classification rapportée par Chauveau J-P. et Léonard E. « *Les populations Akan du sud-est sont encouragées à développer leur « aptitude à s'enrichir » dans les cultures d'exportation ; celles de l'ouest forestier et les Baoulé sont considérés comme tout juste bonne à pourvoir en main-d'œuvre l'entreprise coloniale; les « laborieuses populations du nord » devant, quand à elles, fournir main d'œuvre et produits vivriers. La trame générale des flux migratoire est ainsi dessinée à partir d'une « psychologie des races » qui, pour arbitraire qu'elle soit, n'en a pas moins des effets bien réels selon le processus de la « fullfiling prophecy »*

¹⁵⁰ Diaby Salif, idem.

agricole" vers le statut "d'exploitant agricole", marquant ainsi "l'idée de conquête économique" chez "l'étranger".

D'autre part, toujours dans la presse gouvernementale une autre construction identitaire est faite des protagonistes du conflit. Les images associées à ces deux acteurs sont ouvertement politiques et tendent à situer clairement dans le débat politique en cours sur la nationalité du leader du RDR, Alassane Dramane Ouattara, la place de chaque acteur du conflit foncier. On veut reconnaître dans l'action de la communauté Kroumen un combat patriotique pour la défense du patrimoine foncier face aux risques de spoliation de la communauté Burkinabé. Ainsi dans son éditorial cité plus haut, Kouamé Michel écrit ceci : « (...) *il se développe une théorie qui veut faire de la Côte d'Ivoire le premier pays internet, cet Etat qui n'appartient à personne et où l'on peut venir de partout y naviguer à volonté, faire n'importe quoi.(...) Il suffirait que chacun de nous soit honnête et remplace les acteurs de cette tragédie par d'autres ethnies et d'autres acteurs de sa région natale, qu'ils soient nationaux ou non, pour bien nous rendre compte de ce qui s'est passé. (...) **Alors, se pose une question : se trouve-t-il parmi nous des ivoiriens à la fibre multi-séculaire ou non, prêts à céder à des gens venus d'ailleurs, nos villages et nos terres hérités de nos ancêtres ? Si la réponse est affirmative, il faudrait alors douter de la bonne santé mentale de tels ivoiriens, s'il ne s'avère pas qu'il s'agit d'imposteur.(...) Sans doute peut-on dire, de ce point de vue, que les populations autochtones de Tabou sont celles qui ont le mieux ressenti ces derniers temps, le risque de spoliation qui guette les ivoiriens s'ils n'y prennent garde. A la faveur de ce malheureux événement, elles ont compris, mieux que tous les intellectuels qui élaborent des théories fumeuses, la nécessité de se battre pour sauvegarder la parcelle de ce pays, où la nature les a fait naître** »¹⁵¹. Cette construction de l'identité ivoirienne de la communauté Kroumen se rattache directement au contexte politique. Dans le conflit politique en cours, Henri Konan Bédié se pose comme le défenseur de l'identité ivoirienne face aux prétentions de Alassane Ouattara présenté comme un Burkinabé. En somme l'image du président Bédié défenseur de l'identité ivoirienne est associée à l'image de la communauté Kroumen.*

A l'inverse, un rapprochement identitaire implicite est fait entre la communauté burkinabé concernée par le conflit et M.Alassane Ouattara. Les membres de la communauté

¹⁵¹ Michel Kouamé « Tabou entre allogènes et autochtones » in *Fraternité-Matin* du 22 novembre 1999, p.p. 1 et 15

burkinabé sont présentés comme ayant pris fait et cause pour M.Alassane Ouattara « *On parle de milliers de Burkinabè déjà 'rentrés à la maison', dans leur pays. Voilà qui devrait susciter la réflexion et l'introspection de tous, eux qui se jettent sans retenue dans le débat politique actuel sur la nationalité d'Alassane Ouattara et dont les positions sont marquées d'une affligeante malveillance(...)* »¹⁵².

Dans la presse d'opposition, on procède aussi à une construction identitaire des acteurs. Dans le quotidien *Le Patriote* proche du RDR, parti en conflit ouvert avec le parti au pouvoir, on met l'accent sur l'identité nationale des acteurs. Selon les discours de ce journal, ce ne sont pas seulement les Dagari et les Lobi d'origine burkinabé qui sont victimes de la chasse des Kroumen. Ce sont tous les Burkinabés et mais aussi des Ivoiriens appartenant à communauté Lobi de Côte d'Ivoire : « *A Tabou, ce sont plus de 15.000 Burkinabè et Lobi (Ivoiriens) qui font les frais de cette montée de l'intolérance chez nos compatriotes [les Kroumen]* »¹⁵³. Et pour le prouver, on fait une localisation géographique de la communauté Lobi en Côte d'Ivoire tout en rapportant aussi les propos d'une victime appartenant à ladite communauté : « *Des Lobi de Bouna (604 km au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, région du Zanzan) arrivent en grand nombre à Bouna dont ils sont originaires, où y transitent pour des contrées voisines, depuis le déclenchement des affrontements entre autochtones Kroumen et les Dagari (Burkinabé) début novembre. Des sources concordantes affirment que ces 'fugitifs' avouent avoir été chassés de Tabou au même titre que les Burkinabé. 'Tout est parti d'un litige foncier entre un Burkinabé et un Kroumen', affirme Kambou Womidji, un jeune Lobi de 25 ans, originaire de Varalet (60 km de Bouna)(...). En plus des Dagari, raconte Kambou, toute la communauté burkinabé est prise à parti ainsi que certains Ivoiriens, comme les Lobi de Bouna* »¹⁵⁴. Cette mise en relief de l'appartenance de la communauté Lobi à la communauté ivoirienne, permet également d'invoquer une autre identité ethnique non directement liée au conflit mais assimilée au pouvoir en place. On estime dans le quotidien pro-RDR que le silence coupable du pouvoir quant au sort des Lobi ivoiriens montre sa préférence pour certains groupes ethniques au détriment d'autres : « (...) *Beaucoup d'autres conflits ont rythmé la marche de notre pays. Mais n'ont pas été gérés de la même façon par l'autorité compétente, par l'Etat. On a constaté une sorte de deux poids deux mesures. Et cela en fonction des protagonistes. Lorsque le ministre Léon Konan Koffi s'est cru obligé en 1995, de*

¹⁵² Ibid

¹⁵³ Koré Emmanuel « Conflits fonciers en Côte d'Ivoire : Comment Bédié vole au secours des siens et abandonne les autres » in *Le Patriote* n° 120 du 26 novembre 1999, p. 5

¹⁵⁴ *Le Patriote* « Dérives fasciste en Côte d'Ivoire. Tabou : Les Kroumen attaquent désormais les Lobis de Côte d'Ivoire » in *Le Patriote* n° 117 du 23 novembre 1999, p. 5

divulguer la fausse nouvelle de 17 assassinats de Baoulé, c'était certainement parce qu'il estimait que cette communauté, la sienne, était en danger. Le traitement partial qui a ensuite été fait aux victimes [Baoulé] a confirmé le parti-pris de Bédié dans ce conflit. Puisque l'indemnisation des victimes (plus 700 millions de francs) a fait la part belle aux Baoulé, au détriment des Bété. Madame Bédié avait même fondu en larme de compassion pour les siens, réfugiés au CAFOP de Gagnoa. Idem lorsque les Baoulé se sont encore illustrés contre les Guéré à Duékoué. A Fengolo, le Président de la République s'en était violemment pris aux Guéré, alors que ces derniers opposés aux Baoulé, étaient plutôt en position de victimes (...). Le dernier conflit en date, celui de Tabou, tout le monde le constate, est géré avec la plus grande indifférence, par l'Etat. Le ministre de l'intérieure traîne les pieds comme il n'a pas coutume de le faire. Aucune disposition particulière, initiative personnelle du gouvernement ivoirien n'est prise aussi bien au niveau des infrastructures d'accueil qu'au niveau du transport des déplacés. Le président Bédié lui-même ne s'est jusque-là pas prononcé sur une affaire aussi grave. Sa femme non plus n'a encore écrasé aucune larme de compassion. Le Conseil des ministres est resté muet sur la question. Et pourtant, c'est bien en Côte d'Ivoire que se déroule ce drame social Et des Ivoiriens, des Lobi, sont concernés par cette situation. D'aucuns diront que les Lobi ne sont pas des Baoulé. Mais tout de même »¹⁵⁵.

Le quotidien *Notre Voie*, proche de l'autre parti de l'opposition, le FPI, fait la même lecture du conflit en récusant une lecture des identités des acteurs sous leur angle nationale. Diabaté A. Sidick dans un article ramène ce conflit à « (...) la triste et déplorable tradition des affrontements dans le monde rural (...) » en faisant un parallèle par la suite avec les autres conflits fonciers du moment : « (...) Qu'il s'agisse de Bonoua, Zougougbeu ou Fengolo, Ayamé ou Sassandra, les belligérants étaient tous Ivoiriens ou non. Le fait que dans les deux derniers cas en date [Tabou et Saïoua] l'une des parties en conflit soit constituée de ressortissants du Burkina Faso **ne donne pas une coloration, malgré les informations diffusées sur toutes les radios étrangères et reprises dans la presse nationale annonçant l'exode de hordes de Burkinabés chassés de la région de Tabou.** Encore que sur la nationalité des personnes chassées de Tabou, être Mossi ou Moré n'implique pas qu'on est du Burkina Faso. Juste après l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance, le cas

¹⁵⁵Koré Emmanuel « Conflits fonciers en Côte d'Ivoire : Comment Bédié vole au secours des siens et abandonne les autres » in *Le Patriote* n° 120 du 26 novembre 1999, p. 5

de tous les travailleurs descendus dans la basse Côte d'Ivoire en provenance de ce qui était alors la haute Côte d'Ivoire, a été réglé par des décrets de naturalisation dûment signés par le Président de la République(...).».

En somme, le conflit foncier de Tabou entre Kroumen et communauté Burkinabé révèle dans son interprétation une mise en tension des identités de groupes dans le champ politique. Dans un premier niveau, le conflit révèle une tension entre "l'identité ivoirienne" construite autour de la communauté kroumen et "l'identité d'étranger" construite autour de la communauté burkinabé. La mise en tension de ces deux identités procède directement du contexte politique où le conflit entre le RDR et le parti au pouvoir se joue autour de la nationalité du leader du RDR. Le parti au pouvoir et sa presse lui attribue une nationalité burkinabé. Une autre construction des identités des acteurs se fait autour des identités ethniques. On avance l'idée d'une complicité du parti au pouvoir avec la communauté Baoulé. Le pouvoir vole ainsi au secours des siens (communauté Baoulé) quant ils sont en cause et fait un traitement différent quand il s'agit d'autres groupes ethniques, notamment les Lobis (Tabou), les Bété, les Guéré... . Ces différentes constructions des identités des acteurs résultent en fait des différents régimes de justification à l'œuvre dans le conflit foncier de tabou. Quels sont ces régimes de justifications ?

V.3- Les régimes de justification des acteurs

Les différentes lectures du conflit sous des angles identitaires expriment le positionnement politique des acteurs que l'on peut classer en deux groupes d'acteurs selon les discours sur de conflit. D'un côté, on a le pouvoir à travers ses représentants et la presse proche du pouvoir qui tendent à construire un discours de légitimité de l'action de la communauté Kroumen. D'un autre côté, on a un autre discours mené par l'opposition et sa presse qui construisent toute une idéologie victimaire autour de la communauté Burkinabé étendue à d'autres communautés ethniques ivoiriennes tout en critiquant l'attitude du pouvoir dans la gestion des conflits fonciers.

• Discours victimaires : dénonciation d'une politique d'exclusion et d'inclusion du pouvoir

Comme nous l'avons dit, c'est surtout dans la presse d'opposition que transparaissent les discours développant une idéologie victimaire. Cette idéologie victimaire se construit

d'abord autour de la notion "d'ivoirité", doctrine culturelle visant à établir le creuset de l'identité ivoirienne selon le pouvoir. Pour le RDR, c'est une doctrine xénophobe et exclusionniste : « (...) *la xénophobie et l'exclusion sont devenues des pratiques au quotidien d'une catégorie d'Ivoiriens qui se sont laissés abuser par « l'ivoirité ». Ces pratiques qui consistent à **arracher à certaines personnes dont les patronymes sont à consonance nordique, les Cartes nationales d'identité, s'étendent maintenant à l'exclusion et à la chasse aux étrangers. 'Il est honteux de voir que nos étrangers sont persécutés par des gens véreux. Nous avons le devoir de les défendre ces frères africains qui vivent avec nous. Ils ont participé au développement du pays et on ne peut pas les bafouer du jour au lendemain. Que nous enlèvent-ils sinon qu'ils veulent nous aider à développer notre pays !*** »¹⁵⁶. Cette doctrine promue par le pouvoir serait la cause de ce qui se passe à Tabou : « **'L'ivoirité est à la base des événements de Tabou'** déclare le P.r Guédé Guina »¹⁵⁷ ou encore « (...) *Il est vrai que les conflits fonciers n'ont pas manqué ces derniers temps en Côte d'Ivoire(...). Cependant, ce qu'il est bon de remarquer c'est que ce « boom » du conflit foncier en Côte d'Ivoire a coïncidé avec la naissance, depuis quelques années, du concept d'ivoirité. Ce « concept fédérateur de nos différences » selon le Pr Saliou Touré, était déjà devenu la « boussole politique » de nos gouvernants (...)* »¹⁵⁸. Ainsi, la majorité des discours sur les événements rapportés par *Le Patriote*, organe de presse du RDR tendent à accréditer cette thèse de xénophobie et d'exclusion. La mise en évidence de l'identité des acteurs du conflit sous l'angle de leur nationalité obéit à cette logique.

Partant, selon ces discours, la thèse de la xénophobie prônée par le pouvoir est à rechercher dans son laxisme face aux événements et dans les propos tenus par des responsables du parti au pouvoir : « (...) **Mais il y eut surtout les discours qui ont accompagné cet exode qui confortent dans l'idée que l'Ivoirité y est pour quelque chose. Et ces discours ont été tenus par des pontes du parti au pouvoir sans que ces derniers n'est été rappelé officiellement à l'ordre. Le député (PDCI), M. Pierre Koffi N'Guessan pour ne citer principalement que lui, a même pu solliciter le concours du gouvernement pour "l'aider à faire partir" ces étrangers : "nous**

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ Charles Sanga « Meeting du Forum des Forces du changement : "L'ivoirité est à la base des événements de Tabou" déclare le Pr. Guédé Guina » in *Le Patriote* n°118 du 24 novembre 1999, p. 3. Il faut noter que le Pr. Guédé Guina est à cette époque le secrétaire par intérim du RDR suite à l'arrestation du secrétaire en titre, Mme Dagri Diabaté, dans la manifestation contre la "diabolisation de Alassane Outtara" par les médias d'Etat.

¹⁵⁸ Koré Emmanuel « Expulsion des "étrangers" Tabou : Les premiers pas destructeurs de l'ivoirité » in *Le Patriote* n° 119 du 25 novembre 1999, p. 5

demandons au gouvernement de tout mettre en œuvre pour faire partir les étrangers regroupés à Tabou et à Grabo”»¹⁵⁹. D’un autre côté on estime que le pouvoir à laisser chasser les Lobi d’origine ivoirienne la politique d’ivoirité les assimileraient culturellement à la communauté Burkinabè en cause. Il est alors fait référence aux discours du député du PDCI de la région : « ***’Puisque l’on ne peut distinguer les Lobi des autres étrangers, il faut qu’ils partent tous***”»¹⁶⁰.

Dès lors, on voit clairement qu’un lien est fait entre le contexte politique et ces événements de Tabou. Il s’agit donc par cette manière d’interpréter les faits de suggérer implicitement dans les représentations sociales un schème interprétatif du conflit politique en cours entre le leader du RDR et le pouvoir en place. En toile de fond, il s’agit de faire penser que les communautés burkinabé et lobi ivoirienne, sont tout comme Alassane Ouattara, victime de la politique xénophobe et exclusionniste du pouvoir. Tel est le sens réel de la série d’interrogation avancée dans le discours suivant : « ***(...) Pourquoi toute cette haine maintenant pour les étrangers ? Telle est la véritable question que se pose aujourd’hui les observateurs de la vie nationale ? Pourquoi par ces temps d’ivoirité à outrance, les haines contre les étrangers s’aiguisent ? Pourquoi alors qu’au nom de l’ivoirité, des cartes d’identités sont arrachées à certains citoyens soupçonnés d’être étrangers, la haine contre les étrangers devient féroce ? Comment se fait-il qu’alors au nom de l’ivoirité, on s’acharne à disqualifier certains candidats parce qu’ils seraient Burkinabés, on organise un rapatriement massif des Burkinabés ? Des questions à méditer*** »¹⁶¹.

Même si la presse proche du FPI ne voit pas en la xénophobie la cause du conflit, elle finit par suggérer que cette attitude à pour objectif d’attaquer Alassane Ouattara. Pour elle, l’attitude laxiste du pouvoir face aux événements, révèle un complot. C’est l’idée développée dans l’éditorial d’un journaliste de *Notre Voie* qui voit dans ces événements une manipulation politique de la part du pouvoir : « ***(...)A partir d’un fait réel admis par tous, ici le problème foncier qui tient à cœur les paysans ivoiriens déjà surexploités par cette minorité tribale, on peut concocter, manipuler et fabriquer des événements en vue de discréditer un individu et/ou un groupe d’individus. Même si les paysans de Tabou ont raison de défendre leur terre, leur propriété, on comprend mal le comportement de l’administration ivoirienne face à ces affrontements qui ont fait couler le sang. Si ce n’est***

¹⁵⁹ Ibid.

¹⁶⁰ Ibid.

¹⁶¹ Ibid.

pour poursuivre le combat contre Alassane Dramane Ouattara que la minorité tribale au pouvoir présente comme un Burkinabé. Elle tient à l'empêcher de se présenter aux prochaines élections présidentielles par tous les moyens. Elle a d'abord agité et manipulé le PDCI contre le RDR, en réalité contre Alassane Ouattara. Et la méthode (celle de la minorité tribale au pouvoir) est simple, vieille, dépassée, honteuse, hypocrite et méchante. C'est de se cacher dans la salle d'à côté et de manipuler les autres Ivoiriens entre eux pour la survie de leur pouvoir. (...) Aujourd'hui, des paysans ivoiriens sont entraînés dans un conflit foncier contre des Burkinabés. Oui la chanson est toute simple : "Alassane, ce Burkinabé, nous emmerde et ses frères Burkinabé veulent prendre nos terres", pourront dirent des ivoiriens. Voilà le message qu'on veut faire passer. Présenter les Burkinabé comme des envahisseurs ; mais, en réalité, le laxisme de l'administration dans toutes ces affaires à Saïoua et à Tabou et bientôt ailleurs, mais toujours dans le grand Ouest, vise à enfoncer Alassane Ouattara. On prépare la colère de tous les Ivoiriens contre les Burkinabés. Et ce triste message commence déjà à mousser dans les bus, les maquis et les cafés. Ainsi, le tour est joué, le PDCI gagne son combat contre le RDR et la minorité tribale disqualifie définitivement Alassane Ouattara. Voilà notre regard sur ces différents drames de Saïoua et Tabou »¹⁶².

Une autre logique d'explication des faits est développée par la presse d'opposition, surtout par la presse proche du FPI. L'idée ici est de dire qu'il y a une logique préférentielle de la gestion des conflits fonciers de la part du pouvoir. Il y a une réaction rapide en faveur de la communauté baoulé lorsque celle-ci est impliquée dans un conflit foncier et on assiste à un certain laxisme du pouvoir quand il s'agit d'autres communautés. C'est ce laxisme qui a amplifié le conflit de Tabou selon cette logique d'explication des faits : « (...) La question que l'on peut poser finalement dans le cas de Tabou, mais on se l'était posée dans le cas d'Ayamé et de Sassandra, c'est comment la situation a pu dégénérée au point d'entraîner l'exode en masse des paysans "burkinabé" sans que l'on assiste au déploiement d'urgence des forces de l'ordre, comme cela a été le cas lors des précédents conflits ruraux à Duékoué, Zoukougbeu ou Bonoua. **Une analyse froide de cette préoccupation fait ressortir la duplicité qui caractérise depuis toujours le gouvernement ivoirien face à différents problèmes de même nature qui surviennent. Les tenants du pouvoir ne faisant diligence pour refréner les ardeurs des protagonistes que lorsqu'ils**

¹⁶² Maurice Lohourignon « Affrontements entre les Burkinabé et les paysans ivoiriens : Et si c'était encore une manipulation du clan Bédié » in *Notre Voie* n°460 du 19 novembre 1999, p. 2

estiment dans leur intérêt politique de le faire. (...) A la vérité, l'argument de la "vive préoccupation" du gouvernement vis-à-vis de ce conflit à travers la présence du maire et du sous-préfet est très léger. Il est révélateur du laxisme des gouvernants face à la situation faite à Tabou aux paysans "burkinabè". Une indifférence de traitement coupable qui est à la base de cette chasse à l'homme qui a terni un peu plus l'image de la Côte d'Ivoire et des ivoiriens réputés auparavant pour leur hospitalité légendaire (...)»¹⁶³. Aussi, Koré Emmanuel du Le Patriote affirme-t-il ceci : «(...) **Beaucoup d'autres conflits ont rythmé la marche de notre pays. Mais n'ont pas été gérés de la même façon par l'autorité compétente, par l'Etat. On a constaté une sorte de deux poids deux mesures. Et cela en fonction des protagonistes. Lorsque le ministre Léon Konan Koffi s'est cru obligé en 1995, de divulguer la fausse nouvelle de 17 assassinats de Baoulé, c'était certainement parce qu'il estimait que cette communauté, la sienne, était en danger. Le traitement partial qui a ensuite été fait aux victimes a confirmé le parti-pris de Bédié dans ce conflit. Puisque l'indemnisation des victimes (plus 700 millions de francs) a fait la part belle aux Baoulé, au détriment des Bété. Madame Bédié avait même fondu en larme de compassion pour les siens, réfugiés au CAFOP de Gagnoa. Idem lorsque les Baoulé se sont encore illustrés contre les Guéré à Duékoué. A Fengolo, le Président de la République s'en était violemment pris aux Guéré, alors que ces derniers opposés aux Baoulé, étaient plutôt en position de victimes. Il avait promis que cette affaire n'en resterait pas là. Beaucoup à cette époque ont craint une vindicte présidentielle. Le dernier conflit en date, celui de Tabou, tout le monde le constate, est géré avec la plus grande indifférence, par l'Etat. Le ministre de l'intérieure traîne les pieds comme il n'a pas coutume de le faire. Aucune disposition particulière, initiative personnelle du gouvernement ivoirien n'est prise aussi bien au niveau des infrastructures d'accueil qu'au niveau du transport des déplacés. Le président Bédié lui-même ne s'est jusque-là pas prononcé sur une affaire aussi grave. Sa femme non plus n'a encore écrasé aucune larme de compassion. Le Conseil des ministres est resté muet sur la question. Et pourtant, c'est bien en Côte d'Ivoire que se déroule ce drame social. Et des Ivoiriens, des Lobi, sont concernés par cette situation. D'aucuns diront que les Lobi ne sont pas des Baoulé. Mais tout de même (...) ». Comme on le constate, l'idée politique sous-jacente à cette analyse des faits est de dire que les autres communautés**

¹⁶³ Diabaté A. Sidick « Le laxisme coupable de l'administration » in *Notre Voie* du 18 novembre 1999, p. 2

ethniques du pays ne bénéficient pas du même traitement de faveur que la communauté baoulé.

• Discours de légitimation de l'action de la communauté Kroumen

Les discours de cette tendance proche du pouvoir donne une autre explication des faits. En général, il s'agit de dire que les événements de Tabou ne sont en rien liés au concept d'ivoirité : « *Après les affrontements entre Kroumen et Burkinabè à Tabou, certaines personnes ont conclu hâtivement que ces tristes événements sont la conséquence logique de l'ivoirité. Une prise de position qui montre que le concept de l'ivoirité est encore mal compris à l'intérieure et à l'extérieure de la Côte d'Ivoire. En effet, comment l'ivoirité peut-elle conduire à des affrontements, quand on sait, selon le professeur Saliou Touré (in l'Ivoirité ou l'esprit du nouveau contrat social du Président Henri Konan BEDIE : Acte du forum Curdiphe du 20 au 23 mars 1996 à Abidjan) que "l'ivoirité est ni sectarisme étroit, ni l'expression d'une quelconque xénophobie, elle est la synthèse parfaite de notre histoire, l'affirmation d'une manière d'être originale, bref, un concept fédérateur de nos différences" ! Comment également peut-elle devenir source de division, lorsque M. Benoît Sacanoud, toujours dans le même livre de la Curdiphe dit haut et fort que "l'ivoirité n'est pas et ne sera pas un courant égoïste qui se nourrirait d'un complaisant repli sur soi, terreau de l'exclusion et de la xénophobie" ! Non ! l'ivoirité n'est nullement à la base des affrontements qui ont lieu à Tabou. Qu'on ne confonde donc pas volontairement les choses. L'ivoirité n'a rien à voir dans des différends qui peuvent surgir de temps à autre, entre autochtones ivoiriens ou entre autochtones et allogènes* »¹⁶⁴. Selon ces discours, le conflit ainsi que son ampleur sont dus à la situation foncière particulière dans toutes les zones forestières marquées par une forte migration et par l'amenuisement des ressources forestières : « (...) **Le massif forestier s'est considérablement réduit sous les assauts répétés des agriculteurs et autres professionnels de l'exploitation forestière. Et les populations autochtones se montrent plus méticuleuses quant à la mise en valeur des rares portions de terre accessible. Telle est la source de certains litiges fonciers, en particulier celui de Tabou** (...) »¹⁶⁵ ou encore : « **Le conflit foncier qui, à Tabou, oppose Kroumen aux populations d'origine burkinabè et du reste très malheureux, n'est pas un cas isolé et original chez nous. Du fait de l'amenuisement du massif forestier et la forte migration interne et externe des populations, le pays a enregistré plusieurs cas de conflit fonciers. Notamment les affrontements Bété-**

¹⁶⁴ Honorine Yaoua Kouman « Les conflits fonciers : L'ivoirité un concept mal compris » in *Fraternité-Matin* du 24 novembre 1999, p. 4

¹⁶⁵ Diaby Salif « Arrêtons l'escalade », op. cit.

Baoulé, Guéré-Baoulé et Dida-Burkinabè. Ce qui se passe à Tabou n'a aucune ramification politique et n'est nullement motivée par un relent de xénophobie

»¹⁶⁶.

Cependant, une autre explication des événements, fini par laisser transparaître une lecture politique. Tout en partant du contexte local décrit plus haut, on met en relief la responsabilité des acteurs notamment la communauté Burkinabé. En effet, selon cette logique si le conflit s'est produit, c'est parce que d'une part la communauté Burkinabé n'est pas respectueuse des règles locales. « (...) **Des étrangers à qui des terres avaient été jusqu'alors généreusement prêtées s'opposent à rétrocession d'une part de ce patrimoine ancestral à leurs propriétaires (...)** »¹⁶⁷. C'est le sens des conseils du ministre de l'intérieur à l'endroit des Burkinabés. Conseils rapportés par un journaliste du quotidien *Fraternité-Matin* : « **Le ministre Bombet a notamment indiqué aux uns et aux autres qu'ils se doivent de respecter les traditions et les coutumes des populations avec lesquelles ils vivent et qui leur ont offert l'hospitalité pendant de nombreuses années. Tout comme ils se doivent d'être respectueux des lois en vigueur dans notre pays en suivant parfaitement les instructions et recommandations des Autorités administratives coutumières. Chacune d'elles doit œuvrer au maintien et au renforcement de la paix qui leur a depuis toujours permis de s'épanouir** »¹⁶⁸. D'autre part, la communauté Burkinabé, selon les discours constitue une menace de dépossession du patrimoine foncier pour les populations autochtones de Tabou. Tout comme tous les étrangers pour les Ivoiriens : « (...) **il se développe une théorie qui veut faire de la Côte d'Ivoire le premier pays internet, cet Etat qui n'appartient à personne et où l'on peut venir de partout y naviguer à volonté, faire n'importe quoi. Sans doute peut-on dire, de ce point de vue, que les populations autochtones de Tabou sont celles qui ont le mieux ressenti ces derniers temps, le risque de spoliation qui guette les ivoiriens s'ils n'y prennent garde. A la faveur de ce malheureux événement, elles ont compris, mieux que tous les intellectuels qui élaborent des théories fumeuses, la nécessité de se battre pour sauver sauvegarder la parcelle de ce pays, où la nature les a fait naître** »¹⁶⁹. Ainsi, la réaction des Kroumens est justifiée face à ce risque de confiscation. C'est à ce niveau qu'apparaît la dimension politique de la grille

¹⁶⁶ Honorine Yaoua Kouman « Les conflits fonciers : L'ivoirité un concept mal compris », op. cit.

¹⁶⁷ Michel Kouamé « Tabou entre allogènes et autochtones » in *Fraternité-Matin* du 22 novembre 1999, p.p. 1 et 15

¹⁶⁸ Moussa Touré « Règlement du conflit foncier à Tabou : Le gouvernement entend renforcer l'assistance aux déplacés », op. cit

¹⁶⁹ Michel Kouamé, *ibid.*

de lecture que propose ces discours pour comprendre le conflit foncier de Tabou. Cette lecture identitaire des événements suggère implicitement ou même de façon explicite un parallèle avec le conflit politique du moment. A l'image de Henri Konan Bédié qui se battra pour la préservation des intérêts des ivoiriens contre Alassane Ouattara "le Burkinabé" qui vise le pouvoir politique, les Kroumens se sont engagés dans une lutte contre les Burkinabés qui constituent une menace pour leur patrimoine foncier. Aussi, l'éditorialiste Michel Kouamé poursuit-il son analyse en disant : « (...) ***On parle de milliers de Burkinabé déjà "rentrés à la maison", dans leur pays. Voilà qui devrait susciter la réflexion et l'introspection de tous ceux qui se jettent sans retenue dans le débat politique actuel sur la nationalité d'Alassane Ouattara et dont les positions sont marquées d'une affligeante malveillance*** »¹⁷⁰.

Conclusion du chapitre

Le conflit foncier de Tabou montre comment les identités construites des acteurs sont réinvesties dans le champ de la lutte politique. Ce conflit fini par recouvrir dans les représentations collectives une dimension politique et participe de l'opposition des identités particulières dans le champ du politique en catégories sociales d'inclus et d'exclus.

Conclusion Partielle

L'analyse que nous venons de faire au sujet des deux conflits communautaires choisis sous la gouvernance du président Henri Konan Bédié nous révèle une réalité : l'omniprésence d'une vision et d'une rhétorique identitaire dans le champ des rapports politiques. Les discours développés autour des événements formalisent en n'en point douter le positionnement des groupes particuliers par rapport au pouvoir politique. Les partis politiques apparaissent alors comme des entités ethno-politiques engagées dans la lutte pour le pouvoir d'Etat. Dans la dernière partie de notre analyse, nous montrerons comment le déploiement des identités particulières dans le champ socio-politique est en fait lié à la mercatique des identités culturelles imbriquée dans le style de leadership du président Henri Konan Bédié.

¹⁷⁰ Ibid.

TROISIEME PARTIE :

**STYLE DE LEADERSHIP DE HENRI KONAN
BEDIE ET FABRIQUE DES SENTIMENTS
D'INEGALITE HORIZONTALE**

Nous avons fait l'hypothèse que les cristallisations identitaires observables dans le champ des rapports socio-politiques sous la présidence de Henri Konan Bédié sont en fait le résultat de la construction du style de leadership de ce dernier. Nous concevons alors les mobilisations identitaires politiques dans les espaces de violences décrits plus haut comme les conséquences de l'exercice de ce leadership. Comme nous le verrons, le style de leadership de M. Henri Konan Bédié fait pour une grande part allégeance à la mercatique des identités. Schématiquement, nous partons du fait que les différents régimes de justification qui ressortent des discours des acteurs lors des moments de violences communautaires décrits sont la formalisation directe des sentiments d'inégalité horizontale autour d'enjeux politiques. Ces sentiments, comme nous l'avons déjà dit, se manifestent chez les groupes ethniques et/ou religieux comme des sentiments d'appartenance ou non au cercle des bénéficiaires des faveurs de l'Etat. Ils sont directement produit par le marketing des identités issue du style de leadership de Henri Konan Bédié. L'objectif de cette troisième partie de notre analyse est donc de démontrer de quelle manière l'ingénierie politique mise en œuvre par M. Henri Konan Bédié à travers son style de leadership produit les inégalités horizontales. Deux chapitres structurent notre analyse. Dans le premier, nous faisons une analyse du processus de construction du style de leadership de Henri Konan Bédié tout en dégageant son démarchement politique des identités particulières. Le second chapitre présente l'effet induit d'une telle ingénierie des identités en termes de production des sentiments d'inégalité horizontale, éléments justificatifs des logiques d'engagement des groupes communautaires dans les espaces conflictuels.

CHAPITRE VI : DE LA CONSTRUCTION DU STYLE DE LEADERSHIP DE M. HENRI KONAN BÉDIÉ

VI.1- Les contraintes de l'environnement socio-économique et socio-politique

De toute évidence, la configuration de l'espace politique et les contraintes de la situation économique décrites dans la première partie de notre réflexion, limitent la marge de manœuvre politique de Henri Konan Bédié dès son accession au pouvoir en 1993. En effet, la construction de la légitimité politique de Félix Houphouët-Boigny était largement basée sur la redistribution clientéliste d'une rente économique tirée de l'exploitation du café et du cacao. La disponibilité des ressources a permis à ce dernier de se construire une légitimité à partir d'un ingénieux modèle d'intégration de la diversité sociale dans un système politico-économique sagement construit (Akindès, 2004). Or ce modèle était en pleine crise quand Henri Konan Bédié accède au pouvoir. La crise des finances publiques est à son paroxysme. La dette publique atteint près de 243% du PNB en 1993. Le taux de croissance de l'économie est à -0,3%. Ce qui signifie clairement une réduction considérable des ressources de l'Etat et donc la possibilité de redistribution de la rente à tous les groupes sociaux comme l'a fait Félix Houphouët-Boigny. La crise de l'emploi ou encore le phénomène de paupérisation structurelle en milieu urbain comme en milieu rural montre bien l'état de crise économique et sociale du système de régulation politique mis en place par Félix Houphouët-Boigny.

Il se pose dès lors à Henri Konan Bédié toute la question de la construction de sa légitimité politique à partir d'un nouveau mécanisme de gestion politique. Cette construction est d'autant plus nécessaire que la légalité constitutionnelle qui lui a permis de succéder à Félix Houphouët-Boigny à sa mort n'a pas été une garantie pour se donner une légitimité à la tête de l'Etat. En effet, une crise de succession a éclaté au sein de son parti à la mort de Félix Houphouët-Boigny entre l'ex-premier ministre, Alassane Ouattara et lui. Alassane Ouattara et ses partisans quittent le parti et fondent le RDR. Ce parti va être le lieu de ralliement des populations du nord qui votaient traditionnellement pour le PDCI-RDA. Dans le contexte de « libéralisation du marché politique » le RDR se positionne aussi pour la conquête du pouvoir, en plus des autres partis de l'opposition qui disputaient déjà ce marché avec le PDCI-RDA depuis 1990. Toute cette situation économique et politique met à mal la base populaire du PDCI et impose à Henri Konan Bédié l'invention de nouveaux mécanismes de captage de la clientèle politique.

Face à ces contraintes structurelles pour certaines et conjoncturelles pour d'autres, la réponse de M. Henri Konan Bédié a été de travailler à la construction d'un style de leadership dont la spécificité tient dans une idéologie et une rhétorique ethnonationaliste véhiculée à travers le concept d'ivoirité.

VI.2 Le procès de construction d'une idéologie : l'ivoirité

La praxis du style de leadership politique de Henri Konan Bédié va prendre ancrage dans la construction de l'idéologie de l'ivoirité. A quoi ramène ce concept ? On pourrait dire a priori que la construction du concept d'ivoirité ramène à une entreprise de théorisation d'une identité nationale ivoirienne. Selon les propos de Henri Konan Bédié, qui parle du concept pour la première fois en août 1995, il aspire à refonder une nouvelle Côte d'Ivoire sous la protection du « **manteau blanc de l'ivoirité** ». Ce concept selon lui, est « *un concept fédérateur, socle sur lequel doit reposer la nation ivoirienne, l'ivoirité constitue d'abord un cadre d'identification mettant l'accent sur les valeurs spécifiques de la société ivoirienne mais est également un cadre d'intégration des premières composantes ethniques qui ont donné naissance à la Côte d'Ivoire et intègre tous les apports extérieurs qui sont venus se fondre dans le moule du destin partagé* » (cité par Jolivet E., 2003 : 23).

Cependant, pour donner une légitimité intellectuelle au concept d'ivoirité, Henri Konan Bédié confie son entreprise de conceptualisation de l'identité ivoirienne à un groupe d'idéologues du PDCI réunis au sein d'une cellule de réflexion. Cette cellule nommée CURDIPHE (Cellule universitaire de recherche et de diffusion des idées et actions politique du président Henri Konan Bédié) va s'atteler de 1995 à 1999 à concevoir les contours et le contenu socio-culturel et philosophique du concept d'ivoirité. La Curdiphe va publier en 1996 un ouvrage-manifeste intitulé *L'Ivoirité, ou l'esprit du nouveau contrat social du Président Henri Konan Bédié*. Les auteurs de cet ouvrage vont procéder à un réel travail de définition de l'identité ivoirienne. L'enjeu étant de faire ressortir les nouvelles configurations sociales et juridiques du citoyen ivoirien. Il s'agit donc d'un effort de théorisation sur la citoyenneté ivoirienne.

Selon les idéologues de Henri Konan Bédié, la définition d'une identité ivoirienne est rendue nécessaire à cause de l'environnement socio-économique et politique de la Côte

d'Ivoire. Cet environnement c'est la forte présence des étrangers dans le tissu socioéconomique. Cela susciterait de la peur et un besoin de souveraineté nationale chez les Ivoiriens. C'est ce qu'explique, Jean-Noël Loukou, historien et ex-directeur de cabinet de Henri Konan Bédié : « *Plusieurs faits, peuvent justifier l'inquiétude des Ivoiriens. C'est d'abord l'importance numérique des étrangers en Côte d'Ivoire [...] liée à un fort taux d'immigration et à une forte natalité [...]. Les étrangers [...] occupent une place prépondérante parfois hégémonique dans l'économie ivoirienne. Cette présence étrangère menace donc de rompre l'équilibre socio-économique du pays. En deuxième lieu, l'angoisse du comment peut-on être ivoirien, renvoie à la quête d'une identité culturelle nationale. [...] Enfin, le comment peut-on être ivoirien traduit la revendication politique d'être chez soi. [...] L'ivoirité est, selon nous, une exigence de souveraineté, d'identité, de créativité. Le peuple ivoirien doit d'abord affirmer sa souveraineté, son autorité face aux menaces de dépossession et d'assujettissement: qu'il s'agisse de l'immigration ou du pouvoir économique et politique.* » (in *Politique africaine* n°78 : 66-67). Henri Konan Bédié (1999 : 174) lui-même affirme en parlant de la situation des étrangers que : « *(...) Jusqu'à présent, notre taux de croissance avait permis à tous ces immigrants de s'insérer dans le tissu économique, mais le marché du travail traverse actuellement une grande crise. Tout les secteurs ont fait le plein et les créations d'emplois sont de plus en plus réservées aux Ivoiriens* ». Il indexe implicitement de même l'immigration en affirmant qu'elle est l'une des causes de la situation de pauvreté en Côte d'Ivoire. En effet, il dit ceci en commentant l'élection de la Côte d'Ivoire au rang des pays les plus pauvres : « *Cela correspondait à la situation de la Côte d'Ivoire à la suite de la dévaluation et de la politique d'immigration, qui avait conduit à l'installation sur notre sol de cinq millions d'étrangers, sur une population de seize millions. Ces données objectives avaient entraîné une diminution du revenu par tête d'habitant (...)* » (idem : 200).

Ainsi face à ces réalités, c'est du côté de la culture que les idéologues vont retrouver les matériaux de construction d'une identité nationale. Pour eux et Henri Konan Bédié, la nation ivoirienne et l'identité ivoirienne devront se définir d'abord à l'aune des réalités culturelles des populations autochtones de Côte d'Ivoire dont l'essence devra s'exprimer dans le concept d'ivoirité. Comme l'écrit Benoît Sacanoud, le président de la Curdiphe : « *Rendre théoriquement compte de la catégorie unitaire des réalités culturelles de la nation ivoirienne exige la délimitation territoriale de son espace conceptuel. Le chef de l'État, Son Excellence Monsieur Henri Konan Bédié, délimite cet espace sous la figure affective d'une image*

métaphorique: "avoir de notre pays l'image d'une nation qui ait réussi une synthèse culturelle originale et féconde sous le blanc manteau de l'ivoirité". [...] L'image est belle et riche; elle mérite qu'on s'y arrête quelques instants (...). Le manteau est visible, le blanc ivoire est visible; il n'y a donc aucune difficulté à reconnaître l'Ivoirien s'il accepte de revêtir son blanc manteau de l'ivoirité» (idem : 66).

Par conséquent, des critères d'ordre culturel sont définis par l'ethnosociologue Georges Niangoran-Bouah pour se reconnaître *"sous le blanc manteau de l'ivoirité"* après avoir défini ce qu'est l'ivoirité : *« L'ivoirité c'est l'ensemble des données socio-historiques, géographiques et linguistiques qui permettent de dire qu'un individu est citoyen de Côte d'Ivoire ou Ivoirien. Ce terme peut aussi désigner des habitudes de vie, c'est-à-dire la manière d'être et de se comporter des habitants de Côte d'Ivoire, et enfin, il peut aussi s'agir d'un étranger qui possède les manières ivoiriennes par cohabitation ou imitation. L'individu qui revendique son ivoirité est supposé avoir pour pays la Côte d'Ivoire, né de parents ivoiriens appartenant à l'une des ethnies autochtones de la Côte d'Ivoire [...]»* (idem : 67). De façon plus détaillée les critères toujours selon l'idéologue sont : *«1) Être originaire du même pays c'est-à-dire descendre des mêmes ancêtres fondateurs des différentes provinces du pays.*

2) Avoir comme langue, l'une des langues des cinq grands groupes ethnolinguistiques existant. Ce sont: – le Twi des Akan; le Madé-Tan des Malinké et Bambara; le Mandéfo des Dan; le Siénéfo ou Siénafo des GUR (Sénofo, Lobi, Dagari); le Magwé des Krou.

3) Avoir les mêmes habitudes de vie (culture et civilisation).

4) Partager le même vécu socio-culturel (avoir le même chef et être soumis aux mêmes lois).

Tous ceux qui remplissent ces critères sont des Ivoiriens de souche.» (idem : 68).

L'idéologue, de Henri Konan Bédié va plus loin en dressant une liste des groupes ethniques qui doivent réclamer leur ivoirité du fait même de leur autochtonie : *«Ce n'est pas être ségrégationniste que de vouloir mettre à nu ses vraies racines. Compte tenu des documents en notre possession, nous pouvons regrouper les ancêtres des Ivoiriens, ou Ivoiriens de souche, en deux groupes.*

Ce sont:

A. Les Autochtones à origine mythique.

Selon le tambour parleur, les mythes et les légendes ont souvent une part de vérité. À titre indicatif, nous ne mentionnons que quelques noms:

1) Les Sub-terriens (Ancêtres sortis de terre ou du trou)

- les Dio ou Diola de Touba (Mandé)
- les Brôkô de Bondoukou (GUR–Nafana)
- les Koulango de Doumassi (GUR–Nafana)
- 2) Les Extra-terrestres (Ancêtres descendus ou venus du ciel)
- les Klanho de Fakobly (Krou–Wé)
- les Abès de Katimanso d’Abengourou (Akan)
- les Assoko de Jacquerville (Akan)

B. Les Autochtones sans origine mythique.

- les No ou Nosso (Krou)
- les Wan (Dan)
- les Toura (Dan)
- les Gagou (Dan)
- les Abèdjè (Akan)
- les Nkôkôdjè (Akan)
- les Agoua (Akan)
- les Brékégon (Ebrié Akan)
- les Abidji (Akan)
- les Mbatra (Krou)
- les Koukôlou ou Mamini (ancêtre des Dida-Krou)
- les Mamba ou Wamba (GUR–Sénoufo)

D’après ce tableau, le 10 mars 1893, au moment où la Côte d’Ivoire naissait, les ancêtres de tous les grands groupes ethniques étaient déjà en place; ils viennent de nulle part d’autre que du sol, de l’eau et de l’espace aérien de leur pays d’aujourd’hui » (ibid.).

Comme on peut le constater, cette théorisation de la citoyenneté et de l’identité nationale ivoirienne se fonde sur le critère fondamental de l’autochtonie. Cette autochtonie prend enracinement dans l’histoire au sens d’origine et dans des catégories anthropographiques telles la tribu, le clan et l’ethnie. D’où la dimension ethnonationaliste que recouvre le concept d’ivoirité défini par Henri Konan Bédié et ses collaborateurs. L’autre trait spécifique de la nouvelle idéologie est qu’elle se construit sur le principe de la stigmatisation de l’étranger que l’on voit « envahissant » et « menaçant ».

C’est dans cette dimension idéologique construite que Henri Konan Bédié va forger son style de leadership politique. Cette idéologie apparaît alors comme le **“grand instrument**

de reconquête” (Bayart J-F, Geschiere P. et Nyamnjoh F., 2001) de la clientèle politique. Toutefois, il est à rappeler que la rhétorique nationaliste que prône l’ivoirité n’est pas une innovation en tant que telle. En 1990, lors des premières élections multipartites après la réouverture de l’espace politique, le FPI de M. Laurent Gbagbo a commencé à pointer du doigt le « vote des étrangers » qu’il a considéré comme le bétail électoral du PDCI. Il avait donc exigé que le vote soit le seul droit des ivoiriens. Par conséquent, on peut dire que le discours nationaliste de l’ivoirité fut une récupération politique, une manière de « *damer le pion au FPI* » selon l’expression de Dozon J-P (2000). D’ailleurs, Henri Konan Bédié (op. cit. : 174) justifie la modification du code électoral en 1994 en ces termes : « *Ce projet de loi est parti de l’exigence de l’opposition qui réclamait que la loi électorale réserve le suffrage universel uniquement aux citoyens de nationalité ivoirienne. Jusqu’alors le PDCI, parti dont j’étais devenu le président, autorisait tous les ressortissants d’Afrique de l’Ouest, résidant en Côte d’Ivoire, à voter. L’opposition estimant cette situation illégale, il a fallu changer les règles. Mais quand vous décidez de ne faire voter que les nationaux, cela exige que les candidats qui se présentent soient également nationaux (...)* ».

Si le concept d’ivoirité n’apparaît dans les discours de Henri Konan Bédié qu’à partir d’août 1995, il vient en fait nommer de façon formelle une réalité déjà en cours dans sa praxis politique comme on le constate avec le vote d’un nouveau code électoral en 1994. Ce code qui sera en vigueur pendant tout le temps de sa gouvernance exige que tout candidat à la présidence soit « **Ivoirien de naissance né de père et de mère eux-même Ivoiriens de naissance** ». Un journaliste du Démocrate proche du pouvoir commentera cette clause en disant : « **Donc le président des Ivoiriens doit être de fait Ivoirien de souche. ‘un Ivoirien à la tête des Ivoiriens’ comme se plaisaient à le dire certains parlementaires** »¹⁷¹. La configuration ethnonationaliste du leadership de Henri Konan Bédié va se manifester aussi dans la construction de son image politique et dans la construction de l’image politique de ses adversaires.

¹⁷¹ Denis K. Zion, « Code électoral : des innovations » in Le Démocrate n°182 du 14 décembre 1994, p.5

VI.3 L'encodage d'une idéologie dans un style de leadership

VI.3.1 La construction de l'image politique de soi

La dimension marketing de l'image politique de Henri Konan Bédié au sens où l'entend Stree J. (in Corner J. and Dick P., 2003) ramène en théorie à la pratique de présentation de soi défini par Goffman E. Il s'agit de se présenter en donnant une image positive de soi, en reconstruisant de façon permanente et continue son histoire en ne retenant que les aspects positifs en fonction des enjeux du moment. Henri Konan Bédié procède de même en construisant son image politique à travers sa biographie. Il se positionne d'une part comme un authentique ivoirien par la description de sa généalogie et de son origine ethnique. D'autre part, il construit les avantages politiques de son origine ethnique pour démontrer son aptitude culturelle à la gestion du pouvoir.

Bédié, un ivoirien de souche...

Au niveau généalogique il dit ceci : « *Mon père, Klolou Bédié, était né d'un père dénommé Tondo Klolou, qui était roi des Nambê. Mon grand-père régnait alors sur une population répartie à travers les cinq villages des nambê : Dengbè Prepressou, Allocokro, Lekikro, **Dadiekro mon village natal**, Benanou. C'est le berceau des familles du clan Nambê-Ngbogbos. Ma mère, Kouassi Akissi, dite Boa Kobla, était fille du roi des bèli, Anoumou Kouakou, un souverain qui régnait sur une communauté proche, appartenant à la lignée des N'gbobos. Mon grand-père maternel avait pour aïeul un certain Bouaffon, venus de Bedou, situé dans la localité de Zaranou. Cet aïeul était venu s'implanter au pays bèli où il a fondé famille à Kouassi Dietékro* » (Bédié, op.cit. : 17). M. Bédié construit son image d'authentique ivoirien ou d'ivoirien de souche en mettant en relief les noms de ses arrières parents, leurs clans d'appartenance et même en nommant les villages. Cela donne la preuve de son identité ivoirienne comme le dit un responsable politique du PDCI-RDA au cours d'une communication sur le livre *Les Chemins de ma vie* (1999) : « **La description spatiale et l'arbre généalogique des premières pages de ce livre permettent de démontrer la certitude de l'identité ivoirienne du Président BÉDIÉ** qui cerne avec une aisance naturelle les membres de sa famille, maternelle et paternelle. Ainsi, il est établi que M. Henri Konan BÉDIÉ est né de père et de mère ivoiriens de naissance. C'est une réponse rassurante pour les Ivoiriens dont le souhait légitime est de connaître celui qui les gouverne »¹⁷². De

¹⁷² Maurice Tchoman « Séminaire du FPI du RDR sur "Les chemins de ma vie" » in Le Réveil n° 305 Jeudi 29 Juillet 1999

même ce dernier continue en affirmant que : « *Sa présence quasi constante en Côte d'Ivoire entrecoupée de brefs séjours à l'extérieur et ses multiples voyages à l'intérieur du pays lui permettent de connaître parfaitement ses concitoyens. (...) C'est un avantage considérable car cela lui permet aujourd'hui de prendre toutes décisions en se référant à la psychologie des Ivoiriens. Cela permet un meilleur ciblage de ses actions* »¹⁷³.

...Culturellement apte à gouverner.

Au niveau de son origine ethnique, il dit appartenir à l'ethnie Baoulé sous-groupe du peuple Akan ayant migré sur le territoire actuel de la Côte d'Ivoire au 18^{ème} siècle. En faisant référence à son origine ethnique il n'en tire pas seulement l'avantage de la justification de son identité ivoirienne. Cela lui permet de construire une image politique fondée sur la légitimité anthropologique de l'exercice de son pouvoir. Il procède dès lors à une construction positive de l'image de la communauté baoulé à laquelle il attribue volontiers des qualités politiques. En effet Henri Konan Bédié montre dans les valeurs politiques de cette communauté ce qu'il juge comme étant des avantages pour lui dans l'exercice du pouvoir politique dans un Etat moderne. Il dit ceci : « (...) *le monde baoulé possédait un système social extrêmement élaboré. C'était un véritable Etat avec à sa tête un Roi des rois qui, au terme d'une longue conquête territoriale, régnait sur la royaume à travers des chefs de province, chefs des sous-tribu et chefs de villages (...). Dans cette société coexistaient l'aristocratie et la plèbe, mais c'était au fond une monarchie assez particulière dans la mesure où le roi provenait de la succession matrilineaire. (...) Si vous étiez d'origine plébiennne, mais que vous épousiez une fille de la noblesse, il était parfaitement concevable que vos enfants puissent un jour monter sur le trône. **J'ai été élevé dans les principes de cette noblesse : l'honneur, le sens du commandement, mais aussi de l'obéissance (...)** » (Konan Bédié H., op. cit : 18). Henri Konan Bédié suppose même, que : « *L'origine des Baoulé est égyptienne* ». Cela lui permet de mettre en relief toute la valeur culturelle de ce peuple. Ainsi, pour un critique de sa biographie : « **L'éducation reçue dans cet univers de la noblesse paysanne est faite de soumission, d'obéissance à l'autorité ainsi que du sens de l'honneur et de la dignité. Ce sont là autant de valeurs qui s'opposant à d'autres, sauront forger sa personnalité future. En effet, de Pepressou à Daoukro, en passant par Dabou, Guiglo, puis plus tard en France et aux Etats-Unis d'Amérique, l'on note une constante : la recherche des cimes par le travail acharné et toujours bien fait** ».*

¹⁷³ ibid.

VI.3.2 La construction de l'image politique de ses adversaires

La construction de l'image de ses adversaires politiques est tout aussi éloquente. Henri Konan Bédié fabrique sa propre image en opposant ses qualités à celles de ses concurrents connus dans l'arène politique. Il construit alternativement son image politique et celles de ses adversaires dans une stratégie qui vise à disqualifier ces derniers. Ce sont ses deux adversaires, du Front républicain, les plus menaçants pour lui, qui seront la cible de cette stratégie.

Ainsi, en construisant son image d'authentique ivoirien, il la construit par opposition à l'image de son ancien concurrent à la succession de Félix Houphouët-Boigny, en l'occurrence Alassane Ouattara, leader du RDR. Il remet au goût du jour le débat sur la nationalité d'Alassane Ouattara en 1990. Le leader du FPI avait décrié la nomination de ce dernier comme Premier ministre parce qu'il estimait qu'il était un étranger. Bédié reprend ce discours à son avantage. Pour lui Alassane Ouattara est Burkinabè de nationalité comme il le dit dans son livre : *« De toute façon il était burkinabé par son père et il possédait toujours la nationalité du Burkina Faso... »*. Il s'agit ainsi pour Bédié de s'identifier à l'identité ivoirienne telle qu'il la construit avec l'ivoirité et de supposer toute illégitimité à son adversaire politique à gouverner parce qu'il est étranger, donc dangereux pour la nation. Ce dernier va apparaître ainsi dans les imaginaires politiques comme le prototype de l'étranger menaçant la souveraineté des ivoiriens comme l'ont décrit les idéologues. La presse pro-gouvernementale s'attellera à construire cette image par la diffusion des discours des partisans du président ou même par des commentaires et révélations sur la vie de M. Ouattara. A l'occasion d'une rencontre entre le préfet de Bouaflé le 13 octobre 1999 et les chefs de services, les autorités politiques de la ville et les chefs coutumiers, ce dernier dit ceci à propos d'Alassane Ouattara : *« ... Mais c'est un Voltaïque. Ce gars parmi les 2 millions de Voltaïques vivants chez nous, de quel droit peut-il prétendre nous diriger, cet ingrat ? (...) Thomas Sankara lui-même avait déjà voulu régler son cas au Burkinabé Ouattara, et c'est Houphouët-Boigny qui l'avait sauvé... Et, comme en 1989 « Le Vieux » avait des mesures impopulaires à prendre, il lui fallait pour cela un étranger libre de tout engagement politique et financier (...) Je vais vous faire une révélation : peu avant la mort d'Houphouët, le Voltaïque avait affrété un avion rien que pour transporter des billets de banque aux Etats-Unis. Cet homme est immensément riche ! Il est dangereux ! (...) Nous ne sommes que 8*

millions d'authentiques ivoiriens contre 4 millions d'étrangers chez nous. Nous devons nous organiser nous les vrais fils pour défendre notre pays (...) »¹⁷⁴.

Suivant cette même stratégie il tente de disqualifier le leader du FPI, Laurent Gbagbo, en lui déniait toute aptitude culturelle à assurer le pouvoir d'Etat. Il estime de façon implicite que ce dernier fait partir d'une aire culturelle incompatible à l'exercice du pouvoir d'Etat comme on le retrouve chez les Akan. Ainsi parlant des systèmes socio-politiques précoloniaux, il dit ceci : « *Sans parler de l'Egypte pharaonique, qui a porté à son apogée ce système d'organisation, il existe de nombreux empires qui ont laissé des traces dans l'histoire. Et puis sur l'autre versant, on trouve des populations qui n'ont pas poussé l'organisation sociale jusqu'à la fondation de royaumes. Elles vivaient de chasse et de cueillette, et certaines sont restées farouchement individualistes (...)* Une organisation sociale poussée développe le sens de la hiérarchie. **Mais là où elle n'existait pas, les gens ont du mal à admettre les hiérarchies nouvelles, y compris les hiérarchies démocratiques. (...)** Certains acceptent difficilement que le président soit le premier citoyen du pays. Pour eux culturellement, le chef est soit le plus beau danseur du village, soit le plus fort au combat » (Konan Bédié H., op.cit : 20-21). En fait, cette classification politique des peuples ramène à la construction ethnographique faite par le colon et réactivée par les gouvernants de la Côte d'Ivoire indépendante. Dans cette classification, les peuples de l'ouest notamment le groupe Bété, groupe auquel appartient Laurent Gbagbo, sont décrits comme des anarchistes n'ayant pas de système politique. Le discours suivant le démontre : « *Si l'ethnie bété est frondeuse c'est qu'elle est toujours prise dans le carcan d'une mentalité traditionnelle : son attitude à l'égard de l'Etat n'est en quelque sorte que le prolongement d'un certain type de société qui ne souffre d'aucune autorité véritable ; les administrateurs coloniaux au début du siècle disaient déjà cela très bien, en se plaignant amèrement de ne rencontrer chez les bété qu'« une anarchie » et esprit « libertaire ». « L'individualisme » paraît poussé très loin, qui se manifeste chez les hommes comme chez les femmes par un comportement violent, des gestes de défi.* » (Dozon J-P, 1985). Ainsi, c'est par ce marqueur anthropologique négatif que M. Bédié stigmatise et construit l'image de son adversaire politique. En générale cette image est constamment entretenue dans la presse pro-gouvernementale en le catégorisant comme un personnage violent, un ennemi pour la construction de la nation ivoirienne. Le discours suivant l'illustre bien : « *Que peut-on réaliser*

174 Kabet Boret, « Dérives tribales, xénophobie, attaques contre ADO et la FESCI : Konan Nestor, préfet de Bouaflé, est-il devenu fou ? », *Notre Voie* n° 436 du 20 octobre 1999, P. 2,

dans le désordre, dans le fracas des canons, dans la haine ? On ne peut pas déceimment mettre nos intelligences au service de la destruction de ce pays parce que Gbagbo veut le pouvoir que lui refuse la majorité des Ivoiriens ? Aujourd'hui plus que jamais nous devons nous mobiliser pour désavouer, pour crier haro sur « l'okpadjèlè » ce personnage instable, vindicatif. »¹⁷⁵. "Okpadjèlè" en Bété traduit l'image de « celui qui tue avec une lance ou un javelot ou encore, le guerrier, le combattant ou par extension, le conquérant, celui qui vient faire la guerre aux maux, le stratège qui vient lutter contre l'ennemi ». Ce nom était celui donné à Kragbé Gnagbé, l'auteur de la tentative de sécession opérée à partir de Gagnoa en 1970. M. Laurent Gbagbo est présenté comme celui qui incarne la violence comme son "frère" Kragbé Gnagbé dont on suppose qu'il continue l'œuvre.

Conclusion du chapitre

Le style de leadership politique de Henri Konan Bédié prend tout son sens dans l'idéologie de construction identitaire prônée par sa doctrine de l'ivoirité. Cette dernière lui sert de justificatif pour la construction de son image politique et surtout celle de ses adversaires. De la sorte il vise à en retirer un bénéfice politique en terme de construction d'un capital politique. Cependant, l'exercice de style de leadership politique construit insidieusement des catégories sociopolitiques à base identitaire opposables et opposées dans l'espace politique. Le chapitre suivant analyse les effets induits de ce style de leadership politique en terme de construction des catégories socio-politiques et leurs discours en rapport avec l'Etat.

175 Kouamé K. Pierre, « Gbagbo déclare la guerre à la Côte d'Ivoire : les menaces du leader du Front Républicain » in Le Démocrate n° 207 du 14 juin 1995, p. 7

CHAPITRE VII : MARKETING POLITIQUE DES IDENTITES : LA CONSTRUCTION DES INCLUS/EXCLUS ET LA MOBILISATION IDENTITAIRE DANS LES ESPACES DE CONFLITS ET TENSIONS POLITIQUES

VII.1 Du Marketing politique des identités particulières à la fabrication des groupes d'inclus et d'exclus

Le style de leadership politique de Henri Konan Bédié tel qu'il se laisse voir à travers la construction idéologique de l'ivoirité et la construction de son image politique et de celle de ses adversaires révèle une dimension marketing politique des identités. Ce marketing provoque une classification sociale en groupe d'inclus et d'exclus. Cette situation configure l'espace des mobilisations identitaires à caractère communautaire dans le champ du politique en situation de conflit ou de tension. La conceptualisation de l'ivoirité en partant de la manipulation des aspects ontologiques de l'identité (espace ; religion ; culture ; tribu ; clan...) procède par opposition des groupes sociaux. Ce que revendiquent d'ailleurs les concepteurs de l'ivoirité : « (...) *L'identification de soi suppose naturellement la différenciation de l'autre et la démarcation postule, qu'on le veuille ou non, la discrimination. Il n'est pas possible d'être à la fois soi et l'autre.* » (*Politique africaine*, op. cit : 67) ou encore : « *Pour construire un "Nous", renchérit Niamkey Koffi, il faut le distinguer d'un "Eux" [...] Il faut parvenir à établir la discrimination NOUS/EUX d'une manière qui soit compatible avec le pluralisme des nationalités.* » (idem :66.).

VII.1.1 L'opposition « ivoiriens / étrangers »

Le cadre d'identification proposé par l'idéologie de l'ivoirité tend à opposer dans sa définition initiale les Ivoiriens des étrangers. Chacune de ces deux catégories socio-démographiques bénéficient d'une représentation spécifique dans les imaginaires sociaux construits par l'idéologie de l'ivoirité. Les Ivoiriens sont perçus comme les seuls ayants droit aux avantages de l'Etat puisqu'ils sont autochtones. Mais selon les discours ils sont victimes de la trop grande présence des étrangers dans la société. Cela est abondamment repris dans les discours de la presse pro-gouvernementale. Comme l'écrivent deux journalistes du journal *Le Démocrate* commentant la nomination de l'ex-directeur de cabinet du Premier ministre M. Alassane Ouattara, comme Premier ministre en Guinée : « (...) *Ainsi nous disons que même si notre pays ne peut et ne doit pratiquer la politique de l'exclusion, de la xénophobie... nous avons cependant intérêt à comprendre une fois pour toutes que la Côte d'Ivoire doit appartenir à la Cote d'Ivoire. Par exemple, il est inadmissible*

que les ivoiriens titulaires du bac, de la licence, de la maîtrise et même au-delà connaissent le chômage et ne peuvent même postuler à un poste d'instituteur ou de professeur dans le privé où les étrangers font la loi! Cela ne peut continuer !»¹⁷⁶. Cette nomination de l'ex-collaborateur de Alassane Ouattara en Guinée d'où il est originaire va susciter beaucoup de commentaire. Elle sera utilisée pour justifier le bien fondé de la politique d'ivoirité de Henri Konan Bédié : « Cette nomination de M. Touré relance le débat sur l'article 49 du code électoral définissant les conditions d'éligibilité aux fonctions de Président de la République et aussi celui de l'ivoirité qui veut **que ce soit des multiséculaires qui président aux destinées de la Côte d'Ivoire et non des aventuriers.** (...) Avec la nomination de M. Touré, ceux des sceptiques et des adversaires irréductibles de l'ivoirité en ont pour leur compte. Ils comprennent à présent **que les ivoiriens de circonstance n'ont plus leur place dans ce pays et doivent laisser la gestion des affaires ivoiriennes aux Ivoiriens de souche** »¹⁷⁷.

Les étrangers bénéficient de représentations négatives telles que définies dans un rapport du Conseil économique et social en 1999. Ils sont perçus comme des envahisseurs d'une part, par leur nombre : « *Le poids de l'immigration contribue à l'accélération de la croissance démographique en Côte d'Ivoire. Une telle situation nécessite des taux de croissance annuels du PIB supérieurs à 7% et qui sont difficiles à soutenir sur une longue période pour espérer réaliser un équilibre harmonieux entre la croissance économique et la croissance démographique* » (CES cité par Moriba Touré, 2000). D'autre part, ils sont envahissants par leur poids économique : « *...les immigrés, malgré leur faible niveau d'instruction, ont la mainmise sur le secteur informel, monopolisant ainsi les emplois au détriment des Ivoiriens dans les secteurs du commerce, des transports (sic), entreprises agro-industrielles, boucherie, etc. [...] [En 1988], en milieu urbain, on a enregistré un taux d'inactivité de 16% (avec un taux culminant à 22% à Abidjan) chez les Ivoiriens, contre 7% chez les migrants* » (ibid).

Dès lors, ils sont tenus selon le discours du Conseil économique et social pour responsables de la pauvreté et des difficultés sociales des ivoiriens authentiques : **« l'immigration devient de plus en plus une des causes structurelles de la pauvreté des Ivoiriens en raison des efforts financiers énormes à faire par l'État pour satisfaire**

¹⁷⁶ Bamba Alex Souleymane et Kouamé K. Pierre, « La trahison de Sidya Touré » in Le Démocrate n°264 du 16 juillet 1996, p. 3.

¹⁷⁷ Charles André Koffi, « La trahison de Sidya Touré : Ivoirité : de nombreux cas... » in Le Démocrate n°264 du 16 juillet 1996, p. 4.

toutes les demandes en matière de formation, d'emploi, de logement et de santé» (Ibid.). Ils sont aussi tenus responsables de l'insécurité : «*les infractions criminelles de 1989, qui ont révélé la grande implication des étrangers dans la criminalité: 69% des vols avec effraction, 67% des infractions sexuelles, 58% des vols à main armée et plus de 50% des coups et blessures sont à l'actif des malfrats étrangers*» (ibid.). On les soupçonne aussi de créer un déséquilibre religieux dangereux pour la continuité de la nation : «*l'afflux d'immigrés de confession islamique (73% des étrangers en provenance des pays frontaliers nordiques) a considérablement modifié l'équilibre religieux préexistant (31 % de chrétiens, 25% de musulmans, 3% d'animistes) pour donner les proportions nouvelles suivantes: de 39 à 40% de musulmans contre 27% de chrétiens et 17% d'animistes. Une telle rupture d'équilibre, dans un domaine aussi sensible, pourrait amener certains esprits à tenter d'exploiter l'appartenance religieuse à des fins politiques, toute chose qui dessert l'unité et l'harmonie nationales, et menace la paix sociale si chère à notre pays* » (ibid).

Ces représentations sur l'étranger prendront du sens pour les populations ivoiriennes dans la mesure où ils sont plus particulièrement touchés par la crise économique ambiante par rapport aux étrangers. Cela est bien mis en évidence par le RGPH en 1998. En effet, le taux brut d'activité était de 75,2% chez les étrangers contre 56,8% chez les Ivoiriens. Ces données deviennent plus concrètes avec le taux réel d'occupation des actifs, qui atteint 99% chez les étrangers, quels que soient le sexe ou la nationalité. Autrement dit presque tous les étrangers actifs sont occupés. En réalité, quand on recoupe les chiffres selon une analyse de Bouquet C. (2004), «*on découvre que les étrangers occupent presque le tiers des emplois de l'agriculture (vivrière et de rente), de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation forestière. (...) Le secteur des "activités non sédentaires exercées dans la rue" est dominé à plus de 50% par les étrangers*». La rhétorique nationaliste de l'ivoirité transformera alors ces données objectives en conscience d'inégalité chez les Ivoiriens vis-à-vis des étrangers.

Cette logique d'opposition entre étranger et autochtone servira de terreau fertile à bon nombre de conflits surtout dans les zones forestières de l'ouest où la compétition sur les ressources impliquent allogènes et autochtones. Ces conflits entre ces deux catégories construites deviennent inévitables d'autant plus qu'en 1998, le nouveau code foncier vient clairement signifier que la propriété foncière n'appartient qu'aux seuls ivoiriens avec en prime une reconnaissance des droits coutumiers. C'est donc dans la logique de la priorité aux autochtones ivoiriens, encouragée par la tendance ethnonationaliste du style de leadership

de Bédié que la communauté Kroumen en 1999 s'est sentie en droit de chasser les burkinabé et de récupérer ses terres au nom des règles juridiques coutumières. Comme nous l'avons souligné dans le cadre de ce conflit, les régimes de justification des insiders se construisent surtout autour des droits d'autochtonie et du patriotisme de la communauté Kroumen et de son droit à se défendre pour préserver son patrimoine foncier face à la menace des Burkinabés. La multiplication des conflits entre autochtones et étrangers à cette période obéit à la même logique d'opposition étrangers/ivoiriens de souche construite par l'idéologie de l'ivoirité.

VII.1.2 L'imprécision du concept d'ivoirité et les groupes ethniques du Nord de Côte d'Ivoire

La construction de la catégorie "étranger" par les idéologues de l'ivoirité reste ambiguë. En prenant pour critère d'identification les référents ontologiques de l'identité, une confusion s'établit dans les représentations collectives entre ivoiriens culturellement proches des étrangers et vrais étrangers. C'est le cas entre les étrangers venus des pays nordiques de la Côte d'Ivoire et les populations du nord du pays. Les groupes ethniques (malinké, sénoufo, lobi etc.) de ces zones de la Côte d'Ivoire s'étendent de part et d'autres des frontières des pays. Les populations partagent de ce fait des pratiques culturelles communes tel l'Islam. Elles partagent les mêmes patronymes ou encore le même style vestimentaire. Dès lors, dans les imaginaires collectifs, les soupçons sur l'étranger vont s'adresser également aux ivoiriens venus du nord du pays. A l'occasion du conflit foncier de Tabou que nous avons décrit dans le point précédent, le Député de la région avait très bien exprimé cette confusion en estimant que « ***'Puisque l'on ne peut distinguer les Lobi des autres étrangers, il faut qu'ils partent tous'*** »¹⁷⁸. Les doutes sur l'identité nationale réelle des populations de ces zones sont encore renforcés d'autant plus que les rapports historiques entre populations de ces zones et celles du sud ont sédimentés dans les consciences collectives des images particulières précédant à la construction de leur altérité. Comme le signale Dozon J-P (juin 2000 : 57) : « ***Sans même évoquer l'importance qu'a pu prendre dans la mémoire collective les guerres de conquête du grand Almami Samori Touré à la fin du XIX e siècle, stoppées par le colonisateur français alors qu'elles se portaient dans les régions centrales et forestières de la Côte d'Ivoire, les gens du Nord, tout au long du siècle suivant, ont principalement représenté pour les habitants de la zone forestière, et cela de façon quasi indistincte (c'est-à-dire sans considération de leur appartenance, par exemple, au***

¹⁷⁸ Ibid.

monde malinké ou senoufo), des allogènes venant s'installer sur leur territoire ».

Ainsi, dans les savoirs ordinaires, la construction de l'altérité des populations du Nord (sénoufo, malinké, lobi...) et populations étrangères venant des pays frontaliers nordiques se résout en une seule et même image. D'ailleurs, ils sont indistinctement désignés sous le concept générique de « Dioula » dans les discours ordinaires. Les Dioula sont en fait un sous-groupe mandé, situé entre les Lobi, les Koulango et les Sénoufos. Avec le temps, on a rangé parmi les Dioula d'abord les Malinké, puis tous ceux qui parlaient la langue véhiculaire pratiquée par les groupes commerçants de l'ex-Soudan central. La dernière extension de sens a conduit à considérer toutes les populations du Nord de la Côte d'Ivoire, à fortiori lorsqu'elles étaient musulmanes, comme les Dioula.

Cette confusion sera à l'origine de plusieurs crispations identitaires où se mêlent identité religieuse et ethnique surtout dans des moments de fortes tensions sociales. Le RDR, dont la base sociale recrute surtout chez les populations venant du Nord du pays, est considéré dans les imaginaires collectifs comme un parti « dioula » et musulman, donc renfermant indistinctement populations nordiques étrangères comme nationales. Comme l'écrit un journaliste : « *Le Dioula est le second moyen de communication après le français au RDR* »¹⁷⁹ ; « *Le RDR recrute dans le Nord ; cadres, employés divers, paysans. Les germes d'une coupure entre le Nord et le reste de la Côte d'Ivoire se dessinent. Ils se mobilisent autour du nom Alassane Dramane Ouattara.* »¹⁸⁰ ou encore « **Le RDR voit dans tout nom du Nord, dans tout musulman, un sympathisant.** »¹⁸¹. Ainsi l'imprécision du concept d'ivoirité ramènera dans les imaginaires sociaux à la catégorisation d'un autre groupe social, en l'occurrence les populations originaires du Nord de la Côte d'Ivoire, identifiés à un parti politique, le RDR. Nombre de ces dernières vont se considérer comme des exclus de la politique de Henri Konan Bédié. Plusieurs discours exprimeront ces frustrations. On peut prendre comme illustration le discours suivant « (...) *Les Dioulas ont souffert, ont sacrifié leurs biens et leur vie pour leur pays la Côte d'Ivoire, pour son épanouissement. Houphouët, d'ailleurs, ne s'y est pas trompé. Faut-il rappeler à Me Faustin et aux six députés PDCI, l'hommage qu'il a rendu aux peuples du soudan, de la Haute-Volta, de Guinée lors des assises célébrant les 40 ans du RDA ? (...) Les Dioulas en ont assez de se voir traités*

¹⁷⁹ M.T, « En bref » in Le Démocrate n° 210 du 5 juillet 1995, p.6

¹⁸⁰ Jean-Pierre Ayé, « RDR, le congrès de l'insolite » in Le Démocrate n° 210 du 5 juillet 1995, p.p 4 à 6

¹⁸¹ Teki-Armand, « Pourquoi le RDR ne doit pas faire peur », Le Démocrate n°190 du 15 février 1995, p. 7

d'étrangers, ils en ont assez de servir de boucs émissaires. Assez d'être considérés comme des citoyens de seconde zone et traités comme l'agneau du sacrifice »¹⁸².

La controverse qui va naître au sujet de la nationalité d'Alassane Ouattara sera l'occasion de l'expression chez ces populations du Nord, du sentiment d'exclusion de l'Etat. Si son adversaire politique Henri Konan Bédié lui nie son appartenance à la nation ivoirienne, ses partisans venant en majorité du Nord du pays vont considérer ce discours comme la preuve de l'exclusion des groupes ethniques originaires du nord dans l'exercice du pouvoir. Ce qui justifie les différents discours tenus et les mobilisations identitaires menées par ces groupes lors des moments de tensions autour de "l'affaire Ouattara". En 1999, on assiste à nombre de mobilisations identitaires à ce sujet. Le reportage suivant le montre : « **Le collectif des cadres ressortissants du département d'Odienné (Nord du pays) a animé, lundi dernier, à l'hôtel Ivoire, une conférence de presse. Selon le porte-parole de la « concertation familiale », il s'agissait pour les « Odiennékas » de réaffirmer leur détermination à faire échec aux « tracasseries et humiliations (dont sont l'objet) les ressortissants du Grand Nord et d'Odienné en particulier». Et en particulier encore, Alassane Dramane Ouattara, ancien Premier ministre ivoirien, candidat à l'élection présidentielle d'octobre 2000 pour le compte du Rassemblement des Républicains (RDR, opposition centriste), qui subit, depuis son départ du Fonds monétaire international, des assauts politico-judiciaires tendant à remettre en cause sa nationalité ivoirienne (...) « Personne ne pourra écarter Odienné de la Côte d'Ivoire (...) Surtout pas ceux qui ne sont venus s'installer sur le sol ivoirien qu'au 18^e siècle, y trouvant Odienné implanté depuis le 11^e siècle' »**¹⁸³. Dans ce discours, l'argument de l'autochtonie ou le principe du "premier venu" est mobilisé pour construire l'identité nationale en faisant recours à l'histoire. Cette construction semble rappeler implicitement que les malinké, groupe auquel se réclame Alassane Ouattara (autochtones d'Odienné) sont venus sur le territoire ivoirien 7 siècles avant le groupe ethnique baoulé de Henri Konan Bédié. Il s'agirait alors de dire que M. Alassane Ouattara est un « ivoirien multiséculaire » comme le réclame le code électoral ou Bédié lui-même.

¹⁸² Abou Sangaré, Yao Konan Michel, « Réaction de militants PDCI-RDA à la lettre ouverte de Maître Kouamé Faustin et consorts » in La Voie n°662, 2 décembre 1993, P2.

¹⁸³ Bamba L. Wiwa, « Les ressortissants d'Odienné contre l'arbitraire » in Notre Voie n°436 du 20 octobre 1999, P. 3.

VII.1.3 L'ivoirité ou la promotion de l'ehnocratie

Le concept d'ivoirité, selon les idéologues, qui se veut fédérateur de tous les Ivoiriens par opposition aux étrangers menaçant l'intégrité nationale va créer une scission au sein même des Ivoiriens. Ceux du nord culturellement proches des étrangers des pays frontaliers nordiques vont se considérer comme victimes et exclus de la politique de l'ivoirité. Mais ce sentiment d'exclusion ne se limitera pas seulement aux ivoiriens du nord. La hiérarchisation ethnique que fait Henri Konan Bédié quant à la gestion du pouvoir fini par donner au concept d'ivoirité une dimension ethnique construite autour du groupe Akan. En décrétant par une construction anthropologique arbitraire l'incompatibilité culturelle des peuples de l'ouest du pays (Krou en général et Bété plus particulièrement) à la gestion du pouvoir d'Etat, il établit une autre catégorisation dans le groupe des inclus de sa première définition de l'ivoirité.

L'anthropologue Harris Mémel Fôté (1999) démontre que cette construction hiérarchisante d'essence politique des groupes ethniques ivoiriens ne correspond à aucune réalité anthropologique et historique. Elle relève selon lui d'un mythe politique construit par les activistes¹⁸⁴ Akan pour assurer la domination politique de ce groupe sur les autres depuis l'indépendance du pays. Ce mythe trouve son origine dans une reconstruction de la hiérarchisation arbitraire des ensembles ethniques opérée par le colonisateur : « *Au sommet de cette hiérarchie sont placés la famille des mandé et assimilés. Trois critères sont convoqués pour justifier cette supériorité : l'existence de l'Etat, le développement de l'écriture et du livre, ici, le Coran, enfin l'économie marchande et la pratique du commerce. Au bas de l'échelle est située la famille kru, pour laquelle les critères explicités sont négatifs : absence d'Etat ou de pouvoir politique, (c'est l'anarchie), absence de "culture" rapporté à l'écriture et au livre, absence de commerce, anthropophagie, (c'est l'état de la sauvagerie ou d'archaïsme). Entre les deux niveaux est placée la famille akan : de statut médiocre, intégrée à l'espace de la production et du commerce de l'or, cette formation politique est partagée entre Etat et chefferie ; une hiérarchie secondaire est postulée entre Anyi et Abron d'une part, Baulé d'autre part. (...) **Dans la période de décolonisation et d'indépendance, une fraction activiste akan de la classe politique s'approprie cet héritage colonial et le reconstruit à son avantage. (...) Au sommet de la nouvelle hiérarchie sont placés les akan, avec une prééminence explicite des Baulé et des Anyi sur les***

¹⁸⁴ Selon Mémel Fôté (1999) il faut entendre par activiste « ...un groupe qui entend, par volontarisme, agir sur l'opinion et les comportements pour obtenir des résultats politiques et qui de ce fait se situe à l'avant-garde sociale de sa communauté » .

ethnies lagunaires ; vient ensuite le groupe mandé ; au bas de l'échelle, les kru, toujours, ... » (Memel-Fôté H., 1999: 23).

L'enjeu de cette reclassification est la construction du mythe de la supériorité politique akan. Il s'agit de construire dans les imaginaires sociaux l'hégémonie politique durable du groupe akan dans l'Etat moderne de Côte d'Ivoire. Phénomène qui est qualifié d'ethnocratie par Harriste Mémêl Foté. Ce mythe procède par une disqualification des autres groupes ethniques à partir de marqueurs psychologiques négatifs impropres aux gouvernants : **« Dioula et bété sont discriminés par une psychologie incertaine : ils sont « faux » disent les idéologues, c'est-à-dire imprévisibles dans leurs réactions, peu ou pas sûrs et impropres à assurer le succès de la domination des Akan. En deuxième lieu, sous le rapport éthique, d'importants traits d'immoralités sont associés à cette psychologie. Selon l'un, les Dyula sont « sans fois ni loi » et les Bété « violents et coureurs de femmes » ; selon l'autre, les Dyula ont la malveillance des esclaves ; selon un troisième, « l'éducation de classe » qui caractérise « le civilisé akan » manque aux deux ethnies et à leurs pareilles. En troisième lieu, sous le rapport politique, Dyula et Bété constituent par leurs prétentions un danger pour l'Etat et la nation : les bété pour leur incompatibilité culturelle à la fonction présidentielle, les Dyula pour une raison stratégique, du fait qu'ils oeuvreraient en définitive à propager et « asseoir » l'islam. Ces éléments d'anthropologie négative définissent en creux des qualités considérées comme dignes d'une classe politique idéale. Par hypothèse, ces qualités sont attribuées au seuls Akan, en particulier aux plus activistes d'entre eux, Baulé et Anyi qui se font le plus entendre. Retenons d'abord des qualités psychologiques : l'exigence d'être un homme de vérité, doué de conviction, de sincérité, de droiture. Ensuite les qualités morales : noblesse et générosité de l'homme libre, esprit de paix, tempérance sexuelle, toute qualité qui témoigne d'une bonne éducation, selon l'aristocratie akan. Enfin les justifications philosophiques et religieuses de la supériorité ethnique, la vocation à promouvoir ce qui est considéré ici comme antagonique de l'islam : d'une part la religion chrétienne, d'autre part le postulat, dans cette logique anti-laïque, d'une vocation exclusivement akan, et non pas kru ou gur ou même mandé, à protéger la religion chrétienne »** (Memel-Fôté H., idem : 31).

Cette caractérisation négative est retraduite dans le langage populaire et parfois sous forme humoristique (Akindès F., 2004). De même ces marqueurs négatifs sont explicitement réactivés dans les lectures des événements de l'espace politique comme dans la catégorisation des acteurs politiques. Les partis politiques qui sont considérés comme des

entités ethno-politiques sont jugées en fonction des préjugés entretenus par ce mythe. Ainsi, dans la presse gouvernementale on insiste sur le danger que représente le RDR pour le pays à cause de l'appartenance confessionnelle (musulmans) de nombre de ses militants : « *Tous les musulmans de Côte d'Ivoire ne sont pas RDR (...) 80% des militants de ce parti, si ce n'est pas davantage, sont musulmans. La composition des Instances le confirme bien (...). Samedi et dimanche dernier à l'Hôtel Ivoire la tenue du premier congrès extraordinaire du RDR, un rendez-vous d'une minorité de certains de nos frères musulmans, rendez-vous où gesticulaient et déambulaient quelques rares originaires d'autres régions. Cette image était frappante, insolite, inattendue aussi. Mais elle était là pour témoigner d'une réalité qu'on savait déjà, le RDR recrute davantage dans le Nord. (...) la politique de l'ethnie, la politique avec pour socle la religion est dangereuse, extrêmement dangereuse. Il suffit de lire la carte du monde pour s'apercevoir des risques incontrôlables de dérapage : les exemples de l'Algérie, de l'ex-Yougoslavie devraient faire davantage réfléchir* ». Implicitement, dans cette lecture, il est fait référence à l'islamisme en cause dans les situations de violence dans le monde.

L'efficacité de cette caractérisation négative se lie aussi dans les discours sur la construction de soi et de l'altérité. Le discours suivant d'un bété sur les bété montre la force de ces préjugés négatifs sur les mentalités : « *Nous les Bété, il faut reconnaître, nous sommes des paresseux. Nous ne sommes pas de tradition de grands planteurs comme les Baoulés. Nous nous contentons de petites exploitations dans les bas-fonds... Dans la vie d'un Bété, le plus grand bien qu'on puisse lui faire, c'est de lui donner une femme à marier...* »¹⁸⁵. Deux marqueurs négatifs de l'ethnographie coloniale sur les bété reprise par le mythe de la supériorité akan sont ici mis en évidence : les bétés sont "paresseux" et "coureur de femme".

M. Henri Konan Bédié devient le dépositaire et le bénéficiaire du mythe à la mort de Félix Houphouët-Boigny. Il l'utilise alors à son profit dans la construction de l'image de ses adversaires mais aussi comme justificatif de sa politique. Mais cette supériorité politique supposée en fond par l'idéologie de l'ivoirité est dénoncée par les exclus comme on le constate dans les deux discours suivants : « *En fait, l'Ivoirité se résume à la suprématie d'une ethnie sur les autres. Il s'agit de l'ethnie à laquelle appartiennent le Président de la République et la grande majorité de ses*

¹⁸⁵ Koffi Koffi Lazare, Sur les traces de la diaspora Baoulé : « Des litiges fonciers exacerbés par le pouvoir » in Notre Voie n°433 des 15 et 17 Octobre 1999, p. 6

partisans. Selon qu'on appartient ou non à cette ethnie ou qu'on s'y assimile ou non, par la manière d'être, de respirer, de réfléchir, de se vêtir, « de parler, de manger et de boire », par ses appréhensions, ses désirs et ses besoins, etc., on est apte à bénéficier du label d'ivoirité. Exactement comme la race Aryenne constituait le critère de référence de l'Allemand pur ou l'Allemand de référence, l'ethnie du Président de la République, y compris ses sous groupes ou ethnies dérivées, constitue la référence permettant d'apprécier l'Ivoirité »¹⁸⁶ ; ou encore : « **L'ivoirité cache en fait une vision tout à fait simple de la donne politique : la Côte d'ivoire appartient dans sa direction à l'élite du clan Akouè, leader naturel des peuplades sudistes non civilisées qu'il a le droit de traiter comme il entend et qu'un vulgaire nordiste ne saura ni ne prétendra jamais remettre en cause. (...) L'ivoirité est le masque qui dissimule mal la nouvelle théorisation du tribalisme intégriste...** »¹⁸⁷.

En somme, l'exercice du style de leadership de M. Henri Konan Bédié va se fonder sur un marketing des identités politiques. Dans un contexte économique difficile et dans un contexte politique de forte compétition, ce style de leadership prend ancrage dans une conception et une rhétorique ethnonationaliste sur l'identité ivoirienne. Cette approche aura pour conséquence la catégorisation de la société ivoirienne en groupes d'inclus et groupe d'exclus. L'idéologie de l'ivoirité établit en premier lieu une discrimination entre ivoiriens et étrangers. Mais les référents identitaires imprécis fondés sur les aspects ontologiques de l'identité contribuent à construire des doutes dans les imaginaires sociaux sur la « pureté » de l'identité ivoirienne des populations du nord du pays. Enfin, l'ivoirité établit une ethnocratie du pouvoir d'Etat en déclarant seuls capables d'assurer le pouvoir d'Etat, le groupe Akan en général, mais plus particulièrement le groupe baoulé. Ces catégorisations établies par le style de leadership de Henri Konan Bédié vont structurer les imaginaires sociaux dans leurs rapports au politique. Ils structurent l'identité des acteurs de l'espace politique ainsi qu'ils déterminent les jugements et les sentiments des groupes ethniques par rapport au pouvoir d'Etat. Cette situation suscite des sentiments d'inégalité horizontale chez les inclus et les exclus autour des faveurs de l'Etat et structure l'identité des acteurs dans les moments de tensions et de conflits ainsi que les régimes de justification de ces acteurs.

¹⁸⁶ Cissé Ibrahim Baongo, « Dérives fascistes du régime Bédié la cabale du pouvoir PDCI contre le RDR et ADO », in Le Patriote n° 121, samedi 27 au dimanche 28 novembre 1999, pp 10 à 11 .

¹⁸⁷ Martial J. Ahipeaud. « Ivoirité, tribalisme intégrisme » in Le patriote du 05 août 1999, P.5,

VII.2 Sentiments d'inégalité horizontale comme moteurs des mobilisations identitaires

Le style de leadership de Henri Konan Bédié va, de fait, produire des groupes d'inclus (les groupes akan en général mais particulièrement le groupe baoulé) et des groupes d'exclus (les groupes ethniques du nord et de l'Ouest). La réalité de cette catégorisation des groupes ethniques dans l'espace politique peut se vérifier dans l'expression de sentiments d'inégalité horizontale entretenus par les différents groupes dans leurs rapports à l'Etat et à sa politique sociale et économique. Ces sentiments d'inégalité horizontale servent de justificatifs aux acteurs engagés dans les violences politiques à caractère communautaire. On peut reconstruire l'expression de ces sentiments d'inégalité horizontale autour d'un certain nombre de points. Les discours des exclus désignent en général le groupe akan comme le seul bénéficiaire des faveurs de l'Etat. Les groupes de l'ouest et du nord se sentent exclus et victime du pouvoir. Des raisons sont évoquées par ces derniers pour le justifier.

VII.2.1 Des inégalités dans les possibilités d'exploitation de la rente foncière dans l'Ouest du pays

Les sentiments d'inégalité horizontale exprimés autour de l'exploitation de la rente foncière vont constituer des motifs engageant certains groupes ethniques dans le champ conflictuel. Les conflits fonciers qui vont surgir par exemple entre autochtones de l'ouest (bété ; guéré, wè) et allochtones baoulé seraient le résultat de ce qui est considéré comme étant un traitement inégal des deux communautés dans l'accès aux ressources forestières tel que cela apparaît dans les discours des communautés en conflit. Les Krou dénoncent en général une mainmise de la communauté baoulé sur les ressources forestières et l'aval ainsi que la protection accordée par l'Etat « tribal » à ces « usurpateurs ». Pour les Krou, le pouvoir PDCI détenu par des baoulé a favorisé l'accaparement des terres des autochtones par d'autres baoulé. Nombre d'articles parus dans la presse d'opposition confirme cette vision des choses. Koffi Koffi Lazare dans un article publié dans le journal *Notre voie* écrit : « ... ***Ils sont légions, les paysans baoulé aux progénitures nombreuses qui ont essaimé dans la vaste forêt de Soubré et qui ont réussi leur aventure de colonisation des terres bété.*** (...) La présence de certains dans cette partie du Sud-Ouest [région de Soubré] remonte à la veille de l'indépendance. D'autres, les plus nombreux, aux alentours de 1970 avec la mise en place de l'Autorité pour l'Aménagement de la région du Sud-Ouest (ARSO). (...) Regorgeant d'immenses hectares de forêt non mis en valeur par les

autochtones Bakwé et Bété, cette région sera aménagée - du moins une partie - par l'ARSO pour accueillir les Baoulé déguerpis de Kossou après la construction du barrage hydro-électrique sur le Bandama. Comme l'écrit Dian Boni **« Les finages réservés aux « déguerpis » de Kossou ont en effet fait l'objet d'aménagement minutieux. Non seulement les villages construits ex-nihilo par l'ARSO, avec des matériaux modernes, disposent chacun de puits, d'écoles de trois classes chacune avec des logements des maîtres, de dispensaires, de dépôts de produits pharmaceutiques...mais d'immenses superficies ont été défrichées (...). L'objectif est d'offrir à ces « déguerpis », les meilleures conditions possibles d'existences". Dans cette action de l'ARSO, les Baoulé des autres régions ont vite compris que l'Etat leur offrait les forêts du sud-Ouest. (...) Là où les autochtones se contentent de 2 à trois hectares de ces plantes pérennes, les Baoulé auront des exploitations d'un seul tenant s'étendant sur plusieurs dizaines d'hectares. (...) M. Edouard Goba Solo, chef de tribu central Soubouo (Soubré) l'a presque dit en ces termes : « Nos frères baoulé, sur la question des terres, sont gourmands. Quand on leur donne une portion de terre à exploiter, ils dépassent toujours à l'insu de leurs hôtes, les limites à eux concédées. Souvent, ils cherchent même à devenir propriétaires. Ils n'ont peur de personne ». De là à penser que la forte emprise spatiale des plantations baoulé, est une expropriation programmée des terres des autochtones au profit des populations du centre, il n'y a eu qu'un pas. »¹⁸⁸.**

L'entretien d'une idéologie de spoliation programmée des ressources forestières par l'ethnie baoulé sous le couvert du pouvoir suscite un sentiment d'injustice chez les autochtones en même temps qu'il structure les tensions et même les moments de violences entre les deux communautés. La tension est latente entre les deux communautés : **« 'Il est vrai que les Bété ne sont pas de grands planteurs. Mais les Bété sont généreux...' (...). Ces propos du chef Baoulé cachent le malaise qui existe entre les communautés baoulé et bété depuis quelque temps. En effet, sous des dehors de vie conviviale, elles cohabitent dans la méfiance réciproque et n'importe quelle agression physique ou verbale peut à tout moment provoquer des situations dramatiques incontrôlées. A Soubré tout le monde le dit "Ca ne va pas entre les Baoulé et les Bété". »**. Ce sentiment d'injustice était le motif véritable de la mobilisation de la communauté Bété dans les violences communautaires lors du boycott actif en 1995 : **« 'Avant, il y avait entre nous et les Bété des palabres mais ceux-ci n'ont jamais été dramatiques. Il est vrai qu'amicalement, en buvant et en mangeant avec eux, certains nous**

¹⁸⁸ Koffi Koffi Lazare, Sur les traces de la diaspora Baoulé : Une impressionnante implantation dans la forêt de Soubré Notre Voie n° 432 du 15 octobre 1999, PP 8-9.

font entendre qu'un jour, nous seront chassés de leurs terres. Nous n'avons jamais pris cela au sérieux. Mais avec ce qui s'est passé lors des élections passées (1995), nous nous sommes rendu compte que les Bété peuvent réellement nous chasser. La première fois ils nous ont surpris. Mais désormais avertis, nous sommes sur nos gardes". **Ces faits reconnus par les Bété qui, en 1995 se sentant trop excédés par le poids démographique et économique des Baoulé, ont vu dans le boycott actif organisé par l'opposition significative pour réclamer des élections justes et transparentes, le signal de chasser de leurs terres les « colons » baoulé. Ainsi à Okrouyo, ils avaient monté des barricades et barrés la route pour les empêcher de voter. Les jeunes de Grébouo, soutient-on, ont même détruit un pont et menacé de mort les Baoulés si ceux-ci votent, espérant ainsi que le pouvoir change de mains, (un pouvoir qui leur fera droit)** »¹⁸⁹. Comme on le voit, ce sentiment d'exclusion reste encore fort chez les communautés autochtones.

Le pouvoir politique protège la communauté baoulé à l'occasion des conflits entre cette communauté et les autochtones. C'est le sens donné au discours suivant : M. Edouar Goba Solo, chef de la tribu Soubouo, : « **Sur les questions foncières, lorsque nous avons affaire avec les baoulé, ils sont toujours soutenus par les pouvoirs publics (...). A Grand-zattry d'où ma mère est originaire, en 1964, des Bété ont eu des histoires avec des Baoulé. Mamie Fिताi, sœur aînée du président Houphouët, informée, a fait venir de Yamoussoukro un contingent de gendarmes pour brimer les Bété. Les gendarmes ont dit : celui qui discutera la terre avec les Baoulé sera conduit en prison à Yamoussoukro. Cela a effrayé les gens et depuis, s'il y a litige entre Bété et baoulé, les gens viennent de Yamoussoukro et jugent toujours en faveur des Baoulé. Ces faits bien logés dans la mémoire collective des bété, ont conditionné ceux-ci et les ont contraints, pourrait-on dire, à accueillir et à subir leurs « frères » venus du centre du pays. "Nous avons pensé que si nous ne leur donnons pas les terres demandées, nous aurons des problèmes avec le pouvoir" a dit en soupirant le chef Goba. Ce soutien aux Baoulé s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui. On avance comme preuve, la présence de sous-préfets, de magistrats, de commandants de gendarmerie et de chefs de cantonnement des eaux et forêts, tous d'ethnie baoulé, régulièrement affectés à Soubré. Les sous-préfet actuels de Soubré, Méagui et Grand-Zattry sont de cette**

¹⁸⁹Koffi Koffi Lazare, « Sur les traces de la diaspora Baoulé : Des litiges fonciers exacerbés p: Notre Voie n°433 des 15 et 17 Octobre 1999, p. 6.

ethnie. On chuchote que le Président du Tribunal, M. Paul Mouso, un Abbey est partant, remplacé par un juge Baoulé, « parce que les élections approchent »¹⁹⁰.

Les communautés autochtones considèrent alors la communauté baoulé comme en situation de domination vis à vis d'elles. D'ailleurs ces derniers refusent de vivre ensemble avec les autochtones. Toute chose qui fait que ces dernières ne participent pas au développement des villages selon les autochtones et cela suscite des passions : **« Dans tous les campements baoulé, il n'y a ni Bété ni une autre ethnie (...) Ils se marient entre eux parce que les femmes Bété, selon leurs propres termes « paresseuses et trop fières, ne veulent pas aller en brousse ». Ils ont des églises d'obédience CMA exclusivement animées par des pasteurs baoulé (...) Qu'ils viennent vivre avec nous au village ou qu'ils partent chez eux. Et gare à eux si l'administration met des bureaux de vote dans leurs campements pour fausser les résultats... »¹⁹¹.** Pour les autochtones bété, seul le changement d'ethnie à la tête de l'Etat leur permettra de rétablir la justice : **« la domination baoulé continuera tant que celui qui dirige le pays est de cette ethnie. Il faut que cela change. Qu'importe celui qui viendra au pouvoir ! Qu'il soit du PDCI, du FPI ou du RDR... qu'importe son parti. Mais pourvu qu'il ne soit plus Baoulé ».** Car selon le chef de Soubouo, **« avec M. Bédié, nous avons pensé qu'il allait se pencher avec justice sur cette question. Pire que Houphouët, il vient même jusqu'à nous pour soutenir nos bourreaux. Nous avons pensé que le rôle d'un président est d'être un père juste et de protéger équitablement les intérêts de tout le monde, il faut que les choses changent... »¹⁹².**

VII.2.2 Des inégalités dans l'accès aux diverses positions administratives

Les sentiments d'inégalité horizontale vont s'exprimer également par rapport à l'accès des différents groupes ethniques aux positions administratives et étatiques. Les discours des exclus dénoncent en général le fait que soient privilégiés les akan au détriment des populations du nord et celles de l'ouest aux postes de décision et dans l'administration.

A son accession au pouvoir en 1993, Henri Konan Bédié procède à des réaménagements dans l'administration. Ces réaménagements sont tous perçus comme l'investissement de

¹⁹⁰ Koffi Koffi Lazare, « Sur les traces de la diaspora Baoulé : Des litiges fonciers exacerbés par le pouvoir » in Notre Voie n°433 des 15 et 17 octobre 1999, p. 6

¹⁹¹ Koffi Koffi Lazare « Les Bété : « Nous n'accepterons plus de vivre en communautés séparées » Les Baoulé : « Seul Gbagbo peut régler nos conflits » in Notre Voie n°434 du lundi 18 octobre 1999, PP 6-7,

¹⁹² Ibid.

l'administration par le groupe akan et la chasse aux cadres nordistes supposés soutenir Alassane Ouattara. On peut citer les deux discours suivants pour illustrer cette idée : « *Hanté ou ébloui par le fantôme de l'ancien Premier ministre, le Président Bédié accumule les erreurs. Ainsi confond-il nordistes, musulmans et alassanistes au lieu de distinguer ses adversaires politiques. (...) Hélas, en moins de 12 mois, plus de 417 cadres supérieurs du Nord seront écartés de leurs postes dans l'Administration centrale, la Police l'Armée, les entreprises d'Etat ainsi que le révélait une étude du quotidien la « Voie »... (...) Mais le complot tribal n'a pas débuté avec l'exclusion des cadres du Nord. En effet dès la composition du gouvernement, il était prévu de diviser le Nord. Pour Dona-Fologo qui a composé ce gouvernement avec Bédié dans la voiture qui ramenait les deux hommes de Yamoussoukro à Abidjan, il fallait privilégier le Sénoufo et le Mahou au détriment du Dioula. Lamine Fadiga représentait Touba, Saliou Touré conviendrait à Boundiali, Lanciné Gon ferait l'affaire de Korhogo, Dona-Fologo lui-même s'imposerait à Sinématiali, et Ouassénan conviendrait autant à la situation qu'à Katiola (...) » ;*

« (...) Après 34 ans de militantisme sincère et vrai, nous avons décidé aujourd'hui de quitter le PDCI parce que ce parti est semblable au colonialisme par ses pratiques. Le PDCI est aujourd'hui un parti xénophobe, d'exclusion, un parti où les dioulas sont traités pour des moins que rien, comme des animaux. **Plus de 200 de nos cadres on été chassés par les tenant du parti et leur gouvernant, de leurs postes. On va jusqu'à nous traiter de gens qui sont incapables de gouverner ce pays.** Le PDCI cherche à diviser la communauté islamique.¹⁹³ En conséquence, la bataille que Henri Konan Bédié engage contre son adversaire Allassane Ouattara est non seulement perçue par les militants de son parti comme la preuve que la politique d'ivoirité considère les populations du nord comme des étrangers, mais plus elle veut empêcher l'exercice du pouvoir par un nordiste. Le cas « Allassane Ouattara » est donc vu comme une exclusion de plus des populations nordiques.

Certains dénoncent l'exclusion des autres communautés de la gestion étatique en affirmant que l'épicentre du pouvoir de Henri Konan Bédié est détenu par l'ethnie baoulé : « (...) **n'a-t-on pas limité la substance humaine de notre Etat à la seule communauté du centre, sinon qu'à l'ethnie prépondérante de cette région.** M. Philippe Grégoire Yacé a été humilié, chassé comme un malpropre de la tête de l'Assemblée nationale parce que ne possédant pas dans ses veines le sang bleu des rois. Ici, à l'exception des héritiers de la couronne, nul n'a le droit de prétendre aux honneurs de la république. (...)

¹⁹³ Lamine Diabaté, Notre Voie du 31 janvier 1995.

Lorsqu'on nomme un ressortissant de l'Ouest, de l'Est, du Nord ou du sud à une responsabilité quelconque, c'est en fait pour servir de faire-valoir et feindre de montrer que nous sommes dans un pays où la compétence et la vertu ont aussi leur place. En fait cela est faux, car dans notre pays il y a bel et bien deux poids deux mesures. ¹⁹⁴. L'analyse suivante exprime de façon directe la tendance tribale du pouvoir de Bédié : « *Bédié, président de la république, a fait montre d'un zèle tribal sans équivalent depuis l'indépendance de notre pays. Dans sa stratégie politique, manquant visiblement de base sociale contrairement à Houphouët-Boigny, leader historique, Bédié s'appuie sur un clan de sa tribu élargie à celle de son épouse pour diriger. De la liquidation des élites des autres régions dans l'administration à celle de la politique d'uniformisation de l'administration ethnique de la direction de l'armée, le pouvoir Bédié démontre toujours qu'il est complètement étranger à la culture de tolérance ethnique et politique, encore moins à la transparence démocratique* » ¹⁹⁵.

VII.2.3 Des inégalités dans les dotations en infrastructures socio-économiques

La répartition des infrastructures socio-économiques est le lieu d'expression de sentiments d'exclusion et d'inclusion du cercle des bénéficiaires de l'Etat. Comme dans les points précédents, la communauté akan mais baoulé particulièrement est, de l'avis des discours tenus, privilégiée par l'Etat.

Dans l'ouest du pays, on affirme que les communautés baoulé migrantes bénéficient tout particulièrement des soins de l'administration. Dans le discours suivant, il est rappelé que l'opération de l'ARSO visant le développement du sud-ouest est une opération qui a bénéficié aux ressortissants baoulé déplacés suite à la construction du barrage de Kossou : « *Regorgeant d'immenses hectares de forêt non mis en valeur par les autochtones Bakwé et Bété, cette région sera aménagée - du moins une partie - par l'ARSO pour accueillir les Baoulé déguerpis de Kossou après la construction du barrage hydro-électrique sur le Bandama. Comme l'écrit Dian Boni "Les finages réservés aux « déguerpis » de Kossou ont en effet fait l'objet d'aménagement minutieux. Non seulement les villages construits ex-nihilo par l'ARSO, avec des matériaux modernes, disposent chacun de puits, d'écoles de trois classes chacune avec des logements des maîtres, de dispensaires, de dépôts de produits pharmaceutiques...mais*

¹⁹⁴ La Voie, 4 janvier 1994 : 2

¹⁹⁵ Martial J. Ahipeaud. « Ivoirité, tribalisme intégrisme » in Le patriote du 05 août 1999, P.5,

d'immenses superficies ont été défrichées (...). L'objectif est d'offrir à ces « déguerpis », les meilleures conditions possibles d'existences" »¹⁹⁶. Il est ensuite révélé que « (...) Les campements de défrichement de création spontanée et anarchique sont devenus progressivement **des campements d'exploitation modernes s'étalant sur des surfaces de plus en plus étendues avec l'arrivée des parents ou des amis des premiers exploitants. Certains d'entre eux présentent l'aspect de véritables villages. (...) Selon le préfet de Soubré, certains campements comptent 10.000 habitants. Dans ce cas, l'administration n'hésite pas à les ériger en village. Ainsi : **Gnogboyo, Petit Bouaké, Mambery, Walèbo, Koffi Bernakro... ces villages ont connu un début d'équipement : électrifiés, ils sont dotés de dispensaires, d'écoles primaires, d'un marché qui se tient à jour fixe une fois par semaine et de puits modernes. Daligakoffikro et bien d'autres villages baoulé ont même bénéficié de l'appui du projet BAD Ouest. Outre cette extraordinaire implantation dans la forêt, les Baoulé en ville tiennent le petit commerce, les maquis...Ils sont partout. Hier, humbles et mendiants de terres, les Baoulés aujourd'hui sont vus par leurs hôtes comme une communauté riche et puissante et protégée par le pouvoir central. Lors des grandes manifestations politiques et religieuses publiques, leurs chefs richement drapés dans les tenues traditionnelles baoulé occupent les premiers rangs »¹⁹⁷. Ces dotations en infrastructure établissent ici la distinction entre la communauté baoulé proche du pouvoir et les autochtones krou. Cela renforce leur pouvoir au niveau local.****

Cette même logique d'exclusion est dénoncée par les populations du nord du pays. Lors d'une conférence des fédérations FPI du nord en janvier 1994, les membres de cette confédération disent ceci : « *La marginalisation du nord est une réalité "savamment orchestrée" par la politique délibérément centraliste du PDCI qui, au plan économique, a spécialisé cette région en un rôle de pourvoyeur de la main-d'œuvre bon marché au profit du sud. De sorte que le nord est resté une région sinistrée n'ayant pas bénéficié de la relative prospérité qu'a connue la Côte d'Ivoire* »¹⁹⁸. De façon plus explicite Amadou Koné (2003 : 126) affirme ceci : « *Le nord parent pauvre, fut oublié au moment de l'installation des équipements d'infrastructure. (...) Aujourd'hui encore, les quatre-vingts pour cent de son territoire habité manque d'eau potable, d'électricité et de téléphone* ».

¹⁹⁶ Koffi Koffi Lazare, Sur les traces de la diaspora Baoulé : Une impressionnante implantation dans la forêt de Soubré *Notre Voie* n° 432 du 15 octobre 1999, PP 8-9.

¹⁹⁷ Koffi Koffi Lazare, « Sur les traces de la diaspora Baoulé : Une impressionnante implantation dans la forêt de Soubré » in *Notre Voie* n° 432 du 15 octobre 1999, PP 8-9.

¹⁹⁸ Lazare Koffi Koffi, « Conférence des fédérations du nord : Sangaré dénonce la conscience de marginalisé » in *La voie* n°701 du 21 janvier 1994, p. 11.

VII.2.4 Logique partielle de la violence d'Etat

L'usage fréquent de la violence d'Etat en période de tensions sociales ou politiques s'est observé sur la période de gouvernance de Henri Konan Bédié. Si les discours du pouvoir justifient cet usage comme nécessaire pour préserver la sécurité de l'Etat, il sera plutôt dénoncé comme un moyen au service de la conservation du pouvoir par Henri Konan Bédié et de protection de son groupe.

Plusieurs exemples peuvent être relevés. Rappelons dans en premier lieu les événements du boycott actif en octobre 1995. A l'occasion des fortes tensions entre autochtones Bété et allochtones Baoulé à la veille du scrutin, Henri Konan Bédié avait réquisitionné l'armée prétextant de la menace qui planait sur le scrutin. Cette décision avant même qu'elle ne soit prise fut dénoncée un mois avant par le chef d'Etat major, le général Robert Guéi, originaire de l'ouest du pays, en ces termes : « *L'armée n'intervient que lorsque la République est en danger (...). Nous avons exprimé des vœux à certains responsables que le dialogue soit effectif entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés (...). Dès l'instant où la compréhension guide les pas de chacun, les décisions de chacun, qu'il soit du parti au pouvoir ou de l'opposition, je ne vois pas les raisons pour l'armée de s'exciter dans la rue* ». Ce discours a valu son limogeage à la veille du scrutin.

Les discours tenus sur cette réquisition de l'armée montrent qu'elle a été mobilisée dans les zones de l'ouest pour protéger les Baoulé pour le vote et brimer les populations autochtones : « *Il faut que le gouvernement prenne ses responsabilités en évitant par exemple d'envoyer des troupes pour faire je ne sais quel génocide dans la région. Cela ne fera qu'empirer la situation. Il faut éviter aussi d'armer des populations qui ont vécu dans ces contrées sans pour autant être assassinées* »¹⁹⁹. Un originaire de la région de la ville de Zikisso (ouest) affirme ceci lors de ces événements: « *(...) des commandos armés jusqu'aux dents ont envahi notre commune et frappé tout ce qui bouge. Le tout ponctué de coup de feu en l'air. C'est dans cette atmosphère pleine de panique que Edmond Koffi Dagba, chef de village de Makobéri et son épouse ont été enlevés et conduits manu-miltari à la gendarmerie de Zikisso (...). A l'heure où je vous parle, la population traverse une page noire de son histoire. C'est la torpeur à Zikisso. Les quatre villages de la circonscription sont quasiment déserts. (...) Aux dires des uns et des autres, les militaires et commandos y resteront pour*

¹⁹⁹ Bamba Moriféré, « Bédié doit réagir » in *Le jour* n°232 du 31 octobre 1995, p. 3

trois mois»²⁰⁰. Comme on le voit dans ces deux discours il est démontré que la violence de l'Etat a été mobilisée par le pouvoir contre les communautés de l'ouest.

Dans la même logique, en janvier 1994, Alassane Ouattara de retour d'un voyage à l'extérieur du pays est accueilli par ses partisans à l'aéroport. Les partisans de ce dernier seront réprimés par les forces de l'ordre. Cette répression sera perçue comme dirigée contre les ressortissants du nord. Tel est le sens du discours suivant : « *Henri Konan Bédié a connu une grave erreur politique, en décrétant, sans le dire, l'Etat de siège pour le retour d'ADO. L'homme est-il devenu si dangereux pour le pouvoir du nouveau président, obligeant à mettre sous « haute surveillance » (pour emprunter l'expression de RFI) son arrivée. (...)Le fait d'avoir gazé, réprimé violemment une foule d'admirateurs de l'ancien Premier ministre présage bien ce que réserve, demain, aux démocrates, le régime de Bédié. En donnant de la soldatesque aux nombreux militants de son parti venus accueillir un des leurs, le pouvoir vient de prouver qu'il n'est plus sûr de ses assises. De toute évidence, une peur morbide habite les tenants du pouvoir. Chez Bédié est en train de se transformer en une « ADOPHOBIE » dont les démocrates ivoiriens risquent d'en faire les frais aussi, malheureusement. Ainsi, son aversion instinctive pour celui qui a été son challenger, jusqu'au 7 décembre, a entraîné les forces de l'ordre à commettre des actes tendancieux, graves, qui pourraient nous amener à une déchirure sectariste aux conséquences désastreuses. (...) **Mais au-delà de ce blocage, les forces de l'ordre ont eu une autre attitude très répréhensible. Pour elles, tous ceux qui arboraient en grands boubous, aujourd'hui tenue traditionnelle nationale, pas plus nordiste que sudiste, étaient considérés comme des partisans d'Alassane Ouattara et systématiquement refoulés. Et si ces damnés de la terre d'Eburnie insistaient, ils étaient sauvagement refoulés (...). Ces attitudes peuvent, un jour, nous conduire à une crise nationale grave, puisque, pour Bédié l'habit faisant le moine, être en boubou signifie être Nordiste, et être Nordiste fait inéluctablement de vous un Dramaniste. Cette volonté délibérée de résumer les luttes politiques à une étiquette ethnique pourrait nous conduire à une dérive tribale dont personne, même le pouvoir, n'en sortirait gagnant. (...)** »²⁰¹.*

²⁰⁰ Gaoussou Diaz « Lakota : Zikisso toujours assiégé, un rescapé témoigne » in *Le Jour* n°228 du 26 octobre 1995, p. 4.

²⁰¹ Marie Chantal Ozoua, « Retour d'Alassane Ouattara : Des restrictions arbitraires des libertés » in *La Voie* du 25 janvier 1994, P. 2.

En somme, on considère cette violence d'Etat comme un instrument au main du pouvoir PDCI. Il aurait pour objectif de réprimer toutes les autres communautés qui prétendent au pouvoir par l'intermédiaire de leurs partis politiques. La réorganisation du système de sécurité de la police qui s'opère en 1999 sera perçue comme un indicateur de la répression que prépare le pouvoir contre l'opposition aux élections de 2000. c'est ce que dit en substance le commentaire suivant : « *En plein aménagement, la police est actuellement la structure de l'Etat qui fait le plus de recrutements. (...). Tant au plan des hommes qu'au plan de l'équipement. (...) selon le ministre « dans un contexte socio-politique chauffé, la police doit faire sa mue » les policiers « doivent maintenir l'ordre à tout prix. Car il s'agit de préserver la sûreté de l'Etat ». (...) Le ministre, Dibonan, soutient la création de 4 districts à l'intérieure du pays et de l'ouverture de 35 nouveaux commissariats en l'an 2000 ainsi que la création des brigades anti-émeutes à Korhogo, Abengourou, Odienné et Gagnoa. Ils appellent cela la « troisième sécurité ». **A ce niveau bien des observateurs n'occultent pas de dire que la dite « troisième sécurité » est implantée dans les fiefs où les militants du Front Républicain sont les plus nombreux.** »*

Conclusion partielle

Le rétrécissement des ressources de l'Etat ainsi que l'intense compétition politique qui oppose Henri Konan Bédié à ses adversaires emmènent ce dernier à élaborer un nouvel instrument de la gestion du pouvoir. L'idéologie de l'ivoirité dans laquelle son style de leadership prend tout son sens va se révéler, dans l'exercice de ce leadership, comme un instrument de construction de la légitimité politique et de la définition des ayants droits aux ressources de l'Etat sur des bases identitaires. Ainsi, l'exercice du style de leadership aura pour effet la construction d'inégalité entre les groupes sociaux dans l'espace social et politique. Les populations du groupe akan mais en particulier celles du groupe ethnique baoulé, groupe de Henri Konan Bédié, vont être perçues comme les inclus du régime tandis que les populations des groupes ethniques du Nord et de l'Ouest du pays vont se considérer comme les exclus de ce régime. De même, les étrangers vont être perçus comme les boucs émissaires de la crise socio-économique que traversent les populations ivoiriennes. Ces sentiments d'inégalité justifient pour une bonne part la mobilisation des identités dans les espaces de violence politique.

CONCLUSION GENERALE

Les violences et tensions politiques à caractère communautaire qui émergent sous le mandat de Henri Konan Bédié (1993-1999) sont le résultat des inégalités horizontales dont l'exercice du style de leadership de ce dernier en est la cause. Ce style de leadership ne peut être compris s'il est déconnecté du contexte économique et politique qui caractérise le mandat de ce leader. Dans un contexte économique contraignant pour l'Etat (baisse des ressources fiscales) et difficile pour les populations ivoiriennes (paupérisation) et dans un contexte politique d'intense compétition, la rhétorique ethnonationaliste qu'adopte le style de leadership de M. Bédié relève d'un calcul politique aux bénéfices attendus plus que risqués. Ce style de leadership s'est organisé autour du concept d'ivoirité lui a permis d'une part de détourner la pression de la demande sociale par la désignation de l'étranger comme bouc émissaire des difficultés économiques des populations ivoiriennes. D'autre part, il en tire des dividendes politiques dans la compétition qui l'oppose à ses concurrents. Il présente ces derniers à travers des attributs qui les rendent impropres à l'exercice du pouvoir. En premier lieu Alassane Ouattara parce qu'il serait étranger donc un danger pour la souveraineté et l'intégrité nationale. En second lieu, Gbagbo Laurent, dangereux pour la république parce que son origine ethnique le prédispose fatalement à une incapacité naturelle à assumer le pouvoir d'Etat.

Le résultat de cette ingénierie politique ancrée dans le marketing politique identitaire est la construction de catégories sociales imprégnées d'oppositions sociales. Ces constructions structurent les imaginaires sociaux collectifs dans leur rapport au politique et dans la construction de l'altérité dans l'espace social. Dans le contexte économique difficile pour les populations ivoiriennes, leur opposition à la catégorie sociale "étranger" construite par la politique de l'ivoirité va constituer la source de plusieurs conflits communautaires entre non-ivoiriens et ivoiriens. De même, la hiérarchisation des groupes ethniques telle que véhiculée par le mythe entretenu de la supériorité ethnique Akan va définir d'abord le rapport des groupes ethniques avec l'Etat. Ceux-ci vont se positionner en groupes d'inclus et d'exclus tel que cela se manifeste dans les expressions de sentiments d'inégalité horizontale en rapport avec les faveurs de l'Etat. Ensuite, ces positionnements inégalitaires des groupes ethniques dans l'espace politique et socio-économique justifieront la construction d'un champ de la conflictualité entre groupes ethniques nationaux tel qu'on l'a vu dans le conflit communautaire entre autochtones krou et migrants Baoulé en 1995 à l'occasion du boycott

actif des élections par l'opposition. Cette même logique surgira dans les autres conflits fonciers ayant opposés les groupes ethniques. La fracture sociale qui en résulte a été utilisée comme motif de justification du coup d'Etat survenu le 24 décembre et qui a porté à la tête de l'Etat une junte militaire dirigée par le Général Robert Guéï.

Cette analyse du style de leadership politique de Henri Konan Bédié et de ses effets en terme de la construction du champ de la conflictualité intercommunautaire doit être approfondie pour en saisir toute la force. Les limites de la présente étude devront nous permettre d'approfondir la question pour les travaux de la thèse.

Nous n'avons pas exploré toutes les dimensions du leadership de Henri Konan Bédié tel que nous l'avons envisagé dans sa mercatique des identités de groupes. Nous nous sommes tenus aux textes qui fondent son idéologie politique ainsi que ceux de la construction de son image de soi et celles de ses adversaires. La thèse devra nous permettre d'élargir ce point de recherche en nous intéressant beaucoup plus aux espaces concrets de construction de son leadership politique. Il s'agira d'analyser les moments de face à face du leader avec les groupes ethniques ou autres groupes sociaux. Il s'agira aussi de tenir compte de toute l'activité symbolique de la construction de l'image politique de soi prenant en compte dans les images, les histoires racontées, ses surnoms et son code vestimentaire dans les moments de face à face.

Par ailleurs, l'analyse des moments de violence devra être élargie aux autres conflits intercommunautaires du temps de gouvernance de Bédié, notamment les conflits entre autochtones et allochtones ou allogènes autour des ressources locales.

Enfin, l'approche ethnographique envisagée à la thèse nous permettra de réduire les insuffisances de la revue de presse en recueillant directement les discours des acteurs ou groupes d'acteur en rapport avec la gestion de l'Etat par Henri Konan Bédié. Cela nous permettra de saisir directement l'influence de l'exercice du leadership de Henri Konan Bédié dans la construction des identités politiques et sociales de soi mais aussi de l'altérité.

BIBLIOGRAPHIE

Akindès Francis (2004a) "Mobilisations identitaires, inégalités horizontales et sociohistoire de la violence politique en Côte d'Ivoire ", document de travail, 24 P.

Akindès Francis (2004b), *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Codesria, série monographies, 51 P.

Akindès Francis (2003), " Racines des crises socio-politiques en Côte d'Ivoire et sens de l'histoire ", in Colloque Identity, security and the négociation of national belonging in West Africa. Reflections on the crises in Côte d'Ivoire. CODESRIA and Nordiska Afrika Institutet, Dakar, 15-16 mai.

Akindès Francis (juin 2000) « Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire : La paupérisation en Côte d'Ivoire est-elle réversible? » in *Politique africaine* n° 78, pp. 126 à 141

Albouy S. (1994), *Marketing et communication politique*, Paris, l'Harmattan, 340 pages..

Alan Hamlin and Colin Jennings (2004), "Political leadership and conflict" in *Public Choice Society meeting*, 28 P.

Assié-Lumumba N'Dri Thérèse (2003), "Political process in Côte d'Ivoire" and "Historical perspectives on the conflict in Côte d'Ivoire: a critical analysis in the quest for solutions" in *Africa Update*, vol.X, issue 3 : Conflict in Côte d'Ivoire, www.ccsu.edu/afstudy/upd10-3.html-61k

Azam Jean-Paul (1993), « La faisabilité politique de l'ajustement en Côte d'Ivoire », *CERDI*, Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand (France), et CSAE, Oxford (U.K.), 108 P.

Banégas, R. et Losch, B., (2002) "La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion" in *Politique africaine*, n° 87, pp.139-161.

Barth Frédrick cité par La Commission du droit du Canada (novembre 2003), " Le concept de communauté dans les sciences sociales et sa pertinence juridique " <http://www.lcc.gc.ca/fr/themessrl/cp/shulte-tenckhoff/chap02.asp>.

Bayart Jean-François, Geschiere Peter et Nyamnjoh Francis (2001), "Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique" in *Critique internationale* n°10, pp. 177-194.

Berger Peter et Luckmann Thomas (1996), *La construction sociale de la réalité*, Masson/Armand Colin, Paris, 2^{ème} édition.

Blay Botau Adrienne (mars 2004), « Intégration et autonomie des minorités en Côte d'Ivoire » Document de travail, Université d'Abidjan.

Bouquet Christian, « Être étranger en Côte d'Ivoire : la nébuleuse "Dioula" » P.

Chauveau Jean-Pierre (2000), « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'Etat », in *Politique Africaine*, n°78, spécial Côte d'Ivoire

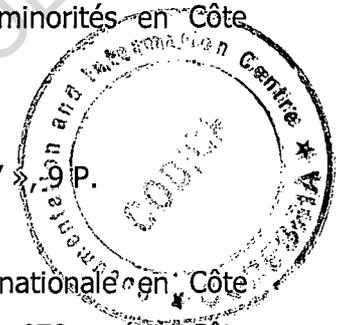
Chauveau Jean-Pierre, (août 2000), "The land question in Côte d'Ivoire: a lesson in history", 28 P.

Chauveau Jean-Pierre et Dozon Jean-Pierre (1985) "Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire" in *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, XXI (1), pp 63-80

Chauveau Jean-Pierre and Dozon Jean-Pierre (1987) "Au coeur des ethnies ivoiriennes...l'Etat" in E Terray (ed), *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, pp 221-296

Contamin Bernard et Losch Bruno (mars 2000), « Côte d'Ivoire: la voie étroite » in *Politique africaine*, n°77, PP 117-128.

Conte Bernard (2004), « Côte d'Ivoire : clientélisme, ajustement et conflit », Document de travail, Centre d'économie du développement, Université Bordeaux IV, 20 P.



Conte Bernard (2003), « Côte d'Ivoire : du clientélisme " éclairé " au clientélisme " appauvri " »
Strategic-Road.com, http://www.strategic-road.com/pays/pubs/cote_divoire_clientelisme.htm

Corner J. and Pels D. (2003) *Media and Restyling of politics*, Sage publications, London. Thousand. New Delhi, 210 pages

Creswell W. John (1997), *Qualitative inquiry. Choosing among five traditions*, Sage Publication, Inc, 42 P.

Curdiphe « L'ivoirité, ou l'esprit du nouveau contrat social du Président H. K. Bédié (extraits) » in *Politique africaine*, n°78, spécial Côte d'Ivoire, pp 65-69.

Dembélé Ousmane (2003) " Côte d'Ivoire : La fracture communautaire " in *Politique africaine* n°89, pp. 35-48

Dozon Jean-Pierre (juillet 2003) « Les déchirures ivoiriennes. Entre excès et manque de transcendance » in XVII ème Conférence Internationale de la Société Internationale de Sociologie des Religions, Turin, Italie, www.gripal.ca/article.php?id_article=10-52k

Dozon Jean-Pierre (janvier-mars 2000), "La Côte d'Ivoire au péril de l' 'ivoirité'. Genèse d'un coup d'Etat." in *Afrique contemporaine*, n° 193, pp. 13-23.

Dozon Jean-Pierre (2000) « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme » in *Politique Africaine*, n°78, spécial Côte d'Ivoire, pp 45-62.

Dozon Jean-Pierre (1985), *La société Bété*, Karthala-Orstom, 367 P.

Frances Stewart (1998), "The roots of conflicts: some conclusions", Queen Elizabeth House, university of Oxford, 44 pages.

Frances Stewart (2002), "Horizontal Inequalities: A Neglected Dimension of Development" Queen Elizabeth House, university of Oxford 40 P.

Francesca Polletta and James M. Jasper, (2001) "Collective identity and social movements" in *Annual review of sociology*, n° 27, pp. 283–305

Gaboriault Solime (2004), *L'exemple du leadership intégral du Dalai-Lama pour les sciences et la pratique de gestion*, mémoire de maîtrise ès sciences, Sciences de gestion. http://www.hec.ca/cme/texte_ssi/publications/memoires/mem_sg.pdf.

Garfinkel Harrold (1967), *Studies in ethnomethodology*, Prentice-Hall- Inc, 288 Pages.

Gbagbo Laurent (1983): *Pour une alternative démocratique*, L'Harmattan, Paris.

Gerstle J. (1992) *La communication politique*, Paris, PUF, collection "Que sais-je" 128 pages.

Goffman Erving, 1959. *The Presentation of Self in Everyday life*. Anchor Books, New York.

Guichaoua Yvan (2002), « L'analyse microéconomique des relations d'emploi dans le secteur informel urbain. Une étude de cas en Côte d'Ivoire », Doctorat de sciences économiques EHESS, 252 P.

Gurr T. R. and Harrf B. (1994), *Ethnic Conflict in World Politics*, Boulder, Westview Press, p.5.

Kaufman S. J. (1996), "An 'international' theory of inter-ethnic war" in *Review of International Studies*.

Kenaïssi Abderrahim. (2000), "L'interactionnisme et L'ethnométhodologie" Université des sciences et technologies, Lille. <http://www.hit-prarade.comm/hp.asp?site=a44928>

Kieffer Guy-André (2000), "Armée ivoirienne : le refus du déclassement" in *Politique africaine*, n° 78, pp. 26-44.

Konan Bédié Henri (1999), *Les Chemins de ma vie*, Paris, Plon, 248 P.

Koné Amadou,(2003), *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, édition Karthala, Paris, 215 P.

Kouadio Konan Arsène (novembre 2002), "Le Processus du DSRP en Côte d'Ivoire", Abidjan *CIRES*, 59 P.

Kouadio Konan Arsène (2001), "Dette de la Côte d'Ivoire et défis dans la lutte contre la pauvreté", *CIRES*, 25 P.

Kristen Renwick Monroe, James Hankin, and Ren'ee Bukovchik Van Vechten (2000) "The psychological foundations of identity politics" *Annual Review of Political Science*, 2000, n° 3, PP. 419- 447

Lapassade Georges, la phénoménologie sociale et l'ethnométhodologie.

Losch Bruno (avril 2003), « Libéralisation économique et crise politique en Côte d'Ivoire » in *Critique internationale* n°19, pp. 48-60

Losch Bruno (juin 2000), "La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national" in *Politique Africaine* n°78, juin 2000, p.23

Lulin Elisabeth (avril 2003), "Les ressorts du leadership politique" in *Sociétal*, n°40, 9 p.

Martiniello Marco (1995), *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, PUF, 127 P.

M'Bokolo ELikia (1997), "Les ethnies existent-elles ?" in Jean-Claude Rouano-Borbalan, *L'identité : l'individu, le groupe, la société*. Editions Sciences Humaines pp321-327

Memel-Fôté Harriste (1999), «Un mythe politique des Akan en Côte d'Ivoire : le sens de l'État», in P. Valsecchi et F. Viti (dir.), *Mondes akan. Identité et pouvoir en Afrique occidentale*, Paris, L'Harmattan, pp. 21-42.

Memel Fôté Harriste (1997), "De la stabilité au changement", in B Contamin et H Memel Fôté (ed), *Le modèle ivoirien en question crises ajustements, recompositions*, édition Karthala et Orstom, Paris, p 611 à 633

Mongeau Pierre et Saint-Charles Johanne (2005). « Communication et émergence du leadership dans les groupes », in Saint-Charles, J., Mongeau, P. *Communication : horizons de pratiques et de recherche*, Montréal, Presses de l'Université du Québec.

Moriba Touré (2000) « Immigration en Côte d'Ivoire: la notion de «seuil tolérable» relève de la xénophobie » in *Politique africaine*, n°78, spéciale Côte d'Ivoire, pp 75-93

N'galadjo Bamba Lambert (2001), « Répartition personnelle des revenus, pauvreté et croissance économique en Côte d'Ivoire » in *Afrique et développement*, Vol. XXVI, Nos. 3 & 4, pp. 117-147

Otayek René, "L'Afrique au prisme de l'ethnicité : perception Française", www.U-bourgogne.fr/GUFNU/afrique/doc_otayek.pdf, 14 P.

Prior Linsey (2003), *Using documents in social research*, Sage publication, London, Thousand Oaks, New Delh.

Robineau Cécile (1985), "L'ethnie, réalité ou illusion" in *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XXI, n°1, pp.57-61.

Schwartz Alfred (février 2000) « Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè à la lumière de l' "institution krouman" » in *Afrique Contemporaine*, n°193, pp 56 à 65.

Steck Jean-Fabien, (octobre 2002), « Vu d'Abidjan : l'islam dans la crise ivoirienne », http://xxi.ac-reims.fr/fig-st-die/actes/actes_2002/colinsteck/article.htm#sdfootnote4sym

Sanders Jimy M. (2002), "Ethnic boundaries and identity in plural societies" in *Annual Revue of Sociology*, n° 28, PP 327-57

Smith Anthony D. (1993), "The Ethnic Sources of Nationalism", in Brown Michael E., (ed.) *Ethnic Conflict and International Security*, Princeton, N.J., Princeton University Press, pp.29-30. *Studies*, n° 22, p. 150

Tessy D. Bakary (1991), "Côte d'Ivoire : l'étatisation de l'Etat" in *Etats d'Afrique noire formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, pp 53-94.

Valéry Garandea (novembre 2002), « La Côte d'Ivoire : l'après Houphouët-Boigny De la dévaluation de 1994 à l'élection présidentielle de 2000 », <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/etude/et006.html>

Vandendries René (1998), « Les opportunités offertes par la dévaluation en Côte d'Ivoire » in *Précis*, OED, n° 161, 5 P.

Vidal Claudine (2003) « La brutalisation du champ politique ivoirien, 1990-2003 » in *Revue Africaine de Sociologie*, 10 P.

Zio Moussa (2004) « Crise en Côte d'Ivoire : responsabilité de la presse, impact de l'OLPED » *International Federation of Journalists*

Zio Moussa et Florence Lemoine-Minéry (décembre 2001) , « L'état des médias en Côte d'Ivoire », *GRET*, p 8.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
REMERCIEMENTS	2
AVANT PROPOS	3
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	4
INTRODUCTION GENERALE	5
CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	7
PRESENTATION DE L'ETUDE	7
I.1 Contexte de l'étude	7
I.2 Revue de la littérature et problématique	9
PLAN DETAILLE DE LA RECHERCHE	21
II.1 Objectifs de l'étude.....	21
II.2 Définition des concepts et cadre théorique d'analyse.....	21
II.3 Les hypothèses de l'étude.....	25
METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES.....	25
III.1 Présentation et justification des instruments de collecte des données.....	25
III.2.1- La Presse.....	28
III.2.2 La bibliographie	29
IV LES PRODUITS ATTENDUS	29
LES DIFFICULTES DE L'ETUDE ET PLAN DE RESTITUTION DES RESULTATS DE L'ETUDE	30
PREMIERE PARTIE :	31
CONTEXTES D'EMERGENCE ET D'EXERCICE DU LEADERSHIP POLITIQUE DE HENRI KONAN BEDIÉ	31
I.1 Géographie physique.....	32
I.1.1 Situation géographique	32
I.1.2 Configuration écologique	32
I.2 Des flux migratoires à la construction d'une société multiculturelle	34
I.2.1 Les groupes sociolinguistiques et leur positionnement géographique.....	34
I.2.2 Les flux migratoires et la mise en place de la diversité sociale	40
I.2.3 Cohabitation religieuse.....	43
I.2.4 Caractéristiques démographiques de la Côte d'ivoire (voir tableau n°8).....	47
CHAPITRE II : MISE EN PERSPECTIVE DU CONTEXTE ECONOMIQUE DE GOUVERNANCE DE HENRI KONAN BEDIÉ.....	50
II.1 L'économie ivoirienne de 1960 à 1979.....	50
II.2 La crise économique de 1980 à 1993.....	53
II.3 L'état de l'économie sur la période de gouvernance de Henri Konan Bédié : 1993-1999.....	55
CHAPITRE III : BIOGRAPHIE DE HENRI KONAN BEDIÉ ET BACKGROUND POLITIQUE D'UN MANDAT PRESIDENTIEL	63
III.1 Trajectoire sociale et politique du leader Henri Konan Bédié	63
III.2 Mode d'accession de Henri Konan Bédié au pouvoir d'Etat.....	65
III.3 Contexte d'accession de Henri Konan Bédié au pouvoir d'Etat et temps d'exercice du pouvoir.....	65
CONCLUSION PARTIELLE.....	72
DEUXIEME PARTIE :	76
PHENOMENOLOGIE DES CONFLITS INTERCOMMUNAUTAIRES DE 1993 A 1999	76
IV.1 Description de la crise du « boycott actif »	78
IV.1.1 Contexte socio-politique d'éclatement des affrontements	78
IV.1.2 Motifs d'éclatement et déroulement des événements	81
IV.2 Identité socialement construite des groupes d'acteur.....	86
IV.3 Régimes de justification des groupes d'acteur.....	94
V.1 - Description des événements.....	101
V.1.1 Contexte socio-politique d'éclatement du conflit.....	101

V.1.2 Motif d'éclatement et déroulement du conflit.....	104
.V.2 <i>Identité socialement construite des acteurs du conflit</i>	108
V.3 - <i>Les régimes de justification des acteurs</i>	113
Conclusion du chapitre.....	120
CONCLUSION PARTIELLE.....	120
TROISIEME PARTIE :	121
STYLE DE LEADERSHIP DE HENRI KONAN BEDIE ET FABRIQUE DES SENTIMENTS	
D'INEGALITE HORIZONTALE.....	121
VI.1- <i>Les contraintes de l'environnement socio-économique et socio-politique</i>	122
VI.2 <i>Le procès de construction d'une idéologie : l'ivoirité</i>	123
VI.3 <i>L'encodage d'une idéologie dans un style de leadership</i>	128
VI.3.1 La construction de l'image politique de soi.....	128
VI.3.2 La construction de l'image politique de ses adversaires.....	130
CHAPITRE VII : MARKETING POLITIQUE DES IDENTITES : LA CONSTRUCTION DES	
INCLUS/EXCLUS ET LA MOBILISATION IDENTITAIRE DANS LES ESPACES DE CONFLITS ET	
TENSIONS POLITIQUES	133
VII.1 Du Marketing politique des identités particulières à la fabrication des groupes d'inclus et d'exclus	
.....	133
VII.1.1 L'opposition « ivoiriens / étrangers ».....	133
VII.1.2 L'imprécision du concept d'ivoirité et les groupes ethniques du Nord de Côte d'Ivoire.....	136
VII.2 <i>Sentiments d'inégalité horizontale comme moteurs des mobilisations identitaires</i>	143
VII.2.1 Des inégalités dans les possibilités d'exploitation de la rente foncière dans l'Ouest du pays.....	143
VII.2.2 Des inégalités dans l'accès aux diverses positions administratives.....	146
VII.2.3 Des inégalités dans les dotations en infrastructures socio-économiques.....	148
VII.2.4 Logique partielle de la violence d'Etat.....	150
CONCLUSION PARTIELLE.....	152
CONCLUSION GENERALE.....	153
BIBLIOGRAPHIE.....	155
TABLE DES MATIERES.....	162

Violences politiques à caractère communautaire et inégalités horizontales en Côte d'Ivoire de 1993 à 1999

Résumé :

L'instabilité socio-politique qui caractérise la Côte d'Ivoire serait perçue par bon nombre d'analystes comme étant le résultat de la rupture orchestrée par Henri Konan Bédié d'avec le modèle de gestion intégrative mise en place par Félix Houphouët-Boigny depuis l'indépendance jusqu'à sa mort en 1993. Est particulièrement indexé, le traitement inégalitaire des groupes sociaux, résultat de sa politique de l'ivoirité. En partant de la théorie interactionniste des inégalités horizontales, cette étude montre à partir d'analyses de situations concrètes de violences politiques engageant des identités communautaires, le lien de cause à effet entre le style de leadership politique de Henri Konan Bédié et la convocation des identités dans l'espace conflictuel de 1993 à 1999.

Mots clés : Henri Konan Bédié, ivoirité, inégalités horizontales, violences politiques à caractère communautaire, identité ethniques et/ou religieuse, marketing politique, style de leadership politique, groupes ethniques, action collective, sentiments d'inégalité, Côte d'Ivoire, analyse qualitative.